# LA GUYANE FRANÇAISE

Un bilan de trente années

Gérard BRASSEUR

# notes a Etudes mentaires

N° 4 497 - 4 498 26 DECEMBRE 1978 18 F

LA DOCUMENTATION FRANCAISE

# LA GUYANE FRANÇAISE

# Un bilan de trente années

Gérard BRASSEUR Directeur de recherche à l'ORSTOM

Cette enquête a été effectuée en marge de la préparation de l'Atlas de la Guyane, publication conjointe du Centre de géographie tropicale de Bordeaux (CNRS) et de l'ORSTOM (à paraître en 1979). L'auteur exprime sa gratitude envers ses collègues, les représentants des administrations centrale et dépar-

tementale, et toutes les personnes qui, à un titre ou à un autre, l'ont fait profiter

La collection « NOTES ET ÉTUDES DOCUMENTAIRES »

Bernadette PICARAT Isabelle CRUCIFIX

avec la collaboration de

est dirigée par

de leur expérience.

Anne DUCHEMIN Eric MICHEL-VILLAZ

Alain SIERENS

secrétariat de rédaction Catherine BINET

Monique MONTES

Anne VEDRENNE

Jeannine LUCIEN

secrétariat

Evelyne SAINTEN

## **SOMMAIRE**

LE CONTEXTE GUYANAIS	7
1. Les limites territoriales	9
2. Le milieu physique	13 13-26
3. Le milieu humain	27 27-36
4. Données sociales	36 36-39
5. Aperçu historique	39
ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCES PUBLIQUES	43
La Guyane, département d'Outre-mer	45 46-57
2. Les missions traditionnelles de l'Etat  Défense, maintlen de l'ordre et sécurité, justice	59 <b>59-63</b>
3. L'administration communale	65
4. Les finances guyanaises	71
LES ACTIVITES ECONOMIQUES	81
1. La production : les secteurs primaire et secondaire  L'agriculture, la forêt, la pêche, les ressources minières, l'électricité et l'eau, l'Industrie et l'artisanat, le centre spatial guyanais	83 33-107
Le secteur tertiaire  Les transports, les postes et les télécommunications, le commerce, le système bancaire, la monnaie, les prix	109 19-136

LE C	DEVELOPPEMENT SOCIAL	137
: .	1. L'emploi	139
	Urbanisme et habitat	145 -148
	3. La santé	149 -154
	4. L'enseignement et la recherche	155
!	5. Sports, loisirs, culture et religion	163
Un p	olan pour la Guyane	171
· ·	Annexes	177
	Chronologie politique et administrative	177
:	Elections municipales de mars 1977	178
	Liste des personnalités du département	179
	Bibliographie	181
	Liste des tableaux et figures	183

Les opinions exprimées dans cette étude n'engagent que leur auteur.

N.D. N°\* 4 497 - 4 498

Il est périlleux d'écrire une monographie de la Guyane, comme de toute entité de petite dimension. La loi des grands nombres ne joue pas ; la moindre affaire, un événement heureux comme ce qu'on peut qualifier de scandale, retombe tout de suite sur la place publique et prend des proportions démesurées, quand elle ne se répercute pas, déformée, dans les salles de rédaction de la presse parisienne.

Il est très décevant aussi de se reporter à la chronique; on y retrouve étroitement mêlés des critiques acerbes, l'exposé de projets grandioses, des détails sur des entreprises qui n'auront pas de suite. Ce qui se fait réellement entre dans le domaine du banal et perd tout relief, si bien que l'image d'ensemble, qui reste et se transmet, est facilement celle d'échecs qui se succèdent.

Et pourtant le mouvement est certain. Si, avant 1940, le voyage de Cayenne était une expédition considérable, il n'est guère plus difficile aujourd'hui que celui de Paris à Marseille. Ceux qui avaient perdu la Guyane de vue depuis ces temps d'avant-guerre et y retournent, constatent : « la Guyane a bien changé », et comme dans tout changement de quelque ordre qu'il soit, suivant le point de vue où l'on se place, le meilleur se trouve mélangé au moins bon.

C'est à trier l'information recueillie dans les textes comme sur le vif, que les pages qui suivent vont s'efforcer, voulant donner de la Guyane de 1978, au moment où elle semble s'être engagée sur la voie irréversible de la modernisation, une image sans passion, qui puisse être encore instructive lorsque des années auront passé. Et pour cela, il a paru nécessaire de prendre le recul du temps, pour reconstituer autant que faire se peut, les grandes orientations sectorielles des 30 ans écoulés, que compte désormais la départementalisation.

Il en ressort beaucoup de faits bruts, de données arides sélectionnées parmi une documentation touffue, bavarde et creuse à la fois, sans base statistique très solide, mais qu'on s'est efforcé de confronter le plus souvent possible au contexte physique et humain, pour ne pas dévier du réel. Puissent les idées qui s'en dégagent aider à une meilleure et plus profonde réflexion!



,		

Première partie / chapitre 1

### Les limites territoriales

La Guyane est située au nord du continent sud-américain, elle occupe 320 km de littoral atlantique. En profondeur, elle s'étend sur environ 4 degrés de longitude, entre le 2° et 6° parallèle nord, ce qui situe sa partie la plus méridionale à 200 kilomètres de l'équateur. Elle est séparée de Surinam, à l'ouest, par le fleuve Maroni et du Brésil, à l'est, par le fleuve Oyapock. Au sud, la frontière avec le Brésil est beaucoup moins nette et correspond à la ligne de partage de leurs eaux d'avec celles de l'Amazone. Comme telle, la Guyane forme une sorte de quadrilatère dont la surface est d'environ 90 000 km². Sa plus longue distance, du nord au sud, est de 400 km et sa plus courte, d'ouest en est, de 200 km.

Les frontières n'ont pas été commodes à définir. Vu les espaces quasi vides d'hommes qu'elles traversent, elles n'ont retenu l'attention que tardivement, et par deux fois, à l'occasion de découvertes d'or. En 1888, ce fut côté Guyane néerlandaise, à propos du secteur compris entre Tapanahony et Lawa. Si l'accord s'était bien effectué au traité d'Utrecht (1713) sur le Maroni, rien n'avait été précisé pour ses formateurs. L'arbitrage du tsar fut demandé et celui-ci trancha en faveur des Pays-Bas (1). Le deuxième « contesté », en 1893, concernait l'Amapa et l'arbitrage de la Confédération helvétique, en 1900, fut favorable au Brésil, rejetant les prétentions françaises d'arrêter la Guyane à l'Araguari proche de l'Amazone. La limite de l'Oyapock ne posa pas de difficulté d'application, à la différence du Maroni.

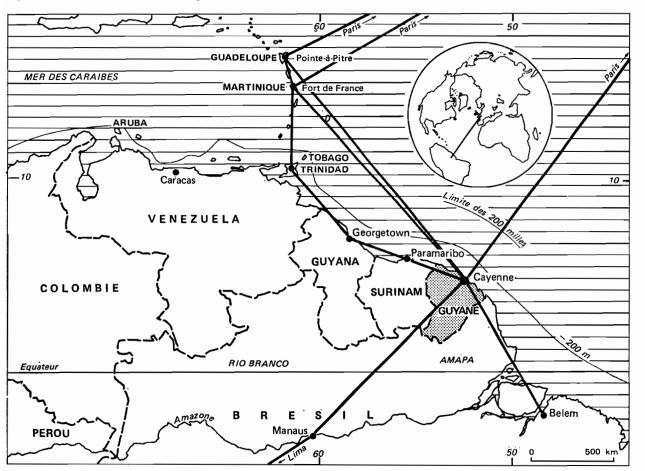
Côté Maroni en effet, la population est plus nombreuse, le fleuve comporte des chapelets d'îles et il se ramifie vers l'amont en plusieurs bras. Une convention signée à Paris en 1915 (2) établit que la frontière suit la ligne médiane entre ses deux rives, les îles, de l'île Stoelman (au Surinam) à l'île Portal (française), relevant de l'un ou l'autre pays suivant leur position par rapport à cette ligne. Pour l'amont, une convention de 1938, signée également par le Brésil, avait fixé le point de « trijonction » entre les trois pays, d'où il découlait que l'Itani était retenu comme frontière (et non le Marouini dont le débit est inférieur).

Sur ce dernier point, un accord a été réalisé. Un projet de convention a été établi à La Haye en 1975 et signé à Paramaribo le 15 août 1977, en même temps qu'un accord de coopération économique et financière avec le Surinam.

<sup>(1)</sup> Conventions des 7 avril 1898 et 30 septembre 1915; JO du 6 décembre 1898, p. 7348, et JO du 13 juillet 1918, p. 6038.

<sup>(2)</sup> Sentence arbitrale du 1<sup>er</sup> décembre 1900. JO République française et JO Guyane française, 1901. N.B. : Pour les textes à valeur diplomatique, de 1605 à 1915, voir Code de la nationalité française, Melun, Imprimerie Nationale, 1946. GF, T. II, pp. 833-845.

Fig. 1. — La situation de la Guyane



En ce qui concerne la frontière méridionale de la Guyane avec le Brésil, elle a fait l'objet d'un abornement en 1957 et ne pose pas actuellement de problèmes pratiques.

11

Quant aux eaux territoriales, la limite de 12 milles (\*) a été portée, en 1972 (3), à 80 milles afin de mieux assurer la conservation des ressources biologiques de la mer. Le Brésil ayant adopté comme limite de ses eaux territoriales 200 milles, en 1977, une zone économique s'étendant de la limite extérieure des eaux territoriales jusqu'à 188 milles, a été définie par le décret du 25 février 1977 (3). Cette limite est située bien au-delà du rebord du plateau continental qui se tient, en moyenne, à 80 milles (150 km) des côtes.

La superficie intéressée représente quelque 130 000 km². Ainsi pourraient être refoulés les chalutiers étrangers qui écument la mer, mais l'application s'avèrera sans doute bien difficile. D'ores et déjà un règlement de la CEE de 1977 soumet la pêche dans cette zone à l'octroi de licences qui ne sont accordées qu'en petit nombre à quelques Etats (Etats-Unis, Japon, Corée, Surinam).

La Guyane est éloignée de Fort-de-France de 1500 km, de New York et de Dakar de 4000 km, de Paris de 7100 km; ces distances, autrefois considérables, ne comptent plus autant, depuis qu'il y a des liaisons aériennes.

En revanche les communications avec le continent sud-américain sont moins aisées : Brasilia, située à 2 300 km, n'est pas desservie directement, Manaus à 1 200 km, l'est seulement depuis peu de temps ainsi que Lima à 2 000 km plus loin. A part la liaison routière récente avec le Surinam voisin, et celle en préparation vers l'excentrique province brésilienne de l'Amapa, l'isolement est considérable devant cet autre « océan » de forêt qu'est l'Amazonie, si bien que la Guyane peut faire figure d'île aussi, comme les Antilles. Cette situation — que partagent les Guyanes voisines, mais chacune à sa façon, dans son environnement physique et culturel — est source d'originalité et sans doute de bien de ses problèmes au sein de la communauté française.

<sup>(\*) 1</sup> mille équivaut à 1852 mètres.

<sup>(3)</sup> Lois du 8 juillet 1972 et du 16 juillet 1976 ; décret d'application du 25 février 1977. JO du 27 février 1977, p. 1103.

Première partie / chapitre 2

## Le milieu physique

#### La géologie

La géologie de la Guyane (4) relate une histoire très longue. Les terrains les plus anciens apparemment (jusqu'à 4 milliards d'années) — dits de la période hyléenne — se rencontrent dans l'île de Cayenne, sur l'Approuague, dans le haut Sinnamary, et la moyenne Mana. Ils sont formés d'amphibolite et de quartzites et présentent un caractère nettement métamorphique. On a là les vestiges du bouclier guyanais primitif.

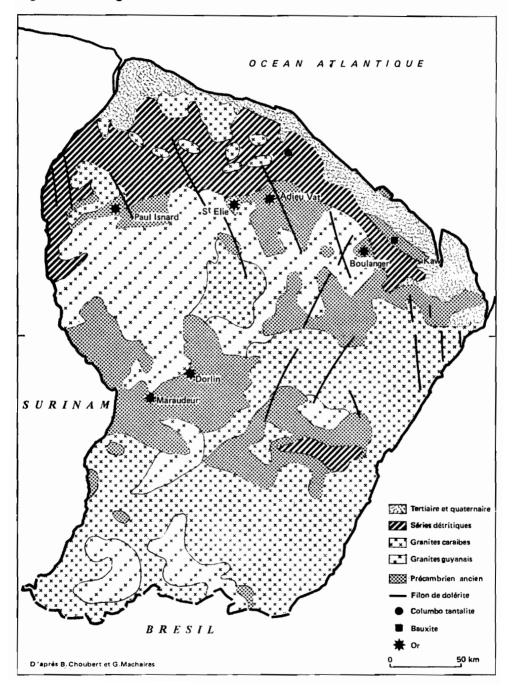
Des roches sédimentaires, conglomérats, schistes, quartzites le recouvrent puis des laves, l'ensemble formant la série de Paramaca, épaisse de plusieurs milliers de mètres. La base affleure au nord de la Guyane en décrivant de part en part un arc de cercle étroit; elle réapparaît de Maripasoula à Camopi. Entre ces deux zones et au sud de la deuxième, les laves du Paramaca supérieur, basaltes, andésite, occupent une grande place; elles sont souvent métamorphisées, contiennent des intercalations sédimentaires et des roches éruptives. On rencontre aussi des intrusions de gabbro, des dolérites et des diorites.

Une phase de granitisation dite des granites guyanais, remontant à quelque 2,6 milliards d'années, intéresse une bonne partie du pays situé entre les arcs du Paramaca inférieur et la frontière sud, mais sous-jacents à la zone côtière ils affleurent par endroits, notamment dans l'île de Cayenne. Ces granites sont souvent transformés en gneiss et voisinent avec des migmatites; dans le centre, ils forment de vastes massifs elliptiques. Une période de rajeunissement se situe vers 2,2 milliards d'années, suivie de l'apparition d'un nouveau faciès dit des granites caraïbes (entre 2 milliards et 1,8 milliard), d'abord endomorphique, puis intrusif avec apparition de pegmatites.

Entre-temps le relief est aplani et se forme la série détritique de Bonidoro déposée sous régime continental, faite de grès conglomératiques, de quartzites et de schistes gréseux. Sa puissance n'est pas inférieure à 2 000 m. Elle suit

<sup>(4)</sup> Rédigé d'après CHOUBERT (B.), « Le Précambrien des Guyanes », Paris, BRGM, 1974 (CR in : Chronique des Mines, 1974).

Fig. 2. — Géologie et mines



N.D. N°s 4 497 - 4 498

à peu près l'arc nord du Paramaca inférieur en une bande assez étroite. Une partie est métamorphisée. A la série de Bonidoro succède, après transgression et une lacune de sédimentation, la série de l'Orapu faite de grès et de conglomérats, puis d'une forte épaisseur de schistes (1 500 m). Celle-ci affleure au sud de la plaine côtière et sa plus grande extension est vers l'ouest (Maroni). On la retrouve encore non loin de Camopi, à l'ouest. Avec elle, finit le Précambrien sédimentaire.

La granitisation caraïbe a affecté les secteurs de la Mana, du haut Approuague, et du moyen Oyapock et la plus grande partie du sud du pays. Les plus jeunes granites sont nettement intrusifs. L'ensemble donne un relief peu marqué quoique semé d'inselbergs. Des pegmatites, très importantes pour les minéralisations (colombites, tantalites) ont injecté les granites et se repèrent dans les sables de la Mana et du Sinnamary. Des dolérites constituent aussi des filons et des massifs dans tout le Précambrien; ils présentent des orientations privilégiées.

Les terrains précambriens s'arrêtent brusquement au nord (sauf les îlets). Leur fait suite un sédimentaire marin sous forme de calcaire, sable et argile, rattaché à l'Eocène mais qui n'affleure nulle part et ne présente sans doute qu'une extension limitée. Le Quaternaire repose en effet le plus souvent directement sur le Précambrien sous faible épaisseur — au moins à l'est d'Organabo — et largeur aussi puisque la plaine côtière ne mesure jamais plus de 10 km, sauf vers Saint-Laurent et à l'est de Cayenne où elle s'étend jusqu'à 20 et 30 km. Il débute par une série détritique de sables blancs grossiers plaqués sur un niveau de galets; les sables peuvent être mêlés aussi à de l'argile. Au Pléistocène s'est constituée la série de Coswine, alternativement sables fins d'origine marine et sables grossiers continentaux. Enfin, depuis le dernier millénaire, c'est la série de Démérara avec argile, sable coquiller ou non et tourbe. Sur le littoral, envasements et dévasements alternent en un même lieu de façon à peu près cyclique. Les vases proviennent de matériaux charriés par l'Amazone et les autres fleuves.

#### Le relief

Le relief est dans la dépendance étroite de ces structures précédemment décrites, mais vu leur stabilité depuis une très longue période, les processus d'érosion, dans cette zone de climat le plus souvent chaud et humide au cours des périodes géologiques, ont dû être très actifs, si bien que l'ensemble du pays s'apparente à une pénéplaine doucement inclinée du sud vers le nord.

Le long du littoral, les altitudes ne dépassent pas 15 m, à part quelques buttes telles que les îles du Salut, la montagne des Pères (152 m), les collines de l'île de Cayenne, Grand-Matoury (234 m) et Mahury (172 m), la montagne de l'Observatoire... Mais si faibles soient les contrastes de la plaine côtière, ceux-ci n'en ont pas moins une importance considérable par leurs répercussions sur la pluviométrie, l'hydrologie, la pédologie et en définitive la végétation.

Les terrains précambriens voisins du littoral, formés de roches tendres, ont été fortement usés et prennent l'aspect d'une succession de minuscules collines arrondies séparées par des bas-fonds très plats. Ils s'élèvent progressivement vers le sud selon l'arc ouest-est correspondant au synclinorium de l'Orapu. Les parties les plus résistantes ont des reliefs plus marqués pouvant dépasser 300 m : Montagnes de Plomb, de Kaw, Cacao, Baugé, Trois-Pitons.

Au sud de cet arc, en position anticlinale, se tient le massif central, vieux bouclier granitique très usé et dont les débris ont comblé les synclinaux qui l'encadrent. Ce craton s'est brisé en plusieurs massifs de forme elliptique qui se succèdent d'est en ouest. L'altitude moyenne est de 100 m. Cependant quelques reliefs émergent à plus de 400 m : Montagne Sparaouine, Lucifer, Decou-Decou, Montagnes françaises, l'Abounamy. Le centre comporte une dorsale de 500 m (Montagne Trinité) tandis que l'est (Montagne Tortue) est moins élevé.

Ce massif central est limité au sud par un autre arc synclinal qui s'étend en gros de Maripasoula à Camopi. C'est là où les reliefs sont les plus marqués, contrastant avec les vallées les plus profondes. On citera plusieurs noms situés entre Maripasoula et Saül, de plus de 750 m : Attachi-Bacca, Bellevue, Belvédère, et dans le sud le point le plus élevé probablement de la Guyane, le Massif tabulaire (850 m).

A ce synclinorium méridional fait suite une vaste plaine granitique, étonnamment plate qui s'élève doucement vers la ligne de partage des eaux avec le bassin de l'Amazone.

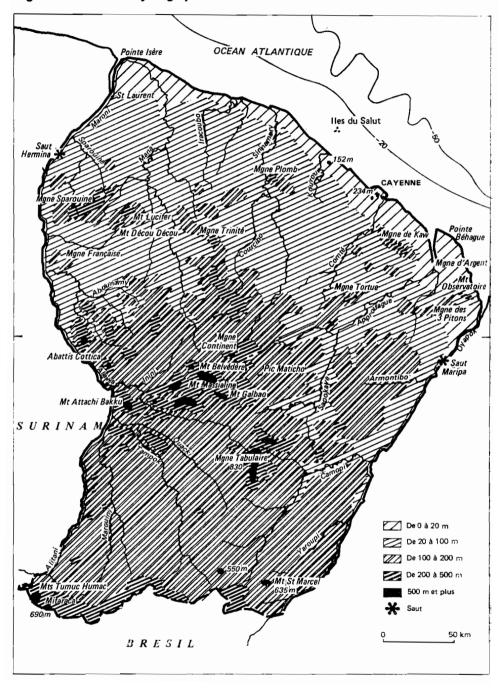
Elle est cependant semée par endroits de pitons rocheux (inselbergs) dont certains émergent de près de 500 m (exemple : Mont Saint-Marcel à 635 m). La frontière est marquée par une dorsale avec de petits massifs ne dépassant pas 600 m (les Tumuc-Humac).

Des accidents tectoniques (5) se remarquent sur tout le territoire, des failles et des cassures dont les orientations majeures (NW-SE) dirigent souvent l'hydrographie, de même que la grande fracture NNE-SSW est empruntée par l'Oyapock. La présence de granite entraîne souvent la formation de structures concentriques de quelques kilomètres de diamètre qui prennent place dans le réseau de cassures, celles-ci sont souvent accompagnées aussi d'épanchements de dolérites.

Enfin il faut encore signaler l'existence, comme dans tous les pays tropicaux, de cuirasses ferrugineuses qui ont fossilisé certains reliefs, vestiges de surfaces d'érosion antérieures. Les niveaux les plus remarquables sont 150-170 m, 170-260 m, 300-370 m et 500-570 m. Des reprises d'érosion opèrent des rajeunissements du relief en creusant les alluvions anciennes, d'où la formation de terrasses le long des rivières.

<sup>(5)</sup> CHOUBERT (B.), Essai sur la morphologie de la Guyane, Paris, Imprimerie Nationale, 1957.

Fig. 3. — Relief et hydrographie



Quant au plateau continental, il présente une largeur moyenne de 80 km et sa pente est douce jusqu'à la côte 100/200 m, après quoi les 1 000 m sont rapidement atteints.

#### L'hydrologie

La configuration de la Guyane (6) fait que ses eaux s'écoulent toutes en direction de sa façade littorale. Elles sont drainées par un réseau extrêmement dense, en partie par des fleuves littoraux, en partie, et notamment pour tout le Sud, par les deux fleuves frontières, le Maroni et l'Oyapock qui reçoivent aussi des affluents venus du Surinam et du Brésil.

Le Maroni sert de frontière sur 520 km, changeant plusieurs fois de nom en amont (Lawa, Itany); ses principaux affluents sur la rive droite en remontant sont l'Abounamy, l'Inini, le Tampoc et l'Ouacki, le Marouini. L'Oyapock mesure 370 km en Guyane, mais prend sa source à quelques dizaines de kilomètres en territoire brésilien; son affluent principal, le Camopi, est sensiblement de la même importance. Les fleuves côtiers sont, d'ouest en est : la Mana (430 km), le Sinnamary (260 km), avec pour affluent le Courcibo, la rivière de Cayenne (50 km), le Mahury (160 km), l'Approuague (270 km).

Toutes ces rivières prennent leur source à une altitude relativement faible et s'abaissent très rapidement. Dans la pénéplaine du Sud, elles s'écoulent paresseusement en suivant les incitations du terrain, parfois de façon rectiligne lorsqu'elles s'accrochent à des cassures, parfois en décrivant des séries de méandres instables. Elles entrent souvent au contact de la roche en place

Tableau 1. — Module mensuel des fleuves de Guyane

(en % du débit annuel)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nord Sud	6 5	8	11,5 13	12,5 15	17 18	15 15	11 10	7	4,5 3,5	<b>2,</b> 5	2 1,5	3 2

Source: Service hydrologique (ORSTOM)

<sup>(6)</sup> DUBREUIL (P.) et HIEZ (G.), Les régimes hydrologiques en Guyane française. Paris, ORSTOM, 1963.

N.D. N°\* 4 497 - 4 498

qu'elles franchissent par sauts tumultueux et au travers de ramifications nombreuses. Ces sauts représentent couramment des dénivellations de 0,50 à 1 m — et jusqu'à 19 m; ils se succèdent à plus ou moins grande distance (30 m de chute en 17 km aux Abattis-Cottica). Le premier saut rencontré depuis l'avait est à 100 km sur le Maroni; il marque la limite de l'action de la marée. La limite des eaux saumâtres remonte beaucoup moins profondément, de 15 à 35 km.

Le régime de ces fleuves, issus d'une même zone forestière sous latitude semblable, est le reflet d'une pluviométrie abondante et assez régulière. It comporte deux saisons de hautes eaux sensiblement égales, séparées par deux saisons de basses eaux, une courte vers mars et une plus longue en novembre-décembre où le niveau d'étiage est atteint, mais la mobilité des saisons selon les années ne permet pas de repérer la petite saison des basses eaux sur les moyennes pluriannuelles.

Les périodes extrêmes se situent en mai et novembre, avec des différences de débit variant de 6 fois au Nord à 9 dans le Sud. Le Maroni débite en année moyenne 1 700 m³/sec. à 120 km de son embouchure pour un bassin de 60 900 km², les écarts décennaux atteignant 1 250 et 2 300 m³. L'Oyapock, à 75 km, a des chiffres deux fois moins élevés. On a noté cependant à ces mêmes stations des crues de 7 370 m³ en juin 1960 et 3 304 en avril 1956. La hauteur moyenne d'eau passe de novembre à mai, dans un cas de 2,50 m à 6,25 m, dans l'autre de 1,20 m à 3,20 m.

Etant donné l'absence de chutes importantes, ces débits ne sont pas susceptibles de fournir une hydraulicité considérable. Cependant des études de reconnaissance (7) ont permis de sélectionner plusieurs sites : sur le Maroni, Aéroplane Condé, en aval de Grand-Santi pour 186 000 kW; sur l'Oyapock, Saut-Maripa, en amont de Saint-Georges, pour 36 000 kW et d'autres moins importants sur l'Approuague et vers la Montagne de Kaw. Il semble toutefois que ces puissances déduites d'une année forte soient sensiblement surestimées.

Du point de vue de l'hydrologie marine (8), on constate des marées relativement fortes, les plus hautes atteignant 3,30 m aux solstices et les plus basses 2,20 m aux équinoxes, par rapport aux plus basses mers possibles et pour les îles du Salut, Cayenne et les Hattes faisant respectivement 0,10 et 0,30 de plus (9).

Le courant marin qui longe le littoral dépose à marée basse des vases qui encombrent les estuaires, les déviant vers l'ouest. Ainsi à l'embouchure des fleuves, la navigation est rendue particulièrement difficile, même si l'amont est plus propice (fonds de 7 à 8 m dans le Mahury avant la barre). Le courant marin a aussi pour effet de modifier le taux de salinité des eaux suivant les saisons et les crues des fleuves, en particulier celles de l'Amazone.

<sup>(7)</sup> EDF, Possibilités hydroélectriques du département de la Guyane, Paris, 1955.

<sup>(8)</sup> ROSSIGNOL (M.), La frange continentale de la Guyane française. Paris, ORSTOM, 1977 (document provisoire).

<sup>(9)</sup> Annuaires du service hydrographique de la Marine.

#### Le climat

Le climat de la Guyane est conditionné par la proximité de l'équateur et les courants de circulation atmosphérique qui affectent celui-ci. Alternativement, il connaît le régime des alizés du nord-est, issus de l'anticyclone des Açores, pendant l'hiver boréal et celui des alizés du sud-est, issus de l'anticyclone de Sainte-Hélène pendant l'été. La zone de convergence intertropicale (ZIC) les sépare, oscillant entre le 3° parallèle sud et le 15° nord; elle est caractérisée par des pressions très basses (1 010 millibars), calmes équatoriaux, et son déplacement entraîne le rythme des saisons qui sont au nombre de quatre, dont deux très marquées.

En avril, mai et juin, les alizés du sud-est couvrent la Guyane dans leur mouvement vers le nord et déterminent la grande saison des pluies.

En juillet, le temps s'éclaircit et c'est la grande saison sèche qui dure jusqu'en novembre. Vers la fin de ce mois, la situation s'inverse et la petite saison des pluies s'installe jusqu'en février. Enfin, du 15 février au 15 mars, est ressenti un « petit été » qui correspond au retrait des alizés et se traduit par une rémission des pluies — plus prononcée en réalité en février. Des orages et des brouillards accompagnent la ZIC à chacun de ses passages, mais les tempêtes et les cyclones sont exclus.

Il y a, du fait de ce mouvement d'oscillation dans le sens des parallèles, un léger décalage des saisons entre le nord et le sud, mais également des différences d'est en ouest, en raison des vents.

Les facteurs géographiques interviennent aussi : les reliefs et la forêt par l'action de son rayonnement en particulier la nuit.

• Ainsi donc la carte de la *pluviométrie* n'est pas uniforme. S'il tombe dans l'ensemble environ 2 m d'eau par an, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest sont un peu moins arrosés. Par contre l'Est, « au vent », l'est beaucoup plus, et en particulier tout le secteur compris entre Saint-Georges et Cayenne qui atteint ou dépasse 3 m. Cependant ces chiffres ne sont pas constants d'une année sur l'autre ; ils peuvent connaître des variations extrêmes, du simple au double.

Ces variations, indépendamment de la moyenne annuelle, peuvent encore affecter notablement le rythme des saisons, non seulement par la quantité d'eau mais aussi par leur décalage, le petit été de mars disparaissant par exemple tout à fait. Certains en viennent même à dire qu'il n'y a pas en Guyane de saisons véritables. De façon générale cependant, le maximum de pluie s'observe en mai et juin (le tiers environ) et le fort de la sécheresse en septembre. Il

<sup>(10)</sup> FOUGEROUZE (J.), Le climat de la Guyane française. Paris, Météorologie nationale,

GARNIER (J.), Météorologie tropicale et ses aspects aux Antilles Guyane. Fort-de-France, 1976. CDDP: Les Cahiers documentaires.

convient de noter aussi la violence de certaines averses : 244 mm sur Cayenneville, le 2 avril 1974, et à l'opposé des périodes de plusieurs jours absolument sans eau (3 mm seulement du 23 avril au 11 mai suivant).

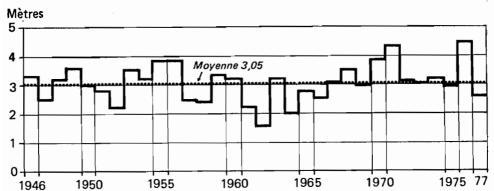


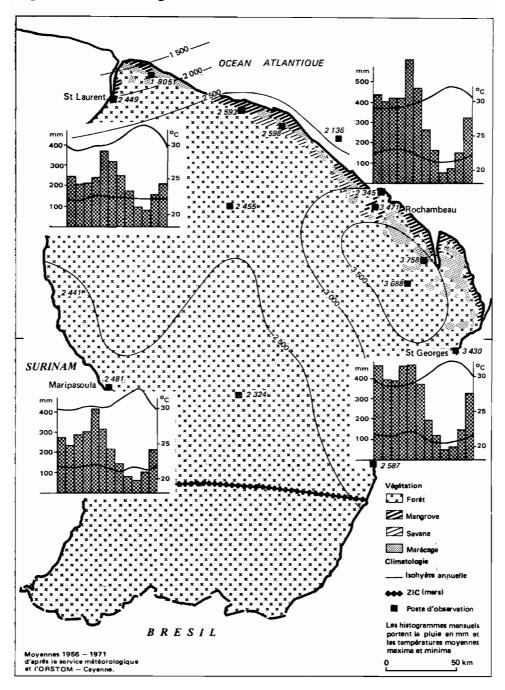
Fig. 4. — La pluviométrie à Cayenne-Ville

• Les températures sont marquées par une grande constance, au moins dans leur moyenne, autour de 26° C, avec à peine 0,5° en moins en janvier (mois le plus frais) ou en plus, en octobre (mois le plus chaud). Les maxima en octobre atteignent 32-33° et 29° en janvier (moyenne annuelle : 30-31°). Le lien entre chaleur et absence de pluie ou ensoleillement est très net (à Rochambeau : 152 heures en janvier, pour 271 en octobre). Les minima offrent une situation symétrique, les plus marqués sont en octobre : 20-22°, mais en réalité la plupart des mois sont très proches de la moyenne générale de 22°, avril et mai dépassent celle-ci sensiblement.

On observe rarement des valeurs inférieures à 17° et supérieures à 36°. Dans ces conditions l'amplitude diurne est assez forte et atteint en moyenne 8 à 9°. Elle est maxima en octobre avec 10-12° et minima en janvier avec 7°. Des différences locales s'observent, notamment sur le Maroni où les nuits sont toujours plus fraîches qu'ailleurs.

Les températures ne sembleraient pas trop rigoureuses sans une humidité relative toujours élevée (80 %). Celle-ci, cependant, est caractérisée par une amplitude notable, de la nuit au jour (98 à 65), et annuelle en faveur de la saison sèche (jusqu'à 55) ; elle décroît aussi de quelques points vers l'intérieur. Quant à l'évaporation, elle est d'environ 1 m par an. Les vents au sol ont une dominante est-nord-est et leur vitesse moyenne est de 3 m/sec. et peuvent atteindre 10 m/sec., au moins sur le littoral. A côté d'un pourcentage de calmes élevés (46 % à Cayenne), des brises tempèrent agréablement le climat, lequel, à beaucoup d'égards, ne peut guère être considéré comme excessif.

Fig. 5. — Climat et végétation



#### Les sols

Les sols (11) sont marqués par un climat chaud et humide de la Guyane qui entraîne une altération intense des roches, perceptible parfois jusqu'à 70 m de profondeur en l'absence d'érosion. Il se produit, comme dans tous les pays tropicaux, une ferrallitisation, c'est-à-dire que la silice et les bases alcalines se trouvent éliminées par le lessivage des eaux, alors que les hydroxydes de fer et d'alumine subsistent et se concentrent. Lors de climats à longues saisons sèches, il s'est même formé des cuirasses latéritiques. La matière organique se décompose aussi très rapidement et s'accumule mal; même en forêt la couche d'humus est en général peu épaisse (10 cm), les éléments fertilisants sont emportés et l'acidité est souvent élevée.

Il faut cependant distinguer entre les terres hautes, formées sur les terrains anciens, et les terres basses sur le sédimentaire côtier. Dans le premier cas, la nature de la roche mère apporte des nuances importantes : les granites se décomposent en éléments sablo-argileux ou nettement sableux, les roches métamorphiques et schisteuses en argile tout en étant moins acides. La ferrallisation est générale. En terrain accidenté, le ruissellement provoque des phénomènes de rajeunissement avec appauvrissement, remaniement, apports aussi d'éléments étrangers. Quant aux bas-fonds, ils sont nettement hydromorphes, ce qui se lit parfaitement dans la végétation. Il s'y forme même de la tourbe. Les sables subissent un drainage excessif et ont tendance à la podzolisation ; ils sont alors très peu fertiles. Dans l'ensemble, les sols des terres hautes sont pauvres, sauf par endroits, comme sur le complexe volcano-sédimentaire du Paramaca, assez profonds et bien structurés, mais la topographie mouvementée est une gêne pour leur bonne exploitation.

Les terres basses qui bordent le bouclier sont formées d'alluvions marines : elles présentent une faible pente et une partie subit l'inondation aux plus hautes marées. Il s'ensuit donc des différences notables. Sur les terrains salés du bord de mer se développe la mangrove qui fixe la vase molle des estuaires tandis que la matière organique s'enfonce dans le sol. A l'arrière, les sols restent très hydromorphes, notamment sous l'effet des eaux sauvages qui s'y accumulent à la saison des pluies. Dans l'enchevêtrement de la végétation, la matière organique se concentre sans se détruire. Elle forme une substance tourbeuse qu'on appelle ici : pégasse, chargée de sulfures et assez fortement acide. Suivant l'épaisseur de la couche (0,30 à 3 m) et l'intensité du drainage. une végétation très différente se développe, sans qu'il y ait toutefois une corrélation absolument parfaite. Cette pégasse, lorsqu'elle est peu épaisse, incorporée à l'argile sous-jacente, peut donner des sols d'une grande fertilité, mais il faut alors aménager des polders pour assurer un bon drainage. Dans les terres basses plus souvent exondées, comme sur les bourrelets de berges, l'hydromorphie n'est plus que temporaire et la pégasse manque. Ces sols pré-

<sup>(11)</sup> BLANCANEAUX (Ph.), Essai de synthèse pédo-géomorpho et sédimentologique de la Guyane française. Cayenne, ORSTOM, 1974.
TURENNE (J.-Fr.), Modes d'humification... dans deux toposéquences guyanaises. Paris,

LEVEQUE (A.), Les sols ferrallitiques de la Guyane française. Paris, ORSTOM, 1967.

sentent des aptitudes différentes suivant le degré de développement du gley qui les accompagne, pouvant se réduire, à la limite, à la qualité de terre à brique.

Ainsi les sols de la Guyane ne permettent-ils pas de grands espoirs au point de vue agricole, sauf en zone littorale où leur exploitation a donné, dans des pays voisins, des résultats très encourageants.

#### La végétation

La végétation (12) est composée pour 9/10° de forêt de type équatorial, toujours verte, et celle-ci, étant donné la faible population qui y vit, comme dans toute l'Amazonie, a été peu entamée et se présente sous la forme d'un immense massif compact, monotone et peu hospitalier.

Comme il est normal, ses aspects diffèrent suivant la richesse des terrains. La forêt est plus vigoureuse sur roches vertes (amphibolites, laves anciennes, dolérites), elle sera plus basse et confuse sur granites, schistes ou quartzites et, à plus forte raison, sur cuirasse latéritique. Cependant les conditions topographiques et le drainage influent également : ainsi, les plus beaux spécimens de forêt se rencontrent sur les pentes des plus hautes collines. Sans enracinement profond, le chevelu radiculaire se propageant surtout dans la litière, les chutes d'arbres, sous l'effet des trombes d'eau et du vent, sont constantes, si bien que l'ensemble apparaît toujours désordonné, inachevé, avec des trouées de lumière nombreuses, source aussi de végétation buissonnante et enchevêtrée.

De façon générale, la forêt guyanaise est moins puissante que la forêt africaine; ses arbres moins hauts (35-40 m), ses sous-bois moins épais; de ce fait, elle est plus pénétrable. Le nombre d'espèces représentées est, par contre, considérable — plus de dix mille dont beaucoup encore mal connues — aussi bien en arbres qu'en lianes et épiphytes. On cite, sur un hectare, la présence de 183 espèces. Les familles les plus courantes sont les Légumineuses, les Lécythidacées, les Lauracées, les Vochysiacées et les Sapotacées. En sous-bois, on trouve le plus fréquemment des Rubiacées, des Mélastomacées et des Pipéracées. Les Monocotylédones sont le propre des terrains plus pauvres, ainsi parmi les palmiers les Astrocaryum. Les auteurs ont beaucoup de peine à s'expliquer que des milieux assez semblables puissent donner asile à des associations de flores parfois aussi différentes.

<sup>(12)</sup> Voir notamment :

GRANVILLE (J.-J. de), « Paysages végétaux », in : Regards sur la Guyane (voir Bibliographie in fine).

HOOCK (J.), Les savanes guyanaises : Kourou. Paris, ORSTOM, 1971.

OLDEMAN (R.), L'architecture de la forêt guyanaise. Paris, ORSTOM, 1974. BOYE (M.), « Les palétuviers du littoral de la Guyane française ». Cahiers d'outre-mer, 1972.

N.D. N°\* 4 497 - 4 498

La forêt cède le pas à d'autres formations dans plusieurs cas. Dans l'intérieur, les bas-fonds marécageux (pripris) portent souvent une végétation très hétéroclite et touffue, où la silhouette du palmier pinot l'emporte à côté d'autres espèces à racines aériennes, échasses et pneumatophores. Sur les sommets à forte pente où l'érosion a complètement dénudé les roches, on observe des peuplement de Myrtacées et une variété de prairie à touffes d'herbes et arbustes isolés qu'on appelle « savane-roche ». Enfin et surtout, dans la zone littorale, sur la bande de terrains formés d'alluvions récentes, d'argiles et de sables disposés en cordons, si l'on rencontre encore sur les sables blancs entre Saint-Laurent et Organabo une forêt, mais à tendance xérique, ailleurs et notamment d'Organabo à Cayenne, c'est la savane, avec ici et là des bouquets d'arbres. Suivant la nature des sols, la savane est faite d'herbes hautes, de type Andropogon (h : 1,50 m), ou basses, de type Paspalum (h : 0,30 m). Les basfonds sont plus ou moins inondés et couverts de Graminées et de Cypéracées, avec parfois des arbustes.

25

En arrière du littoral, les marécages portent un tapis herbacé dont les espèces varient en fonction de la salinité, et la puissance suivant les saisons (ainsi près de Mana); certaines parties sont couvertes de petits arbres appelés pruniers et, le long des ruisseaux, de palmiers-baches, comme sur la rivière de Kaw. Sur le littoral même, dans ses parties vaseuses, se développe la mangrove à palétuviers blancs (Avicennia) et le long des estuaires, ce sont les palétuviers rouges (Rhizophora).

Cette végétation est en équilibre, mais la fragilité des sols laisserait craindre pour elle s'ils venaient à être attaqués inconsidérément.

#### La faune

Une faune (13) bien spéciale, propre à la plupart de l'ensemble amazonien, existe dans la forêt guyanaise. Les grands mammifères tels que l'éléphant ou la girafe en sont absents, mais parmi les herbivores, sont représentés de nombreux genres de Cervidés qu'on appelle biches; une espèce vit dans les forêts marécageuses, toutes de petite taille. Les Suidés sont plus connus, comme le tapir qui a la particularité d'être doté d'une courte trompe; la femelle peut atteindre un poids de 300 kilos et est ainsi un des animaux les plus gros du continent. Les pécaris le sont beaucoup moins et ressemblent aux sangliers; les uns sont à lèvres blanches (cochon-bois), les autres à collier clair (pakira); ils vivent en bandes de dizaines d'individus.

Les rongeurs sont de toutes tailles, depuis le cabiai des bords de rivière qui peut peser 100 kilos, jusqu'aux petits agoutis, qui se nourrissent surtout de fruits. Les singes sont très différents de ceux des autres continents : ouistitis, capucins... Certains ont la queue préhensile, ce qui facilite les déplacements

<sup>(13)</sup> BRUGIERE (J.-M.), La faune, in : Regards sur la Guyane (voir Bibliographie in fine).

au milieu de la forêt. Les carnivores sont caractéristiques, tels le jaguar, le puma et différentes espèces de chats sauvages. Ils s'attaquent aux autres animaux, laissant toutefois de côté les édentés dont ils craignent les griffes puissantes.

Les édentés occupent une grande place dans la faune par le nombre de leurs genres. D'abord les fourmiliers qui, comme leur nom l'indique, vivent de fourmis et de termites qu'ils happent grâce à la conformation de leur bouche (museau en trompe et longue langue); parmi eux, on citera le grand tamanoir, et, plus petit et plus particulièrement arboricole, le tamandou et le fourmilier nain. Les tatous tirent leur allure étrange de leur carapace; il en existe des espèces de différentes tailles toutes insectivores. Enfin encore plus étranges, les paresseux, à l'allure et au comportement insolites, qui vivent dans les arbres avec une activité surtout nocturne. Les serpents comptent de nombreux genres encore assez mal connus dont les plus remarquables sont les crotales, les serpents à sonnettes, et les anacondas.

Parmi la faune aquatique, on citera le lamantin qui vit dans les estuaires et remonte aussi les fleuves, la loutre et le yapock; les caïmans dont les espèces de fleuve et de marécage sont distinctes; les tortues marines (certaines atteignent 900 kilos) qui viennent pondre les nuits de printemps sur les plages sableuses du littoral des quantités d'œufs qui écloront deux mois plus tard.

La faune ichtyologique est très riche, en abondance et en variétés, en raison de milieux très particuliers qui vont des eaux les plus douces aux plus salées, des rivières aux marécages, vasières et plus grands fonds. Sans être complète, l'étude de J. Puyo (Poissons de la Guyane française, Paris, 1949) recense 124 genres et 560 espèces, près de 500 étant dulçaquicoles.

En mer, à côté de plusieurs espèces de requins et de raies, le milieu vaseux proche du littoral est le domaine des Siluridés (poissons-limon) de couleur terne; puis, plus en profondeur, celui des acoupas, à chair blanchâtre alors que les fonds sableux qui suivent ont des poissons rouges du type vivaneau. Les fonds marins sont riches aussi en échinodermes, en crevettes et crustacés divers, et en mollusques.

La Guyane est le pays d'élection des animaux ailés : chauves-souris d'abord, certaines fructivores, mais d'autres hématophages (vampires) ; oiseaux de toutes sortes : en forêt, perroquets de couleurs très vives (aras), perruches vivant en troupes nombreuses et toucans dits très justement « gros bec » ; sur le littoral, échassiers et palmipèdes : pélicans, ibis rouges et blancs, sarcelles, aigrettes... constituent la parure mouvante et éclatante de certains secteurs particulièrement riches comme l'estuaire du Mana; enfin le curieux hoazin venu tout droit du Jurassique.

Il convient encore d'évoquer les insectes. Les papillons ont des représentants — les morphos et bien d'autres — aussi prestigieux que les oiseaux, mais il y a également les mouches, les moustiques, les fourmis et les termites dont les effets sur la vie humaine ou sur les activités agricoles seront évoquées par la suite.

Première partie / chapitre 3

### Le milieu humain

#### La répartition de la population

La répartition des 55 125 habitants, selon le recensement de 1974, au travers de la Guyane, est très inégale. Avancer 0,6 habitant au km² comme densité n'a pas grande signification. En effet, les 9/10° du département sont pratiquement vides alors que Cayenne et Rémire, qui occupent 1/1 000° du territoire, approchent les 500 h/km².

Cette situation est récente. Les Indiens au début de l'ère coloniale semblent avoir été nombreux et largement répandus, comme l'attestent les vestiges archéologiques. Le littoral a dû lui aussi être plus amplement occupé du temps de la colonisation agricole ; enfin l'intérieur lui-même connut, au début de ce siècle, la ruée de l'orpaillage (\*) qui mobilisa jusqu'à 15 000 personnes. Ce n'est qu'à partir des années 50 que s'amorça le regroupement actuel. De cette implantation intérieure ne subsistent que les deux communes de Saül (80 hab.) et Saint-Elie (136 hab.) et la petite exploitation aurifère de Paul Isnard. Tout le reste de la population est réparti à la périphérie, le long des deux fleuves frontaliers ou de la façade littorale.

Sur le Maroni, de l'amont vers l'aval, s'égrènent d'abord les quelques villages indiens de l'Itany et de son affluent le Tampoc. Maripasoula, commune dont ils dépendent, administre aussi plusieurs hameaux auxquels font suite ceux de Papaichton, appartenant tous au groupe boni, puis plus loin les Abattis Cottica; enfin les hameaux — cette fois djoukas — reparaissent, même très rapprochés autour de Grand-Santi, pour se raréfier à nouveau autour de Santonia jusqu'au dernier saut de Hermina; à partir de là les établissements reprennent pour devenir plus denses dans la banlieue sud de Saint-Laurent, en liaison plutôt avec ce centre, créé par l'administration pénitentiaire en 1860, qu'avec le fleuve. Ainsi, en dehors de cette ville, 4660 habitants se répartissent sur les berges et les îles françaises du Maroni, sans compter les ressortissants djouka du Surinam qui y installent saisonnièrement leurs campements de culture, mais ne sont pas toujours recensés en Guyane.

Sur l'Oyapock, d'amont en aval, on trouve un premier foyer de peuplement (le plus méridional de Guyane) : les villages avoisinant Trois-Sauts (214 h);

<sup>(\*)</sup> Exploitation artisanale d'alluvions aurifères.

puis, 100 km plus loin, des villages dont Camopi situé au confluent de la rivière du même nom et de l'Oyapock; enfin à partir du saut Maripa les villages se succèdent à peu près régulièrement avec la commune de Saint-Georges et, au début de l'estuaire, sur la petite rivière de Ouanary.

Ce peuplement paraît véritablement inachevé en beaucoup d'endroits : on peut penser toutefois qu'il est lié en partie aux conditions de navigabilité des fleuves, les biefs calmes lui étant plus favorables, si favorables même que les terres cultivables selon les techniques en cours s'y raréfieraient déjà. Les Indiens qui consacrent des surfaces relativement plus faibles que les autres à leurs cultures (déplaçant aussi facilement leurs villages) et entretiennent moins de relations avec l'aval, ne fuient cependant pas les abords des sauts. On constate encore que rares sont les affluents habités, sauf pour le Maroni, les parties inférieures du Tampoc et de l'Abounamy et pour l'Oyapock, un peu le Camopi, alors que ces branches sont presque aussi importantes que les fleuves eux-mêmes. Les autres fleuves sont peu attractifs, mais généralement un petit centre commande leur bief inférieur au débouché dans la plaine littorale, ainsi Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Régina. C'est de là en effet, que partait le ravitaillement vers l'intérieur au temps de l'orpaillage, attestant le prix attaché à la voie fluviale dans ce pays qui n'avait aucun autre moyen de communication. Seule la Comté a conservé ici et la quelques habitants en raison probablement de la facilité de liaison avec Cayenne; c'est le cas aussi pour Montsinéry et Tonégrande.

En dehors de ces petites taches de peuplement, le reste de la population s'égrène à l'ouest de Cayenne sur la plaine littorale le long de l'axe routier qui rejoint Saint-Laurent via Mana (sauf traversée de forêt).

L'installation du CNES à Kourou en même temps que la création de cette ville à côté du petit bourg ancien, a entraîné les expropriations de Malmanoury; et l'ouverture de la nouvelle route de Saint-Laurent a permis à quelques scieries artisanales de s'installer; à l'est de Cayenne subsistent quelques minuscules ilôts, tels Kaw et Guisanbourg, témoins d'une occupation agricole lointaine.

Le foyer le plus important de population reste donc l'île de Cayenne, avec Cayenne qui regroupe 20 500 habitants agglomérés. Autour de la ville une ban-lieue de 10 000 habitants s'est installée au cours de ces dernières années. Les communes de Rémire-Montjoly et de Matoury bénéficient de l'essor du chef-lieu et deviennent en partie des banlieues résidentielles. Le long des routes se multiplient de petites exploitations agricoles. Une bretelle part en direction du petit port du Larivot, d'autres vers l'aérodrome, vers le Galion et vers Roura. Ces deux dernières sont encore des culs-de-sac, mais appelées à déboucher plus au sud, et sur le Brésil, elles devraient normalement attirer de nouvelles installations.

L'île de Cayenne ne leur est cependant pas favorable partout. Elle recèle une part importante de montagnes inutilisables (mont Mahury) et en terrains marécageux ou en savanes incultes. La forêt, très dégradée si elle n'est pas protégée comme au mont Grand-Matoury, occupe encore certains espaces.

Un mouvement de dépopulation des campagnes s'est incontestablement opéré au profit des centres urbains et surtout de Cayenne, affectant même une partie de l'année les populations du Maroni, les seules vraiment rurales de N.D. N° 4 497 - 4 498

Guyane. La population légale de certaines communes est même gonflée de personnes qui n'y résident pratiquement jamais. Le développement du réseau de routes va-t-il consommer ce mouvement ou au contraire permettre une nouvelle implantation, comme celle que l'on constate autour de Cayenne?

#### Les races

#### Les Indiens

Diverses races constituent le peuplement de la Guyane, certaines installées de façon immémoriale, d'autres depuis la découverte de l'Amérique.

Les Indiens en sont l'élément initial (14). A l'arrivée des Blancs au XVII<sup>e</sup> siècie, ils étaient quelque 25 000 répartis en 17 tribus. Décimés par les maladies importées, ils ne sont plus aujourd'hui que 2 500 pour 6 tribus.

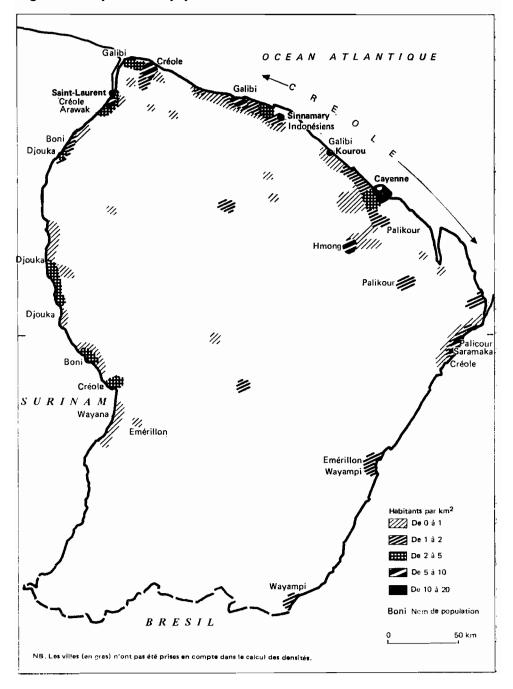
Ils présentent des caractères anthropologiques distincts qui les apparentent aux Asiatiques : couleur de peau jaune cuivre, yeux bridés et pommettes hautes, cheveux noirs. Ils sont de petite taille : 1,55 m pour les hommes et 1,48 pour les femmes. Du point de vue culturel, ils ont conservé leurs langues, qui font partie d'un grand ensemble améridien, et leur organisation sociale ; leur vie matérielle repose sur l'agriculture et la chasse, la pêche, la cueillette. Suivant les tribus, ils ont cependant réagi différemment, au contact des civilisations importées et de ce fait doit être envisagée séparément l'étude des Indiens du littoral et de ceux de l'intérieur.

• Les Indiens du littoral comprennent trois groupes. Le plus important, celui des *Galibis*, se situe à l'ouest entre Iracoubo et Organabo (Yannou), sur l'estuaire de la Mana (à Aouara et aux Hattes) et près de Saint-Laurent (à Paddok et Terre-Rouge). Ils comptent 1 500 représentants. Les *Palikours*, au nombre de 250, se répartissent le long des rives de l'Oyapock en aval de Saint-Georges. Enfin des *Arawaks* — quelque 200 — originaires du Surinam se sont installés récemment, d'une part dans la banlieue sud de Saint-Laurent et d'autre part près de Cayenne, au Larivot.

Aucun de ces groupes n'est exempt de métissage. Ils se sont, au moins en partie, insérés dans l'économie d'échange et effectuent même des travaux salariés. Depuis longtemps en rapport avec les missions catholiques, ils en ont adopté la religion. Ils ont aussi pleinement accepté les contraintes qu'impose la citoyenneté. A ces restrictions près, ils ont gardé leurs structures sociales claniques et les grands traits de leur vie matérielle fondée sur la culture itinérante du manioc, la pêche en mer et en estuaire, et un artisanat raffiné. Ils continuent à parler entre eux leur langue, voisine de l'arawak ou du caraïbe.

<sup>(14)</sup> HURAULT (J.), Français et Indiens en Guyane, 1604-1972, Paris, UGE, 1972, Coll. 10-18.

Fig. 6. — Peuplement et populations



N.D. N° 4 497 - 4 498

• Les Indiens de l'intérieur ont adopté certains produits de l'industrie tels que les fusils de chasse et les moteurs hors-bord, mais sont restés foncièrement particularistes. Ils vivent en petits groupes sur les tronçons supérieurs du Maroni ou de l'Oyapock et sur leurs principaux affluents, Tampoc et Camopi, qu'ils parcourent en canot monoxyle.

Sur le Maroni — dénommé Itany à cet endroit — on trouve à partir de Maripasoula et s'égrenant ensuite en petits groupes jusqu'aux sauts dits de l'Itany, les Wayanas qui sont 200 et les Emerillons qui comptent 120 individus, moitié sur le Tampoc et moitié sur le Camopi, séparés par une centaine de kilomètres, mais pourtant en relation. Quant aux 280 Wayampis, ils se partagent entre les abords de Camopi et le Haut Oyapock (Trois-Sauts).

L'espace dont disposent sans concurrence ces populations leur permet de pratiquer la pêche, la chasse et la cueillette à côté d'une agriculture traditionnelle — très faible chez les Emerillons. Une grande partie des techniques, notamment chez les femmes, se maintiennent. Ils gardent aussi leurs croyances, avec les différentes manifestations matérielles : parures, danses, fêtes au cours desquelles on consomme la bière de manioc. Leurs langues se rattachent au caraïbe pour les Wayanas et au tupi guarani pour les Wayampis et les Emerillons.

Si l'originalité des Wayampis semble s'atténuer malgré leur endogamie stricte, celle des Wayanas est mieux sauvegardée : architecture typique des villages, cérémonie d'initiation, autorité certaine des grands chefs sur les groupes de villages. Ils vivent aussi en marge des institutions françaises, sans rester toutefois coupés du monde extérieur.

On a pu craindre un moment la disparition des Indiens de Guyane en considérant les courbes démographiques, mais celles-ci, probablement sous l'effet de l'assistance sanitaire dispensée, sont en voie de rapide remontée.

#### Les Noirs

La vallée du Maroni, de Saint-Laurent jusqu'à Maripasoula, est peuplée de Noirs (15) qu'on a appelés marrons, de l'espagnol américain : qui se sont enfuis dans les bois. Transportés d'Afrique sur les plantations de la Guyane hollandaise au cours du XVIIº siècle, ils recouvrèrent la liberté au siècle suivant et se réfugièrent dans la forêt, d'où le qualificatif de noirs réfugiés. Ils reprirent les coutumes ancestrales et formèrent différents groupes qui évoluèrent séparément : Djouka, Saramaca... L'un de ces groupes prit le nom de l'un de ses chefs, Boni.

Celui-ci avait attaqué en 1772 les plantations des Hollandais qui ripostèrent violemment et le chassèrent sur la rive droite, aidés des *Djoukas* qui finirent par avoir sa tête, d'où une rivalité qui, depuis, n'a jamais cessé. Les *Bonis* se

<sup>(15)</sup> HURAULT (J.), en particulier : La vie matérielle des Noirs réfugiés Boni... Paris, ORSTOM, 1965.

heurtèrent aux Indiens sur le Maroni vers 1785, puis essayèrent de se rendre maîtres de l'Oyapock en 1840, mais contenus par la France ils durent en accepter le protectorat en 1851 et se cantonner dans la savane, l'occupant du confluent de l'Ouaqui (ou Ouacki) jusqu'aux Abattis Cottica, tandis qu'un petit groupe se fixa en aval du premier saut du Maroni, sur Apatou.

Les *Djoukas* occupent le tronçon intermédiaire, mais sont peu nombreux à avoir le statut français, la plupart habitant le Surinam, sur les rives du Tapanahony, ne venant du côté français que pour y établir leurs champs.

Les Saramacas du Surinam se sont répandus en petit nombre sur les fleuves de Guyane où l'administration s'entremettait pour louer leurs services comme transporteurs en pirogues; actuellement ils s'engagent dans les exploitations forestières. Les Noirs du Maroni parlent entre eux un créole à base de vocabulaire anglais et hollandais, le taki-taki.

#### Les Créoles

Les Créoles constituent les 4/5° de la population de la Guyane (16). Il faut entendre par Créoles les descendants des Noirs introduits aux Caraïbes par la traite aux XVII° et XVIII° siècles. Des Blancs ont pu se mêler à eux, si bien qu'anthropologiquement toutes les teintes de peaux se rencontrent, mais dans l'ensemble les caractères négroïdes l'emportent.

On ne connaît pas avec certitude l'origine des Créoles guyanais. Elle pourrait être le Dahomey par analogie avec le Brésil ou les Antilles, mais les interférences ont été nombreuses avec le Surinam où la culture Fanti-Ashanti semble dominante.

La société créole a été profondément marquée par l'esclavage qui n'a pris fin qu'en 1848. Sous ce régime elle a perdu l'essentiel de son héritage africain, sans pour autant se trouver assimilée à la société blanche. Les paysans ont abandonné les exploitations des colons et sont revenus spontanément à la culture itinérante.

La famille africaine de type patriarcal n'a pas été reconstituée : des unions de toutes formes se rencontrent, donnant une famille « nucléaire » assez instable où, à leur dissolution, les enfants peuvent suivre indifféremment la mère ou le père, tout en gardant le nom de celui-ci. Un individualisme très poussé est la règle, qui a trouvé son épanouissement à l'époque de l'orpaillage et se prolonge aujourd'hui encore dans les modes d'exploitation agricole.

Cet individualisme se reflète dans la vie sociale. Des formes d'entraide avaient été mises au point pour le travail des champs, mais elles sont maintenant tombées en désuétude. La vie communale n'a pas de réalité profonde, si

<sup>(16)</sup> JOLIVET (M.-J.), Une approche sociologique de la Guyane française. Cahiers ORSTOM, Sciences hum., 1971,  $n^{\circ}$  3.

N.D. N°\* 4 497 - 4 498 33

ce n'est dans ses aspects politiques où les fonctions électives donnent lieu à de vives compétitions.

L'oubli des traditions, la participation à l'économie monétaire, le développement de la scolarité entraînent une désaffection certaine vis-à-vis de la campagne et corrélativement l'attrait de la ville va croissant. La vie de relation s'intensifie. La politique d'assimilation de l'Etat semble avoir porté ses fruits pour atténuer les particularismes au-delà de ce que l'on pourrait qualifier d'esprit de province.

Les Créoles restent cependant très attachés au patois qui s'est constitué ici comme dans toutes les Antilles et qui est formé d'un vocabulaire aux mots français très érodés avec des emprunts à d'autres langues européennes et surtout africaines; la syntaxe est très simplifiée et l'intonation doit souvent intervenir pour perfectionner l'expression, ce qui est très normal pour une langue essentiellement orale.

#### Les Asiatiques

Une immigration en provenance d'Asie s'est développée sous le Second Empire, en même temps qu'en Guyane hollandaise où elle fut l'objet d'une organisation systématique. Plusieurs milliers d'Hindous arrivèrent à cette époque, relayés ensuite par des Annamites. Depuis le début de ce siècle, de nombreux Chinois sont venus comme commerçants, leurs enfants connaissant maintenant de belles réussites dans les professions libérales; enfin des Indochinois ont été déportés à Cayenne en 1930 à la suite d'une rébellion. Ces Asiatiques tendent à se fondre dans la population locale. Depuis, fin 1977, 500 réfugiés hmongs du Laos ont été installés à Cacao, sur la Comté, où ils ont repris leur riziculture traditionnelle.

Tableau 2. — Population de la Guyane d'après les recensements généraux (1946-1975)

	1946	1954	1961	1967	1974
Cayenne Banlieue +	10 961	13 362	18 615	24 518	30 461
Remire Matoury	768	1 033	1 698	2 629	4 123
Saint-Laurent	2 095	3 172	3 019	4 993	5 055
Kourou	582	563	659	3 1 1 7	4 720
Autres communes littorales	7 591	6 49 <b>9</b>	6 534	6 467	7 324
Intérieur	4 993	3 234	2 980	2 668	3 442
Total	28 506 (1)	27 863	33 505	44 392	55 125

<sup>(1)</sup> dont population pénale : 1 276 et militaires ; 240, comptés à part.

<sup>(\*)</sup> Les populations de la banlieue de Cayenne et de Remire Matoury sont comptabilisées ensemble.

#### Les Européens

Quant aux Européens, leur nombre relativement élevé ne doit pas faire illusion. Ceux parvenus à l'âge mûr et nés sur place, sont rares. La plupart sont là pour exercer une activité professionnelle qui les retient plus ou moins longtemps : secteur privé, fonction publique, armée. Ils sont d'ailleurs de toutes provenances, métropolitains, étrangers ; il y a aussi quelques familles de Levantins d'implantation déjà plus ancienne.

Enfin, il faut noter que le brassage des populations se poursuit avec des apports constants d'Antillais, de Surinamiens et de Brésiliens.

#### La démographie

La démographie nous est connue par l'état civil régulièrement tenu par les communes depuis de longues années et dont les données, comme pour la métropole, sont centralisées par l'INSEE (17). Les recensements ont lieu également de façon à peu près simultanée depuis 1946. Ils sont cependant assez décevants et celui de 1974 ne pourra être utilisé qu'avec beaucoup de circonspection en raison des nombreuses irrégularités dont ont été entachées les opérations pour la ville de Cayenne. Aussi les commentaires qui suivent dérivent-ils des données de 1967 qui portaient sur une population légale de 44 392 habitants.

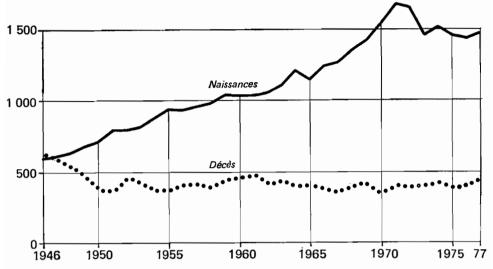
La pyramide des âges fait apparaître une répartition équilibrée, avec 37,4 % de moins de 15 ans (pour 24,6 % en métropole) et 7,7 % de plus de 60 ans (pour 18,1 % en métropole), ce qui est la marque d'une population jeune. Un déséquilibre évident existe par contre entre sexes, non pas tant sur l'ensemble, dont le rapport de masculinité est de 118,5, mais pour les 15 à 60 ans, il est de 135 contre 102 seulement en dessous. Ceci tient essentiellement aux étrangers à la Guyane qui représentent environ un tiers de la population dont 2/3 d'hommes amenés ici par le service militaire ou le marché du travail. Même s'ils n'y sont souvent qu'à titre transitoire, ils interfèrent dans la vie économique et dans la nuptialité et, à ce titre, doivent être comptés avec les populations municipales, elles, bien équilibrées.

L'examen du mouvement naturel de la population devrait permettre d'apprécier le sens de son évolution dans la mesure où tous les événements sont bien enregistrés — ce qui n'est pas absolument sûr pour les communes du Maroni, Saint-Laurent compris, en raison notamment de la perméabilité de la frontière.

<sup>(17)</sup> INSEE. Résultats statistiques du recensement... de 1967 - Guyane. Paris, 1969. INSEE. Statistiques du mouvement de la population dans les DOM, 1965-1970, Paris, 1973. ABONNENC (E.), Aspects démographiques de la Guyane, Cahors, Imprimerie Couélant, 1951.

N.D. N°\* 4 497 - 4 498





Les naissances progressent, passant en valeur absolue de 611 en 1946 à 1 462 en 1977, mais le taux de natalité reste pratiquement constant, autour de 29 ‰. La fécondité accuse un taux de 14,5, très voisin de celui des Antilles, deux fois supérieur à celui de la métropole. Les naissances ont lieu plus tôt et se poursuivent plus tard ; 27,6 enfants pour 100 femmes entre 20 et 25 ans, soit une moyenne de 4,9 pour chaque femme. Pour les femmes de moins de 15 ans, la totalité des enfants est illégitime ; pour celles de 15 à 20 ans, 5/6° seulement le sont, ensuite la proportion décroît mais dépasse encore 50 % à 45 ans. On se marie en effet assez peu, ou du moins assez tard.

En 1967, la moitié seulement des ménages — au sens des statisticiens — était constitué par des couples, d'ailleurs aux 2/5° non mariés, et le reste par des hommes ou des femmes célibataires, souvent avec des enfants à charge.

Face à cette natalité importante, la mortalité est faible (+ 7,5 %) et inférieure à la métropole (10,6 %); elle a connu une diminution rapide ces dernières années. Les causes sont en partie structurelles : la proportion élevée de jeunes dans la population, mais elles tiennent aussi à l'amélioration considérable des conditions d'existence et aux effets de la médecine sociale dont a bénéficié en particulier le premier âge.

Sans doute la mortinatalité est-elle encore élevée, 4,5 pour 100 naissances vivantes, deux fois plus qu'en métropole, frappant à 60 % les garçons ; la mortalité infantile aussi, surtout dans la première semaine (taux environ 4,5 %) touche également les enfants des deux sexes. Une amélioration serait peut-être possible, mais il faut tout de même noter que plus de 80 % des naissances se font déjà en milieu hospitalier.

CLD13

Pour le reste, la mortalité est assez semblable à celle de la métropole, quoique légèrement plus forte à chaque âge et surtout après la cinquantaine qui apparaît l'âge critique, en particulier chez les hommes. Cette surmortalité masculine est évidemment très marquée en valeur absolue : 147 hommes pour 100 femmes, et modifie les taux respectifs 9,8 contre 8 pour une moyenne de 9 ‰ en 1967.

A comparer les taux de la natalité et de la mortalité, la balance apparaît nettement positive, avec un taux d'accroissement naturel de 2 % par an. Ceci est le résultat d'une politique sanitaire persévérante qui a infléchi dès 1948 une situation de stagnation de la population si ce n'est même, certaines années, déficitaire. A ce taux, la population pourrait doubler en 35 ans, à condition toutefois que le niveau de fécondité ne se modifie pas en s'alignant sur celui de la métropole.

Mais la population de la Guyane est tout aussi sensible au jeu des migrations. On a relevé la masse des étrangers dans l'ensemble, certains fixés et, pourrait-on dire, assimilés, mais beaucoup constituant en quelque sorte une population flottante destinée à aller et venir — et pas seulement des métropolitains qui apportent un capital ou des voisins brésiliens, antillais, surinamiens qui représentent de la main-d'œuvre, mais aussi des inactifs qui pèsent sur les charges sociales du département.

Inversement le recensement de 1968 en métropole révélait que 4 384 nationaux étaient nés en Guyane, soit près de 1/10° de sa population d'alors et celui de 1975, 6 240 (11 %) dont 2 980 femmes.

Ces quelques exemples montrent la fragilité et l'instabilité du peuplement de la Guyane, selon le mouvement naturel et les migrations, dans l'espace et dans le temps.

#### Données sociales

#### La santé

L'état sanitaire dépend encore largement des maladies transmissibles. Plusieurs fléaux ont contribué à établir la réputation d'insalubrité de la Guyane. Le plus apparent a été la fièvre jaune qui a sévi pendant le XIX<sup>e</sup> siècle. Il n'y a pas eu d'épidémie depuis 1902, mais le vecteur est toujours plus ou moins présent. Vigoureusement combattu depuis 1948, Aedes aegypti avait alors presque disparu; il est par la suite devenu plus ou moins résistant aux insecticides et toute menace n'est donc pas définitivement écartée.

Le paludisme a longtemps sévi de façon insidieuse et entraîné de nombreux accès pernicieux. On peut le considérer comme la cause de la forte N.D. N°\* 4 497 - 4 498

mortalité infantile qui a empêché jusqu'aux années 1950 la population d'avoir un taux de croissance positif. L'emploi massif de DDT était venu un moment à bout des anophèles (moustiques) et la maladie paraissait jugulée. Cependant progressivement de nouveaux foyers réapparurent ici et là, peut-être en liaison avec l'immigration des pays voisins (près de 500 cas en 1977). Une extrême vigilance reste donc nécessaire.

Mais le fléau le plus tenace est certainement encore la *lèpre* qui frappe plus de 1 % de la population. Le dépistage a été entrepris dès 1922, mais le contrôle reste difficile. En 1975, il portait sur 657 malades ; chaque année 50 nouveaux cas environ sont relevés, dont 10 chez les écoliers auprès de qui le contrôle et les soins sont relativement aisés. Sur l'ensemble des malades, 40 % sont à l'état indifférencié, 40 % nerveux et 20 % lépromateux, cette forme étant souvent la plus contagieuse. Les hommes sembleraient plus touchés. 20 % des cas entraîneraient des lésions et l'invalidité.

La tuberculose existe aussi. On a relevé en moyenne 35 cas nouveaux par an, mais elle n'intervient que pour 5 décès dans les statistiques de mortalité, sans doute en très nette réduction sur les années antérieures. Par contre la syphilis semble en progression. 278 cas étaient déclarés en 1977 pour 41 en 1971, sans qu'on connaisse nécessairement ceux en traitement chez les médecins privés. Une enquête récente sur le Maroni, a trouvé 38 % de porteurs de tréponèmes en aval de Maripasoula et 12 % en amont. D'autres maladies vénériennes sont aussi largement répandues.

Il faudrait encore mentionner de nombreuses parasitoses que l'on contracte surtout en milieu rural et qui frappent aussi bien les intestins que la peau (par exemple des leishmanioses).

#### Les modes de vie

La vie matérielle est caractérisée par des techniques de production et de consommation originales.

Indiens, Noirs du Maroni et Créoles des bourgs pratiquent l'agriculture itinérante commune à toute la zone tropicale. Ces derniers toutefois n'y sont venus — ou revenus — qu'avec l'abolition de l'esclavage, puisque précédemment ils travaillaient dans les plantations.

Le principe est d'abattre à la hache, à l'époque où les pluies finissent, un pan de forêt d'environ un demi-hectare par actif. C'est ce qu'on appelle l'abattis. Le feu est mis à la végétation dès qu'elle a un peu séché, les cendres enrichissant le sol; les semailles commencent avec le retour des pluies et le plant est mis directement en terre, sans autre préparation. De novembre à janvier toute une gamme de plantes est mise en culture : maïs et haricots, ensuite manioc dont la récolte ne commencera que 8 mois plus tard et s'étendra sur toute l'année suivante, puis les bananiers.

Ces cultures sont associées de manière à obtenir de la terre le maximum de production. De cette façon, le sol est vite épuisé et doit être abandonné à la

jachère après deux ans d'utilisation. Ainsi la forêt reprendra ses droits pendant un temps qui pourra être très long, là où la densité humaine est faible, mais réduit à 6 ou 7 ans dans le cas contraire, par exemple dans l'île de Cayenne.

La récolte a lieu en une seule fois pour les céréales et les haricots mais se prolonge pratiquement au gré des besoins pour les tubercules et les bananes. Ainsi le problème du stockage se trouve-t-il résolu.

#### L'alimentation

L'alimentation dépend en partie des aléas de cette production agricole qui sont dus aux caprices des pluies, aux ennemis des cultures... La gamme très large des produits est cependant une relative garantie.

En tête vient le manioc surtout consommé sous forme de *couac*. Il s'agit d'une semoule produite par grillage de la pulpe râpée et pressée de la racine; le lait chargé d'amidon en est extrait, il donne après cuisson le tapioca. Les Indiens préparent de préférence la cassave en faisant des galettes de la farine de manioc, et une bière appelée *cachiri*.

Les tubercules occupent une large place avec les dachines et le chou caraïbe (du genre taro), l'igname, la patate douce, plus importante que le maïs et surtout le riz pratiquement cultivé par les seuls Bonis. La banane plantain, très répandue, notamment autour de Cayenne, se consomme cuite.

Différents légumes sont aussi cultivés, au moins chez les Créoles (haricots, tomates) et des condiments comme les piments, le gombo.

Les matières grasses sont extraites du sésame et des fruits de certains palmiers (maripa); il n'y a pas de palmiers à huile, les cocotiers — non endémiques — se limitent surtout aux îles du Salut. Les arbres fruitiers ne sont pas systématiquement entretenus (manguiers, papayers notamment). On fait pousser des bananes douces, de la canne à sucre; on recueille le fruit du palmier awara.

Une ressource non négligeable est l'exploitation de la faune sauvage. La pêche est pratiquée par tous les groupes, surtout en rivière et en estuaire, et avec toutes les techniques possibles. Le produit est consommé tout autant frais que salé, fumé — et boucané chez les Indiens. La chasse est aussi une occupation très importante; elle permet une grande variété de prises entre les suidés, les herbivores, les singes, les oiseaux et même certains reptiles.

Par contre l'élevage a un rôle tout à fait accessoire. Inconnu chez les Indiens qui ne consomment même pas de volaille, il n'entre pratiquement pas dans l'alimentation créole des campagnes, sans qu'il y ait à cela d'interdit. Les bovins livrés à eux-mêmes dans la savane représentent avant tout, comme en Afrique, un capital et une monnaie d'échange. Il faut noter que seules les populations de l'intérieur vivent en autoconsommation à peu près totale ; dans les communes la part des produits achetés, et donc importés, est assez considérable.

#### L'instruction

Le niveau d'instruction est saisi grâce aux recensements qui donnent la répartition de la population de plus de 15 ans entre « sachant lire et écrire » et « illettrés ».

En 1967, la proportion des premiers atteignait 72,7 %, ce qui cache évidemment des situations différentes. Ainsi avec l'âge, ce taux diminue à peu près régulièrement, ne tombant cependant pas en dessous de 53 %; pour les plus jeunes, il était de 85 %. De plus, contrairement à beaucoup de pays dits sous-développés, la moyenne féminine est supérieure à celle des hommes (76 contre 70 %) et là encore selon une courbe d'âge à peu près régulière, l'écart étant particulièrement frappant chez les plus de 70 ans (57 contre 47).

La proportion la plus forte de « lettrés » se rencontre — ce qui ne surprendra pas — à Cayenne (88 %), puis à Macouria, Montsinéry (80 %), Sinnamary (76 %) et Rémire, Matoury (70 %), elle tombe entre 60 et 65 % à Iracoubo, Mana, Roura et Saint-Laurent. Enfin elle devient de plus en plus faible vers l'est : Régina (53 %), Ouanari (45 %), Saint-Georges (38 %) et se situe autour de 20 % dans les cercles de l'intérieur. Si l'on considère la répartition des « lettrés » par sexe dans chaque commune, elle est à peu près équivalente à l'ensemble, sauf deux exceptions : d'une part, dans les communes de l'intérieur et à moindre titre dans les communes de l'Est, où l'on compte 2 hommes lettrés pour une femme, d'autre part à Rémire, mais surtout à Kourou où le rapport est de 73 pour les femmes à 33 pour les hommes. Cette anomalie s'explique, quand on compare le nombre total de femmes et d'hommes (395 et 2080) par l'existence des chantiers en cours dans la nouvelle ville, formés de main-d'œuvre étrangère illettrée rattachée à la population comptée à part (1 237). C'est sans doute de là que découle la plus forte proportion de femmes pour l'ensemble de la Guyane et la diminution apparente du nombre des lettrés chez les 25-30 ans (65,3 %), ce qui fait reculer la moyenne pour l'ensemble des hommes. Il faut remarquer cependant que la présence de métropolitains est de nature à infléchir les statistiques dans le sens opposé (1 500 hommes et 750 femmes, pratiquement sachant tous lire et écrire), tandis que sur 6 300 étrangers, ils n'étaient que 36,5 % (31 chez les hommes et 42 chez les femmes).

#### Aperçu historique

L'histoire, en quelques mots, n'est pas inutile pour expliquer dans quelles conditions la Guyane a évolué sous la présence française (18). Cette présence,

<sup>(18)</sup> Voir notamment:

HENRY (A.), La Guyane française, son histoire 1604-1946. Cayenne, Imprimerie Laporte, 1974.

HAUGER (J.) et JEAN-LOUIS (P.), La Guyane française, présentation... Besançon, J. et D., 1962.

CHAIA (J.), Echec d'une tentative de colonisation de la Guyane au XVIII° siècle, Biologie médicale, 1958.

ébauchée dans les années qui suivirent la découverte de l'Amérique, ne s'est vraiment affirmée qu'au début du XVII° siècle avec la création de compagnies commerciales, dont la plus célèbre, celle des Indes occidentales, fut créée par Colbert en 1665. En 1672 cependant, le rattachement à la couronne était décidé et depuis lors l'administration française n'a cessé de s'exercer, sauf pendant l'occupation anglo-brésilienne de 1809 à 1817.

A la fin du XVII° siècle, la Guyane avait bonne réputation et une colonisation agricole s'y développa, produisant des denrées alors très recherchées en Europe : sucre, coton, vanille, plantes tinctoriales (indigo et roucou). En 1674 les Jésuites s'installèrent et créèrent à partir de 1730 des « habitations » à Kourou et en différents points de l'Oyapock; ils réussirent particulièrement bien dans leurs rapports avec les Indiens; ils furent cependant chassés en 1762 lors de la dissolution de leur Compagnie.

L'année suivante est celle du Traité de Paris ; la France décide de consolider sa position en Guyane et d'en faire une colonie de peuplement. L'expédition de Kourou est entreprise avec, au départ, des moyens très importants, mais une organisation sur place insuffisante. Plus de 12 000 personnes furent débarquées en quelques mois. Mal nourries et mal logées, frappées par la maladie, peut-être par une épidémie de fièvre jaune, plus de 7 000 périrent et les survivants durent être rapatriés, le nombre de ceux qui purent rester à Sinnamary ou à Cayenne étant minime.

Cet échec ne compromit pourtant pas l'existence de la colonie qui, avec l'intendant Malouet de 1776 à 1781, connut un bel essor. Guisan, ingénieur jusque-là au service des Hollandais, crée des polders entre Kaw et l'Approuague et assainit les abords de Cayenne; l'élevage prend aussi un bon départ.

La révolution entraîne beaucoup de remous : une première suppression de l'esclavage (1794) qui agit gravement sur la production, l'espacement des relations commerciales avec la métropole, les déportations d'hommes politiques et de prêtres réfractaires, enfin le retrait momentané de la souveraineté française.

En 1817, l'administration de Laussat marque un nouveau départ en particulier pour l'agriculture, mais les problèmes de main-d'œuvre se font sentir avec l'abolition de la traite décidée en 1815. C'est l'époque où la Mère Javouhey va créer Mana avec des immigrants métropolitains, puis avec des esclaves libérés. L'entreprise continue après son départ en 1842 mais ne peut se prolonger au-delà de 1847. D'après les annuaires statistiques, l'année 1838 a été la meilleure année pour l'agriculture guyanaise, ensuite celle-ci s'essouffle.

En 1848, avec Schœlcher est proclamée la deuxième suppression de l'esclavage — effective cette fois. La population servile abandonne alors rapidement les plantations pour reprendre les techniques ancestrales de l'agriculture itinérante destinée à assurer sa seule subsistance; aucune parade n'ayant été prévue, c'est la ruine des exploitations européennes, petites et grandes.

Le Second Empire essaie de remédier à cette situation en faisant appel à de la main-d'œuvre immigrée, soit d'Afrique, soit d'Orient, et surtout en transférant en 1854 le bagne dans le but d'orienter les forçats vers le travail de la

N.D. N° 4 497 - 4 498

terre. Il semble qu'au début les résultats aient été satisfaisants, mais les conditions d'existence se détériorant il s'ensuivit une très forte mortalité; les résultats économiques et moraux se révèlent désastreux, si bien que la suppression de la transportation est décidée en 1938 (19) et le bagne est définitivement désaffecté en 1947.

Peu de temps après la suppression de l'esclavage, en 1855, la présence d'or qui avait tant fait rêver les esprits lors de la découverte, est révélée sur l'Approuague; elle entraîne des immigrations et des déplacements sur tout le territoire, au fur et à mesure des découvertes, Saint-Elie (1873), Tapanahony (1888), Carséwène (1893), haute Mana (1899), Inini (1901). A défaut de résultats économiques, les conséquences sociales furent considérables. Les esclaves libérés quittent les communes pour aller « cueillir » le métal précieux dans les ruisseaux de la forêt; un commerce de traite s'installe dans les différentes bourgades du littoral. Il s'ensuit l'éclatement de la société locale, une détérioration encore plus grande de l'agriculture, un goût prononcé pour le jeu, l'alcool et l'aventure. Cette situation dura jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale.

Pendant ce temps, Cayenne poursuit sa lente ascension, mais la Guyane n'a pas la faveur de la métropole qui s'intéresse à la mise en valeur de l'Afrique du Nord et de l'Indochine. Elle s'enlise dans la médiocrité et les querelles politiques. Sans doute des projets fleurissent-ils, tel celui d'un chemin de fer en 1901, mais elle n'a ni les hommes ni les moyens pour les mettre à exécution. En 1931, l'année de l'Exposition coloniale, la Guyane entre dans la voie des emprunts pour améliorer son port, ses routes et entreprendre quelques constructions. Le Dr A. Henry, dans son histoire, juge sévèrement la façon dont l'administration des Travaux publics suivit les opérations, couverte par des gouverneurs irresponsables et un conseil général en proie à la démagogie. La Ille République met successivement 35 gouverneurs à la tête de la Guyane et, avec les intérim, la signature change 65 fois de main en 70 ans.

La guerre de 1940 n'améliore bien entendu pas la situation matérielle, même après le passage à la France libre en mars 1943 et l'intervention américaine, et c'est à une colonie exsangue qu'est appliquée au sortir de l'épreuve, en 1946, la départementalisation.

<sup>(19)</sup> Décret-loi du 17 juin 1938; JO du 17 juin 1938, p. 6889.



Deuxième partie

# Organisation administrative et finances publiques

Il est essentiel de présenter la Guyane d'aujourd'hui d'abord sous l'angle institutionnel.

En effet les Guyanais ont tout attendu des institutions mises en place au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Celles-ci devaient leur apporter la satisfaction d'aspirations anciennes et l'égalité de conditions avec la métropole, base de la départementalisation, tout en tenant compte des situations héritées du passé.

Par ailleurs, il est clair qu'une grande partie de l'emploi, dans les administrations et les établissements à caractère social, dépend des finances publiques et non de l'activité économique. Enfin, par le jeu des transferts, c'est aussi du budget de l'Etat que viennent les moyens qui vont innerver toute l'économie.

Aussi est-on amené à privilégier dans les explications, l'organisation administrative et les finances publiques.

Deuxième partie / chapitre 1

# La Guyane, département d'Outre-Mer

La Guyane a cessé d'être colonie avec la loi du 19 mars 1946 (20), votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale et qui en a fait un département, comme la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion. A ce titre, il ne serait pas nécessaire d'insister sur les institutions qui la régissent, si quelques particularités n'existaient ici et là, communes aux DOM ou propres à la Guyane, de par ses caractères originaux.

Déjà sous la colonisation, elle bénéficiait d'un statut spécial avec un conseil général élu depuis 1878 (21) et un représentant à la Chambre des députés l'année suivante (22); jusqu'en 1946, considérée comme trop peu peuplée, elle n'eut pas de sénateur. En plus de ses deux représentants au Parlement, elle en envoie un aussi au Conseil économique et social (et avant 1958, à l'Assemblée de l'Union Française).

Du point de vue de *la législation*, la départementalisation devait logiquement entraîner l'assimilation totale avec la métropole. Une certaine souplesse a toutefois été prévue par les constitutions, tant celle de 1946 qui dispose dans son article 73 que « le régime législatif des DOM est le même que celui des départements métropolitains, sauf exception déterminée par la loi », que par la Constitution de 1958, art. 73 également, où il est dit que « le régime législatif et l'organisation administrative des DOM peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière ».

La loi de 1946 a laissé au gouvernement, jusqu'en avril 1948, la faculté d'étendre aux DOM la législation antérieure avec possibilité d'adaptation. Ensuite des mesures spéciales du législateur devenaient nécessaires.

Depuis 1960, les pouvoirs des Assemblées locales ont été accrus par un décret (23) prévoyant que tout projet de loi ou de décret tendant à adapter la

<sup>(20)</sup> JO du 20 mars 1946, p. 2294 et Débats parlementaires, 1946, pp. 659-666 et 751-762. Texte modifié les 23 décembre 1946, 27 juillet 1947 et 6 janvier 1948. Cf., pour tout ce chapitre, LUCHAIRE, Droit d'outre-mer, 1966, DOM, pp. 213-240, et Sénat. Rapport d'information, 1976, n° 205.

<sup>(21)</sup> Décret du 23 décembre 1878; JO du 24 décembre 1878, p. 12332.

<sup>(22)</sup> Loi du 8 avril 1879; JO du 9 avril 1879, p. 3090.

<sup>(23)</sup> Décret du 26 avril 1960; JO du 29 avril 1960, p. 3944.

législation ou l'organisation administrative dans les DOM à leur situation particulière doit être préalablement soumis pour avis au conseil général; en second lieu, celui-ci peut saisir le gouvernement de toute proposition tendant à l'intervention de dispositions spéciales motivées par la situation particulière du DOM.

Ainsi la décentralisation devient-elle plus effective, mais cela ne va pas parfois sans de très longs retards.

Du point de vue de l'organisation territoriale, la Guyane comporte deux arrondissements.

Déjà en 1930 (24), la Guyane avait été divisée en deux entités distinctes : la colonie de la Guyane réduite à une bande maritime d'environ 20 à 40 km de profondeur et, continuant seule à être régie par les textes en vigueur : ordonnance de 1828 et loi de 1879 (25) et le territoire de l'Inini — qui couvrait donc la plus grande partie de la Guyane — soustrait à la compétence du conseil général et constituant une personne morale sous l'autorité exclusive du Gouverneur.

Cette situation, incompatible avec la loi de 1946, fut corrigée en 1951 (26), le territoire étant transformé en arrondissement avec un conseil d'arrondissement aux membres en partie élus, en partie nommés. Le commandait un fonctionnaire nommé par décret et dépendant du préfet ; il présidait le conseil, préparait le budget propre et administrait les 9 cercles municipaux (27).

Un décret du 17 mars 1969 (28) mit fin à cette législation d'exception en créant un véritable arrondissement dont le siège est à Saint-Laurent, ayant à sa tête un sous-préfet, et dans les communes des maires élus. Cependant cette mesure n'a pas résolu tous les problèmes, notamment en matière d'administration des populations tribales (29).

#### Les assemblées locales

Sous ce titre sont regroupées des assemblées délibératives comme le conseil régional et le conseil général, et des assemblées représentatives comme les chambres professionnelles.

<sup>(24)</sup> Décret du 6 juin 1930, modifié le 14 octobre 1935.

<sup>(25)</sup> Ord. du 27 août 1828 et loi du 8 avril 1879 citée supra.

<sup>(26)</sup> Loi du 14 septembre 1951 ; *JO* du 18 septembre 1951, pp. 9629-9630, complétée par décret du 26 octobre 1953.

<sup>(27)</sup> Arrêté préfectoral du 24 décembre 1952, in : Bulletin Actes adm. GF, 1952, p. 184. On trouvera la liste des cercles dans l'Annuaire statistique 1961-1970, 25-26 (voir Bibliographie in fine).

<sup>(28)</sup> Décret du 17 mars 1969; JO du 26 mars 1969, p. 2995.

<sup>(29)</sup> Cf. p. 68.

N.D. N°\* 4 497 - 4 498 47

• Le conseil général de la Guyane est, on l'a vu, déjà séculaire. Des textes de 1947 et 1949 (30) ont précisé ses attributions auxquelles de nouvelles ont été ajoutées en 1960 (31). La première a trait à l'adaptation de la législation (cf. supra). La seconde consiste à arrêter les opérations de la section locale du FIDOM - Fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer -(c'est-à-dire pour les collectivités locales et les établissements publics qui en dépendent) (32), après avoir consulté une commission locale des investissements publics, composée par tiers de représentants du conseil général, des communes et des organisations économiques et sociales. Traditionnellement il réglemente l'octroi de mer qui est la grande ressource des collectivités locales (33). Il peut, tout comme le préfet, demander des modifications au régime douanier. Il dispose du fonds d'investissement routier constitué par la taxe sur les carburants et dont le montant est affecté aux travaux de voirie du département. Les délibérations du conseil général deviennent exécutoires si, trois mois après le recours en annulation du préfet — au lieu de six semaines en métropole — celle-ci n'a pas été prononcée.

Le conseil général est formé des élus des 16 cantons. Parmi ces cantons, 8 correspondent aux communes dont ils portent le nom (sauf le canton de Régina qui s'appelle l'Approuague). 4 cantons (dont Maripasoula, créé en 1969) regroupent 10 autres communes. Seul Cayenne en compte plusieurs : 4. Les élections se font depuis 1949 (34) au scrutin uninominal à deux tours, avec renouvellement par moitié tous les trois ans. Le conseil général de 1976 répartit ses activités entre un bureau de 6 membres et 6 commissions (départementale, affaires financières, affaires administratives et des travaux, affaires économiques et sociales, affaires agricoles et forestières, artisanat).

• Le conseil régional a été installé en juillet 1975 à la suite de la décision du gouvernement en 1973 d'ériger la Guyane en circonscription d'action régionale conformément à la loi de 1972 (35). Les DOM forment ainsi des régions monodépartementales, à la différence de la métropole.

Le conseil régional comprend 18 membres : ceux du conseil général, le député et un représentant de la ville de Cayenne. Il se substitue au conseil général pour donner son avis sur l'utilisation des crédits de la section centrale du FIDOM, cette section couvrant : les opérations de recherche scientifique et d'études générales, les participations dans les sociétés d'Etat ou d'économie mixte, ainsi que les opérations qui, par leur nature ou leurs conséquences, intéressent les services publics ou l'Etat.

Le conseil régional remplace dès à présent la commission locale mise sur pied à l'occasion de chaque Plan depuis 1946. Présidée par le préfet et com-

<sup>(30)</sup> Décret du 1er novembre 1947, JO du 23 novembre 1947, p. 11576 et rectificatif du 19 décembre, p. 12276 et JO du 6 août 1949, pp. 7723-7724.

<sup>(31)</sup> Décret du 26 avril 1960 ; JO du 29 avril 1960, pp. 3944-3945. Voir EYRAL (H.), Le rôle du conseil général dans les DOM, in : Cenaddom n° 31.

<sup>(32)</sup> Cf. p. 77.

<sup>(33)</sup> Cf. p. 75.

<sup>(34)</sup> Loi du 2 août 1949 : JO du 6 août 1949, p. 7774.

<sup>(35)</sup> Loi du 5 juillet 1972 et décrets des 22 septembre 1972 et 19 septembre 1973; JO du 9 juillet 1972, p. 7178 et 24 septembre 1972, p. 10123.

posée autant d'administrateurs que d'administrés, celle-ci effectuait les études préparatoires qui étaient reprises par une commission centrale des DOM installée au Commissariat au Plan, formée de hauts fonctionnaires et de représentants des secteurs économiques, des syndicats, de l'Université... et son rôle était de définir les principaux objectifs et moyens sur lesquels le Parlement était amené à statuer (36). Les résultats de ces travaux étaient consignés dans un rapport d'ensemble, mais, en raison de leur spécificité, les problèmes de la Guyane étaient souvent et sont toujours traités de façon distincte de ceux des DOM insulaires (37).

• Le comité économique et social a été mis en place le 2 août 1975. Il comprend 35 membres désignés par les chambres professionnelles, les syndicats, les organismes à caractère socio-éducatif. Il doit être obligatoirement consulté sur toutes les affaires de la Région et peut demander à être saisi, par le préfet, de questions entrant dans sa compétence.

L'Etat s'est encore efforcé de développer en Guyane des organismes consultatifs et représentatifs professionnels du même type que ceux existant en métropole et ayant, dans la mesure du possible, une réglementation identique.

- La chambre de commerce et d'industrie. Elle date de 1881 (38) et sa compétence s'étend à toute la Guyane. Si elle ne possède pas encore une pleine autonomie, elle a néanmoins des attributions étendues : organe officiel du commerce, chambre consultative pour l'administration, mandataire du commerce local pour la gestion d'intérêts collectifs; à ce titre elle gère le port depuis 1970 et l'aéroport depuis 1972. Ses membres sont au nombre de 24 et ses ressortissants 1 200 (dont 860 électeurs). Elle entretient un personnel permanent de 60 agents, son budget pour 1976 était de 8,6 MF. Elle fait partie de la conférence permanente des chambres de commerce des Antilles et de la Guyane, créée en 1972, qui se réunit annuellement (à Cayenne en 1978), et de l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie de France.
- La chambre d'agriculture est beaucoup plus récente puisqu'elle date de 1969 (39). Elle a une composition tripartite et comprend 12 membres représentant les exploitants (ceux de plus de 10 ha et de moins de 10 ha), les salariés et les groupements professionnels. Mais elle est dépourvue de ressources propres puisque la taxe sur la propriété non bâtie n'existe pas en Guyane, et ne bénéficie que de subventions (FIDOM, conseil général, communes, ANDA). Le département lui accorde en principe 160 000 F par an.
- La chambre des métiers date de 1975 et son conseil de 16 membres n'a été mis en place qu'en décembre 1976. Dès 1959, les artisans devaient être

<sup>(36)</sup> Voir loi du 21 juillet 1976 portant approbation du VII<sup>o</sup> Plan de développement économique et social; *JO* du 23 juillet 1976, pp. 4395-4396. Programme d'action prioritaire n° 7; *JO* du 23 juillet 1976, pp. 4459-4460.

<sup>(37)</sup> Rapport de la commission centrale des DOM, préparation du VIe Plan, Paris, Documentation française, 1972, 508 p. et : Id. VIIe Plan, 1976, 88 p.

<sup>(38)</sup> Arrêté du 9 mai 1881.

<sup>(39)</sup> Décret du 30 janvier 1969 : JO du 12 février 1969, pp. 1643-1644.

<sup>(40)</sup> Décret du 7 octobre 1975, JO du 15 octobre 1975, pp. 10665-10666.

N.D. N°\* 4 497 - 4 498

immatriculés sur un registre des métiers (devenu répertoire en 1973). Ils sont actuellement au nombre de 600, mais ce faible effectif n'est pas favorable au bon fonctionnement de l'institution. Si le droit commun lui est applicable, une structure spéciale a dû être prévue et les autorités de tutelle auront pendant au moins plusieurs années à accorder leur soutien.

#### La vie politique

La vie politique a toujours suscité beaucoup d'intérêt dans les DOM, même du temps où ils n'étaient encore que colonies.

#### Les partis politiques

Tous les grands partis politiques métropolitains ont leurs correspondants et les voix d'appoint qui peuvent ainsi leur être apportées sont très recherchées. Cependant, depuis les années 1960, à la suite de la décolonisation, un clivage a commencé à s'opérer. Le courant départementaliste reste très fort et regroupe les partisans du RPR et un groupe très proche des PR sous le titre de Rassemblement pour la Défense de la Guyane. Tous deux forment le comité d'union pour la majorité présidentielle.

Mais en face de ce regroupement qui n'envisage pas l'avenir de la Guyane en dehors de la France, deux courants se sont fait jour qui trouvent un appui dans l'opposition métropolitaine. Un premier prône l'autonomie, mais avec des nuances. Pour le Mouvement pour le progrès guyanais, ce ne serait que le décollage économique qui serait en mesure de permettre cette autonomie, tandis que le parti socialiste en fait la condition nécessaire, estimant par ailleurs que les principes de l'économie libérale sont incompatibles avec le sous-développement.

Un autre courant est favorable sans ambiguïté à l'indépendance et ferait volontiers appel aux solutions radicales. Il est représenté par le Mouvement guyanais pour la décolonisation (Moguyde) qui s'est montré très actif ces dernières années en particulier à l'occasion des visites ministérielles.

L'Union des travailleurs guyanais, reflet de la Fédération syndicale mondiale, invite aussi à la sécession, mais ses adhérents semblent plus attachés aux actions d'ordre syndical que politique. Enfin des groupes isolés se manifestent périodiquement, sans réelle audience.

#### Les élections

Les élections au suffrage universel donnent des résultats très variables suivant l'objet de la consultation.

De façon générale, la participation est moins forte qu'en métropole. Elle est particulièrement faible pour les référendums constitutionnels avec 42 % de votants en 1969 et 27 % en 1972, mais les « oui » l'ont largement emporté dans les deux cas (79 et 94 % des suffrages exprimés). Le taux de participation aux élections présidentielles est plutôt faible sauf en 1965 pour Charles de Gaulle où il avait été de 66 % en 1965, mais les suivants n'atteignirent plus que 47 % en 1969 et 58 % en 1974.

Les élections législatives ont un pouvoir mobilisateur sensiblement plus grand puisqu'elles déplacent au moins 60 % des électeurs et jusqu'à 78 % en 1962. Elles ont eu leurs maximum quand il s'est agi d'assurer le succès de la gauche (obtenu en 1958 et 1962 avec 41 % et 51 % des suffrages). Aux autres élections les résultats ont conforté ceux de la majorité gouvernementale.

Le conseil général de 1976 a été mis en place aux cantonales de 1973 et 1976 avec les voix de 53 % des inscrits; les municipalités résultant des élections municipales de 1977, ont été élues par 60 % des inscrits. On sait que de ces élections dépend le choix des 110 électeurs qui désigneront le sénateur en 1980 (la dernière élection date de 1971).

#### Tableau 3. — Résultats des élections présidentielles en Guyane

#### A) Elections présidentielles de décembre 1965

Premier tour		
Inscrits	14 690 9 091 (61,91%)	
Exprimés	8 908	
Marcel Barbu		56
Charles de Gaulle		6 034
Jean Lecanuet		124
Pierre Marcilhacy		46
François Mitterrand		2 449
Jean-Louis Tixier-Vignancour	ti	199
Second tour		
Votants	9 737 (66,08 %)	
Exprimés	9 587	
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		

#### B) Elections présidentielles de juin 1969

Premier tour	
Inscrits	
Votants 7 709 (45,69 %)	
Exprimés 7 547	
Gaston Defferre	. 18
Louis Ducatel	. 2
Jacques Duclos	. 20
Alain Krivine	. 8
Alain Poher	. 172
Georges Pompidou	
Michel Rocard	. 7
Second tour	
Inscrits 16 864	
Votants	
Exprimés 7 700	
Alain Poher	. 203
Georges Pompidou	. 566
and got a simple of the simple	. •
C) Elections présidentielles de mai 1974	
Premier tour	
Premier tour  Inscrits	
Premier tour  Inscrits	
Premier tour  Inscrits	. 311
Premier tour  Inscrits	. 311
Premier tour  Inscrits	
Premier tour  Inscrits	. 1 48 . 3 62
Premier tour  Inscrits	. 1 48 . 3 62
Premier tour  Inscrits	. 1 48 . 3 62
Premier tour  Inscrits	. 1 48 . 3 62
Premier tour  Inscrits	. 1 48 . 3 62
Votants         8 747 (48 %)           Exprimés         8 529           Jacques Chaban-Delmas         Valéry Giscard d'Estaing           François Mitterrand         Autres           Second tour         Inscrits           Inscrits         17 867           Votants         10 375 (58 %)           Exprimés         10 195	. 1 48 . 3 62 . 30
Premier tour  Inscrits	. 148 . 362 . 30

#### Tableau 4. — Résultats des élections législatives

#### A) Elections législatives de 1968

Premier tour	
Inscrits	
Votants 9 530	
Exprimés 9 356	
<b>,</b>	
Héder Léopold, économe d'hôpital, maire, conseiller général	012
	344, Elu
	,
B) Elections législatives de 1973	
Premier tour	
Inscrits 18 210	
Votants 11 114 (61 %)	
Exprimés 10 694 (58,7 %)	
Bourgarel Frédéric, professeur, Cercle guyanais d'études marxistes	227 ,1 %)
Montgénie Jean-Claude, directeur d'école, Parti du travail de Guyane  Suppléant : Mirza Anasthase, mécanicien (1	150 ,4 %)
	1 329 ,5 %)
Rivierez Hector, conseiller à la Cour de cassation, député sortant Union des Républicains pour le progrès	988, <b>Elu</b>
	56 %)
C) Elections législatives de 1978	
Premier tour	
Inscrits	
Votants 13 162 (59,66 %)	
Exprimés 12 774	
Lecante Albert, ingénieur PSG	5 530
Barrat Etienne Yves, avocat, Mouvement pour le Progrès guyanais	205
Verin Rodolphe, ingénieur conseil, Divers gauche Suppléant : Thebia Joseph, employé médical	229
• • • •	810, <b>Elu</b>

N.D. No. 4497 - 4498

Quelques constantes se dégagent dans la répartition géographique des voix. L'intérêt pour les questions politiques est sensiblement moindre à Cayenne que dans les autres communes : 60 % de votants contre 62,5 % aux législatives de 1973, mais 43 % contre 65 % aux cantonales et 49 % contre 73 % aux municipales. Les deux cantons Nord de Cayenne votent en principe pour la tendance modérée, à la différence de ceux du Sud et de quelques-uns limitrophes de Cayenne. L'attrait d'être candidat est indéniable : on en compte parfois jusqu'à 9 pour un canton! Les questions de personnes jouent beaucoup et encore plus nettement dans les élections cantonales ou municipales. Dans les communes de l'intérieur, l'influence du brigadier de gendarmerie ou du maître d'école peut être déterminante. Les partis politiques métropolitains ne se désintéressent pas non plus des résultats de ces élections. A la Chambre, les Guyanais ont un député pour 55 000 habitants. Ils sont proportionnellement mieux représentés que les métropolitains!

#### Le syndicalisme

Le syndicalisme, à l'image des partis politiques, est très agissant en Guyane, et également plein de nuances vis-à-vis des formations métropolitaines auxquelles il se rattache nominalement.

Le mouvement le plus puissant est l'Union des Travailleurs Guyanais qui dépendait jusqu'en 1964 de la CGT, mais ne lui est plus lié que par un protocole d'accord moyennant lequel notamment la centrale est consultée avant la mise en route de tout mouvement de grève.

L'UTG est la seule union départementale vraiment structurée avec un local et des permanents. Elle regroupe une vingtaine de sections et un millier d'adhérents. Ainsi arrive-t-elle à recueillir une grande partie des suffrages aux élections professionnelles : 80 % pour les délégués du personnel et 60 % aux comités d'entreprise. Depuis 1971, elle s'est lancée dans l'action politique en faveur de l'indépendance, en réclamant la décolonisation.

Les autres mouvements syndicaux sont la CFDT et FO, mais ils ne disposent que de moyens réduits ; ils ont leur clientèle particulière : le secteur public, les banques, les dockers, et ne parviennent pas à rassembler plus de 20 % des voix dans les élections professionnelles. La CFDT n'est pas le reflet exact du syndicat métropolitain car elle a conservé en partie les orientations de la CFTC.

A noter que les syndicats jouent un rôle important, comme en métropole, dans l'administration de la sécurité sociale puisque sur les 16 sièges du conseil régional, 8 sont attribués aux syndicats et seulement aux 3 plus importantes organisations (dont 4 à la CGT, 2 à FO et 2 à la CFDT).

Les syndicats ont un grand pouvoir mobilisateur. En 1972, ils ont entraîné dans la grève 2 209 salariés (provoquant 31 657 jours d'arrêt de travail, soit 15 en moyenne par salarié) dont 1 994 pour les seuls 4 538 salariés du bâtiment et des travaux publics; en 1973, les grèves ont été plus limitées : 823 sur 2 058 salariés du bâtiment et travaux publics et du commerce, mais leur durée moyenne a été de 24 jours. Interrompus en 1974, les mouvements ont repris en 1975 dans les travaux publics, puis en 1977, pendant 3 semaines pour obtenir le réalignement du SMIC sur celui de la métropole.

#### L'administration

#### L'administration centrale

Comme tout département français — et tout DOM — la Guyane s'est vue rattachée très naturellement en 1946 au pouvoir central par le ministre de l'Intérieur, mais cette assimilation totale se révéla vite source de difficultés et un régime particulier dut être mis sur pied, dont les modalités sont d'ailleurs complexes et restent mouvantes (41).

En 1954, un inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire fut placé à la tête d'un service des DOM au sein de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur, service qui comprenait deux sections, des affaires politiques et administratives et des affaires économiques et sociales, et était destiné à intervenir dans toutes les questions concernant les DOM. En 1958, le service passa sous l'autorité d'un secrétaire général rattaché à la présidence du Conseil et chargé de fonctions de coordination des différents ministères.

Depuis 1959, un ministre déléqué auprès du Premier ministre est placé audessus du secrétaire général et comme tel il contresigne toutes les décisions prises à Paris pour les DOM. Il doit veiller à la bonne exécution des lois et règlements; il prépare les programmes du FIDOM; il préside la commission interministérielle de coordination des investissements publics, créée en 1970 pour répartir les crédits d'équipement des ministères techniques.

En 1974, le ministère est transformé en secrétariat d'Etat. Depuis cette date, un courant s'est dessiné pour que les DOM retournent dans la mouvance du ministère de l'Intérieur. Ils dépendent maintenant d'un secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur et en 1977 le Secrétariat général des DOM est devenu direction de ce ministère.

En conséquence, toutes les affaires concernant les DOM traitées à Paris passent par le Secrétariat d'Etat et donc entre les mains d'un personnel qui leur est particulièrement attentif.

#### L'administration départementale

#### Le préfet

Le préfet a les mêmes attributions qu'il aurait en métropole, élargies toutefois en certains points, avec aussi des possibilités d'initiatives plus grandes, justifiées par les distances, quoique généralement de portée limitée (42).

<sup>(41)</sup> Les principaux décrets régissant l'administration centrale des DOM sont les suivants : 2 septembre 1954, 24 septembre 1958, 13 février 1959, 1er juin 1977.

<sup>(42)</sup> Décret du 7 juin 1947. Voir HONORE (S.), « L'administration préfectorale dans les DOM », *Cenaddom* n° 36. Ord. du 4 février 1959.

N.D. N°\* 4 497 - 4 498 55

Ainsi, en matière de sûreté, il peut déclarer l'état de siège, à condition d'en rendre compte immédiatement au gouvernement; il dispose des forces armées stationnées dans le département et peut aussi prononcer l'expulsion d'étrangers indésirables.

Vis-à-vis des pays voisins, il remplit en fait une fonction diplomatique, représentant la France sur place et entretenant avec eux des relations, notamment en matière économique.

Mais il a surtout pour mission de coordonner l'activité de tous les chefs de services civils; les représentants locaux des établissements publics et des sociétés d'Etat ou d'économie mixte lui rendent compte de leurs activités et lui soumettent leurs programmes.

Il remplit aussi la fonction d'ordonnateur secondaire pour l'ensemble des dépenses civiles de l'Etat.

Enfin et surtout, le préfet est l'animateur de l'action économique, depuis 1959 et plus encore depuis 1975, car il est devenu préfet de région. Il est assisté dans cette fonction par une mission régionale de cinq fonctionnaires de l'administration départementale.

Aux côtés du préfet se tient un directeur de cabinet dont dépendent notamment la sécurité civile, un service de radio et les informations.

L'administration préfectorale est placée sous l'autorité d'un secrétaire général de qui relèvent un service de coodination et d'action économique et deux directions, l'une pour la comptabilité administrative de l'Etat, des finances et de l'administration départementale, l'autre pour l'administration générale et la réglementation. On notera que, dans les autres DOM, cette direction relèverait d'un second secrétaire général.

Il n'y a pas de sous-préfet à la tête de l'arrondissement de Cayenne, mais seulement de celui de Saint-Laurent. Là encore les fonctions sont bien spéciales puisqu'à la tutelle des communes s'ajoute l'administration de populations frontalières encore très proches de la vie primitive.

Du point de vue installation, la préfecture de Cayenne, autrefois à l'étroit dans l'ancien collège des Jésuites, dispose depuis 1969 d'un bâtiment neuf très moderne, à quatre niveaux, entièrement climatisé, qui abrite 120 de ses agents. A Saint-Laurent, la sous-préfecture occupe l'ancien bâtiment du tribunal au temps de l'administration pénitentiaire.

#### Les fonctionnaires

Les agents de l'Etat ou du département appartiennent à la fonction publique au sens large. Cependant parmi les premiers (au nombre de 3 586 en 1975), près de la moitié seulement est titulaire, 20 % ne le sont pas et les autres

se répartissent entre contractuels et ouvriers de l'Etat, et 10 % sont employés à temps partiel. 7 % remplissent leurs obligations militaires au titre de volontaires de l'assistance technique.

Le temps de service outre-mer, qui était précédemment en principe de 4 ans, a été ramené en 1978 (43) à 3 ans, avec des congés annuels de 1 mois sur place et, à la fin de la période, de 2 mois au pays d'origine. Ainsi se trouve unifié le régime entre natifs de la métropole et des DOM — et quel que soit le grade — et atténuées les perturbations que de longues absences apportent à la bonne marche des services.

Tableau 5. — Personnel de la fonc	tion publique
-----------------------------------	---------------

1975 Enquête INSEE Ensemble	Etat		Collectivités locales			Total Etat  collectivités locales		
	Hommes (dont métro	Femmes opolitains)	н	F	(*)	н	F	Ensemble (H + F) (dont métropolitains)
	2 118 (767)	1 468 (408)	8) 1 201 1 209	1 209	209 (172)	3 319	2 677	5 996 (1 347)
dont Education	502 (201)	732 (312)						
Equipement	411 (88)	60 (7)						
PTT	284 ( 69)	125 ( 11)						Ī.
Santé	57 ( 10)	237 ( 5)						
dont Cayenne	1 172	1 123	798	887	(97)	1 971	2 010	3 980
Saint-Laurent	166	77	170	135	(34)	336	212	548
Kourou	121	91	54	51	(13)	175	142	317

<sup>(\*)</sup> Dont métropolitains.

Du point de vue discipline, les fonctionnaires sont soumis à un contrôle hiérarchique sensiblement plus strict qu'en métropole. Le préfet vise leurs notes professionnelles.

Sauf les magistrats, le préfet a le droit de les suspendre provisoirement en cas de faute grave ; il pouvait même, à la suite d'une ordonnance de 1960, proposer le rappel d'office en métropole des fonctionnaires dont le comportement était de nature à troubler l'ordre public. Très critiquée, cette disposition a été supprimée en 1972.

Le régime des traitements est le même pour tous les fonctionnaires en Guyane, c'est-à-dire qu'il est majoré de 40 % par rapport au traitement de base métropolitain pour tenir compte du coût de la vie. Il ne comporte pas d'avan-

<sup>(43)</sup> Décret du 20 mars 1978, Cenaddom, nº 27.

tages spéciaux pour les non originaires, par exemple du point de vue du logement, sauf une indemnité, issue de la loi Lamine Gueye de 1950, qui représente le montant de 16 mois du salaire brut pour quatre années de séjour.

On notera que des métropolitains des catégories C et D (sauf des conjoints) ne sont pratiquement jamais affectés dans les DOM, mais des facilités sont offertes à leurs originaires pour préparer et passer les concours équivalents dans la fonction publique (43).

<sup>(43)</sup> Op. cit. p. 56.



Deuxième partie / chapitre 2

# Les missions traditionnelles de l'Etat

A la suite de l'administration préfectorale, il convient d'expliquer comment sont assurés l'ordre public et la sécurité d'une part, le fonctionnement de la justice d'autre part, réservant celui des différents services de nature économique ou sociale aux chapitres consacrés aux activités correspondantes.

#### La défense

Le ministère de la Défense entretient en Guyane plusieurs unités placées sous l'autorité d'un colonel qui a titre de commandant militaire de la Guyane. relevant du général commandant supérieur aux Antilles-Guyanne (quartier général à Fort-de-France). Ces unités, dont les effectifs représentent environ 2 700 hommes en 1978 sont fixées d'une part à Cayenne même, soit un bataillon d'infanterie de marine (9° BIMA) de deux compagnies stationnées à la caserne Loubère sur l'ancien port, et un régiment (3° RSMA - régime du service militaire adapté ---) au Camp Tigre sur le monticule situé à 7 km au sud de la ville, d'autre part à Saint-Jean du Maroni, où stationne un détachement du 9° BIMA. Là aussi se trouve le Centre de formation professionnelle du SMA pour les Antilles-Guyane. Les jeunes gens n'y sont pas en effet astreints aux mêmes obligations militaires qu'en métropole, mais appelés (dans la proportion de 1 à 3, et même en Guyane en totalité) à effectuer un service militaire adapté (44) qui s'applique en partie à l'exécution de grands travaux comme la construction de routes ou de pistes d'envol (ainsi à Maripasoula et Saint-Georges). L'armée a été renforcée en 1973 par un régiment de la Légion (3° REI) précédemment à Madagascar et basé maintenant à Kourou, dans un camp neuf actuellement en cours d'achèvement. Les légionnaires sont eux aussi largement engagés dans la construction des routes nouvelles, leurs camps de base étant à Saint-Georges et à Régina.

<sup>(44)</sup> Décret du 9 décembre 1961, voir p. 160.

#### Maintien de l'ordre et sécurité

#### La gendarmerie

La gendarmerie de Guyane forme un groupement dépendant de la légion des Antilles-Guyane (PC à Fort-de-France) et commandé par un lieutenant-colonel. Il comprend : un état-major et un groupe de pelotons mobiles d'intervention basés à Cayenne au quartier de la Màdeleine ; deux compagnies d'unités territoriales correspondant aux arrondissements de Cayenne et Saint-Laurent et seize brigades territoriales (en principe une par commune). Enfin une brigade à l'aéroport de Rochambeau, une autre pour la surveillance maritime armée d'une vedette de haute mer et un détachement aérien doté d'un hélicoptère. L'effectif global est de 170 hommes environ.

Les fonctions de la gendarmerie sont les mêmes qu'en métropole dans les communes du littoral (police judiciaire et police de la route). Le nombre de procès-verbaux dressés annuellement témoigne d'une situation calme, quoique la délinquance soit comme partout en augmentation. Dans les communes de l'intérieur, où l'implantation n'est guère antérieure à 1930 (45), la gendarmerie remplit une mission plus originale, avec des contacts humains plus étendus. Les brigadiers ont généralement une délégation préfectorale pour accomplir des fonctions purement administratives; ils assurent la gestion des biens mobiliers et immobiliers du département; ils ont aussi, là où certains services n'ont pas de fonctionnaire en place, leurs représentants attitrés, par exemple pour la poste, la météorologie, la radio et la santé.

Le groupement de Cayenne, avec son hélicoptère et sa vedette de haute mer, concourt aussi à la protection civile, intervenant en cas de sinistre, pour les recherches, le secours et les évacuations sanitaires les plus urgentes.

#### La police

La police a, à sa tête, un directeur et comprend une centaine de fonctionnaires répartis entre les villes : Cayenne, Kourou et Saint-Laurent, et commandés dans chacune par un officier de police. Ses activités ne diffèrent pas de celles effectuées en métropole. Les renseignements généraux et le contrôle des étrangers, spécialement aux frontières, revêtent cependant une grande importance.

En matière judiciaire, les brigades ont relevé plus de 800 crimes et délits en 1977, et dressé plus de 2000 contraventions. Des audiences de tribunal de police ont été tenues dans les villes pour plus de 400 affaires et plus de 1900 ordonnances pénales et amendes pénales ont été prononcées. Enfin, la police est intervenue dans des accidents qui ont fait 5 morts et près de 200 blessés.

La municipalité de Cayenne (comme Kourou, Sinnamary et Saint-Laurent) a sa propre police, avec un brigadier et quelques agents. Les communes rurales n'en ont pas mais emploient des gardes champêtres.

<sup>(45)</sup> COUDERC. « Aperçu sur la gendarmerie en Guyane ». Gendarmerie nationale Revue d'études et d'information, 1972, n° 98.

N.D. N° 4 497 - 4 498 61

#### La protection civile

La protection civile ne revêt pas en Guyane le caractère d'acuité qu'on lui connaît aux Antilles, avec les cyclones et les éruptions volcaniques. La forêt, pratiquement vide, représente cependant un réel danger; aussi une réglementation spéciale en limite-t-elle partiellement l'accès (46) et le survol (47).

A cette différence près, l'organisation du service départemental est la même que dans tout département. Chaque commune possède en principe son propre corps de sapeurs-pompiers; ce sont essentiellement des volontaires, sauf à Cayenne et à Kourou; le total ne dépasse pas quelque 150 sapeurs-pompiers. Le Centre spatial guyanais (CSG) utilise un détachement d'une quarantaine de pompiers parisiens et Rochambeau dispose de ses propres moyens d'intervention (48). Les sapeurs-pompiers, en plus de la lutte contre les incendies (174 à Cayenne en 1976), interviennent aussi dans le secours aux accidentés, blessés et malades (soit 1 386 interventions en 1976 à Cayenne qui dispose de 3 ambulances).

Le service départemental de secours et de lutte contre l'incendie fait l'objet d'un budget annexe d'un montant de 737 000 F en 1977 pour ce qui est de la seule participation du département.

#### La justice

La justice a adopté, dès 1947, le modèle métropolitain, mais des transformations se sont faites en 1962, c'est-à-dire avec un certain décalage (49).

#### Les tribunaux judiciaires

Cayenne a ses tribunaux de grande instance et d'instance. Ce dernier tient des audiences foraines mensuellement à Sinnamary et à Saint-Laurent, et trimestriellement à Régina et à Saint-Georges. Les effectifs théoriques sont : 1 président, 1 juge d'instruction, 1 juge des enfants, 1 juge d'application des peines et 2 juges d'instance; pour le parquet, 1 procureur et 1 substitut. Le

<sup>(46)</sup> Arrêté préfectoral du 14 septembre 1970. Cf. En forêt amazonienne, Cayenne, Direct. départ. Protection civile, 1971.

<sup>(47)</sup> Arr. min. 28 août 1958 relatif aux conditions de survol des régions inhospitalières par les aéronefs de transport public, JO du 17 octobre, 9515-17, et arr. préf. d'application du 14 août 1962, in Bulletin Actes adm. GF, 28 août 1962, p. 123, précisant les itinéraires autorisés et le matériel de survie requis.

<sup>(48)</sup> A Rochambeau existe un centre secondaire de recherches et de sauvetage qui dépend de Paramaribo (Surinam).

<sup>(49)</sup> Décrets des 25 août 1947, JO du 26 août 1947, p. 8442, et 2 février 1962, JO du 7 février 1962, p. 1356 (en application de l'ordonnance du 22 décembre 1958, article 7; JO du 23 décembre, p. 11557).

plus souvent le tribunal fonctionne avec seulement les deux tiers de l'effectif prévu, soit moins de la moitié de l'effectif théorique. Il semble bien que Cayenne ne suscite pas beaucoup d'attrait auprès des jeunes magistrats.

Il n'y a pas, comme en Martinique ou en Guadeloupe, de cour d'appel, mais six fois par an une chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France vient connaître des appels civils et correctionnels. Elle comprend en général trois magistrats et la durée de ses sessions est de dix à quinze jours. Un conseiller la précède d'une quinzaine pour mettre les affaires en état. Les audiences d'assises, présidées par un conseiller de Fort-de-France aussi, ont lieu « à la demande », soit au rythme moyen de deux sessions par an et de quatre à six affaires. Le ministère public est assuré en pratique, en appel comme aux assises, par le procureur de Cayenne sur délégation spéciale du procureur général près la cour d'appel de Fort-de-France. Il y a un tribunal des prud'hommes, mais pas de tribunal de commerce. C'est le juge du tribunal de grande instance, très souvent le président, qui rend les jugements.

Enfin en ce qui concerne la fonction d'avocat, elle reste réglementée par un décret de 1930, mais depuis 1971 (50), elle se confond avec celle d'avoué; il n'y a pas de barreau. Notaires et huissiers sont régis par la loi de 1973 (51). Quant aux greffiers, leur fonctionnarisation est prévue, avec neuf ans de retard. par un décret de 1974 (52).

La maison d'arrêt permet de garder 80 détenus, mais elle est vétuste et répond mal aux normes actuelles de sécurité; le quartier des femmes permet l'évasion sans difficulté et jusqu'en 1977, il n'y avait pas de quartier de mineurs.

#### La justice administrative

Dans le domaine de la justice administrative, la Guyane suit aussi, depuis 1947 (53), la réglementation générale, mais à la différence de la métropole, elle possède son tribunal en propre. Cependant il n'a encore qu'une organisation embryonnaire puisqu'il ne comprend qu'un seul magistrat administratif - son président — alors que les deux conseillers et leurs conseillers suppléants sont choisis, l'un parmi les magistrats de l'ordre judiciaire, et l'autre parmi des fonctionnaires ou anciens fonctionnaires ayant exercé des fonctions équivalentes à chef de service, les nominations se faisant par décret pour quatre ans et à titre bénévole.

Par ailleurs le président exerce d'abord aux Antilles, avec résidence de fait à Fort-de-France. Il en va de même pour le commissaire du gouvernement

<sup>(50)</sup> Décrets du 26 août 1930 et loi du 31 décembre 1971 ; JO du 1er janvier 1972, p. 4 (rectificatif du 20 février 1972).

<sup>(51)</sup> Loi du 2 janvier 1973; JO du 3 janvier 1973, p. 51.

<sup>(52)</sup> Décret du 8 février 1974 ; JO du 17 février 1974, p. 1868.

<sup>(53)</sup> Décret du 7 juin 1947 ; JO du 7 juin 1947, p. 5262.

ORAISON (A.), « Les particularismes des tribunaux administratifs des départements d'outremer », Penant, 1975, n° 750 (octobre-décembre).

qui, précédemment, était le secrétaire général de la préfecture, et est depuis 1972 un magistrat professionnel.

Le tribunal administratif de Cayenne a traité en 1976-1977 (54) 34 affaires (pour 9 en 1955-1956) tandis qu'il en enregistrait 46 nouvelles qui s'ajoutaient aux 76 en instance, dont certaines depuis plus de deux ans. Deux ans sont, en effet, souvent nécessaires pour qu'une affaire soit jugée, ce qui pourrait être une explication de leur nombre peu élevé.

Sur 32 recours pour excès de pouvoir, 3 ont été frappés d'appel devant le Conseil d'Etat.

<sup>(54)</sup> L'année judiciaire qui débutait autrefois le 15 septembre est maintenant alignée sur l'année civile (décret 74-163 du 27 février 1974).



Deuxième partie / chapitre 3

### L'administration communale

L'administration communale a été longtemps régie par un décret de 1879 (55) qui reprenait l'ordonnance de 1828 complétée par une cinquantaine d'articles de la loi municipale de 1884. Ce n'est que par un décret de 1955 (56) que l'assimilation avec le régime métropolitain a été réalisée, entraînant donc par la suite l'application de l'ensemble des dispositions du code municipal de 1957, sauf le régime spécial de l'Inini jusqu'en 1969.

Le décret de 1879 précise : « Le territoire de la Guyane a été divisé en dix communes de plein exercice et des conseils municipaux ont été institués dans chacun de ces centres de population sur les bases du suffrage universel. » Avant guerre, il y avait quinze communes. Kaw en 1924 et Tonnegrande en 1941 perdent leur autonomie, mais celle-ci est accordée à Ouanary en 1949. En 1969, les cercles de l'Inini forment cinq communes et en 1976, c'est au tour d'Apatou (57) d'en devenir une.

La plupart des communes ont une superficie immense par rapport à leur population, ainsi Saint-Elie couvre 5 600 km² pour 136 habitants. Elles n'en ont cependant pas l'entière administration car la forêt, sauf droits d'usage des ressortissants, fait partie du domaine de l'Etat; de même les eaux courantes ou stagnantes et, le long du littoral, une bande de terrain large de 81 m, anciennement des 50 pas du Roi (58).

A ces particularités près, la commune guyanaise ne diffère pas de son homologue métropolitaine. Au siège de la mairie sont tenus les registres de l'état civil et les listes électorales, célébrés les mariages, ont lieu les réunions du conseil municipal...

Un gros effort a été réalisé ces dernières années pour l'équipement des bourgs avec l'aide de la Direction départementale de l'agriculture (DDA) (59) : construction de bâtiments publics, adductions d'eau ou d'électricité, mise en service de chambres froides pour conserver les denrées périssables, tels les produits de la pêche... Sans doute les voiries laissent-elles encore à désirer, mais la dispersion de l'habitat et le climat ne leur sont pas favorables.

<sup>(55)</sup> Décret du 15 octobre 1879; JO du 17 octobre 1879, p. 9681.

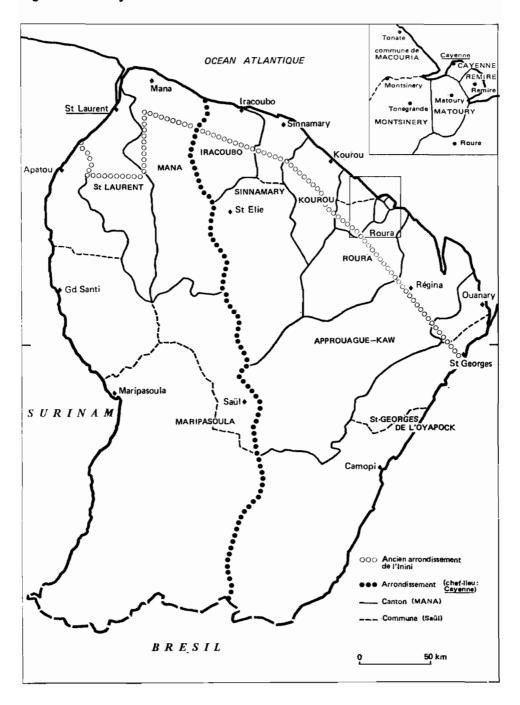
<sup>(56)</sup> Décret du 20 mai 1955 et du 22 mai 1957 ; JO du 22 mai, p. 5144 et du 2 juin, p. 5490 (rectificatifs 12 juin et 4 août).

<sup>(57)</sup> Voir p. 68.

<sup>(58)</sup> Décret du 9 mars 1962 (dit Code domanial) L. IV, T.V. (dispositions spéciales aux DOM).

<sup>(59)</sup> Voir p. 85.

Fig. 8. — La Guyane administrative



Les conseillers municipaux désignés aux élections de 1977 sont répartis comme suit : deux communes en ont 9, six 11, six 13, deux 17, deux 23 et enfin Cayenne 31. Le personnel municipal est relativement nombreux, en dehors du secrétaire et du garde ; c'est une façon de procurer quelques revenus à des collectivités naturellement très pauvres.

#### La ville de Cayenne

De par sa population de plus de 30 000 habitants, Cayenne a vu son conseil municipal passer de 27 à 31 membres aux élections de 1977. Son maire est assisté de 3 adjoints en titre et de 3 adjoints supplémentaires, et il existe 17 commissions. Les séances du conseil ont lieu une fois par mois au moins, jamais en comité secret. Les fonctionnaires municipaux concernés participent aux travaux des commissions avec voix consultative et il arrive aussi que les chefs de service de l'administration départementale soient invités.

L'administration d'une ville en pleine croissance comme Cayenne n'est pas simple. Elle est dotée depuis 1973 d'un plan d'occupation des sols, difficile à faire respecter. Les quartiers suburbains progressent rapidement et de façon anarchique; des cités spontanées doivent être acquises et leurs habitants relogés, la politique des HLM poursuivie; la voirie est à modifier et à perfectionner; l'assainissement à reprendre. La circulation devient à certaines heures et à certains endroits difficile. La ville ayant une population jeune, pour un tiers scolarisée, les cantines sont donc une grande préoccupation; il faut aussi penser aux loisirs, organiser les sports, animer une maison de jeunes, et simplifier l'existence des jeunes ménages en ajoutant aux crèches départementales une crèche municipale.

Telles sont quelques-unes des tâches que poursuit assidûment la municipalité, ayant aussi la charge de l'aide sociale obligatoire et de la lutte contre le chômage.

#### Les associations communales

Les collectivités ou les élus locaux ont pris l'habitude de se regrouper en associations qui leur permettent de mieux organiser leur travail, et aussi leur action vis-à-vis de l'administration.

A Cayenne, a été installé, en 1971, un centre de la coopération intercommunal, dit Maison des maires, « au service des élus et de l'évolution économique et sociale des communes guyanaises » (60). Ce centre regroupe quatre associations :

- une association départementale des maires créée en 1958 selon la loi de 1901 concrétise la « solidarité intercommunale » des 20 maires de Guyane ;
- un syndicat départemental des communes pour le personnel, mis en place en 1958 en application du code de l'administration communale (61), s'occupe du recrutement, de la formation, de la promotion des agents communaux. En 1973, 16 communes et établissements publics intercommunaux et 105 agents étaient concernés. La commission paritaire intercommunale comprend 9 maires et 9 agents;
- un syndicat de communes pour les travaux de voirie et d'assainissement créé en 1965, également en référence au code de l'administration communale et auguel adhèrent 15 communes;
- le syndicat intercommunal à vocation multiple du canton de Maripasoula (entre cette commune et celles de Grand Santi-Papaichton et Saül) a été créé en 1970; il programme les équipements collectifs de ces communes et gère le bureau d'aide sociale du canton. Le centre de coopération a son personnel en propre avec 1 secrétaire général, 3 adjoints et 1 agent.

Il existe depuis 1971 une association des élus pour la défense des intérêts de l'arrondissement de Saint-Laurent du Maroni (ASELDIAS). Celle-ci se propose de défendre les intérêts économiques et sociaux de l'arrondissement, de faciliter à ses élus l'exercice de leurs fonctions, de mettre en commun leur activité et leur expérience et de mener à bien l'étude de toutes les questions qui concernent l'administration des collectivités de l'arrondissement.

#### Les particularismes locaux

L'administration communale n'est pas sans poser de problèmes en raison des particularismes locaux. S'il n'y en a apparemment pas en fait avec les Indiens du littoral qui se sont maintenant suffisamment assimilés, il n'en va pas de même avec les divers groupes du Maroni. Pour cette raison, la commune de Grand Santi où dominent les Djoukas a dû être scindée en 1976 (62) par la création de la nouvelle commune d'Apatou, constituée surtout de Bonis. La question est très délicate avec les Indiens des hauts fleuves, Maroni ou Oyapock, qui ne participent pas à la vie communale et de ce fait voient, à Maripasoula et à Camopi, leurs intérêts représentés par les élus créoles des bourgs.

<sup>(60)</sup> Cf. Organigramme de la Maison des maires, Cayenne, 1973.

<sup>(61)</sup> Loi du 28 avril 1952; JO du 29 avril 1952, p. 4349.

<sup>(62)</sup> Arr. du 12 novembre 1976, portant ainsi à 20 le nombre des communes ; JO du  $1^{\rm cr}$  décembre 1976, p. 6887.

Pour préserver la culture des Indiens, des mesures particulières ont été prises (63). Un arrêté préfectoral soumet à autorisation les déplacements en amont des deux bourgs, pour éviter aussi parmi eux la diffusion des germes pathogènes auxquels ils sont très sensibles — bien qu'ayant été largement vaccinés, et la curiosité des touristes de plus en plus nombreux. Un comité spécial a même été créé en 1970 auprès de la sous-préfecture de Saint-Laurent pour la coordination des actions en faveur des populations tribales de la Guyane.

<sup>(63)</sup> Voir supra, note 46.

Deuxième partie / chapitre 4

## Les finances guyanaises

En 1976, les dépenses publiques se sont montées à quelque 475 millions de francs pour l'Etat, le département et les collectivités locales, auxquelles il faudrait ajouter celles des budgets autonomes et annexes ou des fonds qui ont leur affectation particulière (64). Contrairement à l'usage qui consiste à présenter séparément chaque budget, on regroupera pour le commentaire toutes les dépenses d'une part, les ressources et éventuellement le solde d'autre part, afin de mieux rendre compte de la solidarité qui existe entre ces budgets — et dans la mesure où il est possible de percer le flou des données publiées.

#### Les dépenses de l'Etat et du département

Les dépenses de l'Etat ont atteint en 1976, 372,8 millions de francs répartis en investissements (16,5 %) et en fonctionnement (83,5 %), mais dans les deux cas, une partie est transférée aux budgets des collectivités locales sous forme de subventions ou de participations qui augmentent d'autant leurs ressources, en particulier en matière d'aide sociale où le pourcentage de prise en charge par chaque budget est déterminé par la loi.

Pour les investissements directs, une commission interministérielle opère chaque année la ventilation en fonction des besoins. En 1973, par exemple, elle donnait 34 % à l'Education nationale, 29 % aux Affaires sociales, 10 % aux DOM et 8 % à l'Equipement, comme aux Finances.

Les dépenses du département se sont élevées en 1976 à 136,2 millions de francs sans inclure les dépenses reportées (une cinquantaine de millions). Les dépenses de fonctionnement ont compté pour 75 % et celles d'équipement pour 18 %. Les premières incluent notamment l'aide sociale et les frais d'hospitalisation que l'Etat prend en charge a posteriori. Les dépenses d'équipement sont affectées à la voirie (30 à 45 % environ); puis aux réseaux de

<sup>(64)</sup> CNES - PTT - ORTF - Etablissements d'enseignement - CHC - Crèches - Service d'incendie.

transports et communications et à l'équipement scolaire et culturel. Elles comprennent aussi des subventions pour les travaux routiers des communes, dépenses qui atteignent en moyenne 2 MF par an, pour des prévisions souvent deux fois plus élevées. La dette du département était au 31 décembre 1973, de 38,9 MF, dont 15 pour le compte de la Régie des eaux et électricité. Déduction faite de cette avance récupérable, le montant ne dépassait pas 450 F par habitant. L'amortissement et les intérêts comptaient en 1975 pour 1,86 % dans l'ensemble des dépenses.

Tableau 6. — Finances publiques guyanaises (1976)

(en millions de F)

	Etat	Départe- ment	Centre hos- pitalier	Communes et établissements publics	Total
DEPENSES	372,8	136,2	99,8	83,7	
Fonctionnement Traitements Autres Aide, sociale (dont transféré)	266,6 151,0 31,7 83,9 (64,0)	98,6 30,6 34,0 34,0 (31,2)	55,1 36,7 18,4	48,7 29,2 15,1 4,4 (1,2)	247,5
Investissement Investissements directs Subventions FIDOM (dont FIDOM local)	<b>61,8</b> 1 <b>7</b> ,5 16,0 28,3 5,5	24,2 7,1	44,7 44,7	<b>33,4</b> .∋ 20,6	
Divers VRTS (1) Dette Solde exercices antérieurs	22,1 22,3	4,0 9,4		1,6	
RECETTES	65,4	137,1	105,5	89,4	
Fonctionnement Fiscalité directe VRTS Fiscalité indirecte Taxes Divers Participations	65,4 40,7 9,1 8,6 7,0	116,3 3,8 11,7 10,6 10,1 16,0 64,1	53,5 21,1 32,4	53,6 11,6 11,6 19,8 1,3 10,3	56,1 22,3 38,5 20,0
Investissements Subventions (Etat) Emprunts Divers		20,8 7,1 11,1 2,6	<b>52,1</b> 5,5 10,4 36,2	<b>35,8</b> 9,0 13,3 13,5	21,6 34,8
Solde	- 307,4	0,9	5,8	5,7	

Source: Rapport du Trésor 1976

<sup>(1)</sup> Versement représentatif de la taxe sur les salaires.

# Les dépenses des communes

Les dépenses des communes, y compris les établissements publics communaux et intercommunaux, se sont élevées globalement à 83,7 millions de francs en 1976, chiffre qui dénote une forte augmentation par rapport à 1972 où elles étaient de 35,5 (133 %). Ceci représente un montant de 1520 F par tête en 1976 contre 700 F en 1972, progression d'ailleurs moins forte qu'en métropole.

Le fonctionnement représente 60 % dont plus de la moitié pour le personnel, les sections d'investissement étant en général en déficit ; en 1975 des efforts ont été faits pour parvenir à l'équilibre.

Ces chiffres recouvrent évidemment des situations bien particulières. A Cayenne, en 1974, les dépenses qui devaient atteindre dans le budget primitif 34,5 millions de francs (dont 9,1 pour les investissements) se sont élevées à 26,5 millions de francs se répartissant ainsi : pour le fonctionnement 18,2 millions de francs dont 60 % en personnel (600 agents dont 350 inscrits au budget), 14 % en aide sociale, 8 % en travaux municipaux, 5 % en subventions, 5 % en prélèvements pour les investissements dont le coût total a été 3,9 millions de francs, auxquels il a fallu ajouter 4,5 millions de déficit des années antérieures, soit 17,5 % des dépenses réelles (sans les compensations du budget d'investissement). Dans sa ventilation, la municipalité considérait que 14 % de ses dépenses étaient consacrées à l'enseignement (dont la moitié en construction).

Les dépenses sont en augmentation constante. En 1975 elles se sont élevées à 36,3 millions de francs, soit 37 % de plus qu'en 1974. Le budget primitif de 1976 prévoyait 60,5 millions de francs de dépenses dont 31 pour l'investissement, et un déficit de 3,5 millions de francs. Les dépenses effectives ont été de 44,2 millions de francs (augmentation de 22 %). La dette en cours depuis 1957 se montait à 12,2 millions de francs représentant des annuités de 1,6 million de francs, alors qu'elle était de 6,6 millions de francs avec une charge de 0,5 million de francs en 1975.

Il faut encore signaler le coût des cantines scolaires qui est supporté par un budget annexe, maintenant très largement doté par le FASSO (65).

Kourou présente un cas particulier (dépenses de 1976 : 8,3 millions de francs). C'est la commune où les dépenses ordinaires par habitant sont les plus fortes (1 235 F pour 915 à Cayenne en 1976). Sa situation est cependant devenue critique avec la mise en sommeil du centre spatial qui l'a privée d'une partie de ses rentrées fiscales, et l'exécution d'équipements indispensables met actuellement son budget en difficulté. Début 1979, on annonçait la reprise des lancements de la fusée Ariane.

Saint-Laurent qui avait vu ses dépenses, avec 6,9 millions de francs, augmenter de  $120~^{0}$ /<sub>0</sub> en 1975, essentiellement au titre du fonctionnement, est revenu en 1976 à 5,9 millions de francs.

<sup>(65)</sup> Voir p. 154.

La part des dépenses d'équipement des communes est très variable allant de 10 à 500 %. Dans certains cas, il s'agit d'opérations non fractionnables, comme la construction d'une route, et les subventions correspondantes ont souvent été accordées.

Quant aux dépenses de fonctionnement, certaines mettent les municipalités en difficulté — charge des emprunts et frais de transport scolaire, à Mana par exemple; les plus caractéristiques sont celles qui concernent le personnel, qui vont de 20 % à Saint-Elie, à 65 % à Roura (moyenne 50 %). Les villes sont cependant en tête: Cayenne et Saint-Laurent avec 60 %, mais Kourou ne fait encore que 33 %. A titre indicatif, les 13 communes de l'arrondissement de Cayenne (sans Cayenne) employaient, pour 15 431 habitants, environ 133 personnes en 1972, sans compter le personnel intercommunal; tous n'étaient d'ailleurs pas titulaires ni employés à temps complet.

Enfin la part des établissements publics communaux et intercommunaux et des associations syndicales (passées de 6 à 13 en 4 ans) représente environ 8 % de l'ensemble des dépenses communales.

#### Les ressources

Bien que n'intervenant en 1976 — avec 147 millions de francs — que pour 50 % dans l'ensemble des ressources, la fiscalité doit être étudiée en premier. Sa part, plus faible qu'en métropole (90 %), s'explique par les conditions économiques de la Guyane, mais aussi dans une certaine mesure par son régime spécial, puisque la départementalisation (66) n'a pas entraîné une assimilation totale.

#### Fiscalité directe

Ainsi, en matière de fiscalité directe, l'impôt sur le revenu perçu au profit de l'Etat comporte un abattement de 40 % pour les personnes, et n'est que de 33 % au lieu de 50 % pour les sociétés; la taxe sur les salaires à la charge de l'employeur est réduite à 2,55 %.

D'autres exonérations sont encore prévues (67) : depuis 1952 pour les sociétés métropolitaines qui décident de réinvestir leurs bénéfices dans les DOM, notamment dans des exploitations considérées comme essentielles au développement économique et à l'emploi, ou dans des constructions de maisons d'habitation. De même, depuis 1960, des exonérations et réductions d'impôt concernent aussi les sociétés nouvelles qui se créent. Ce privilège est soumis à l'agrément d'une commission administrative locale qui formule son avis à une commission centrale, la décision revenant au ministre. En 1976, six programmes d'investissements représentant 59,5 millions de francs ont reçu l'agrément pour 17,5 millions de francs.

<sup>(66)</sup> Régime fiscal et douanier des DOM, SEDOM, 1972.

<sup>(67)</sup> Décret du 13 février 1952 (art. 8) et loi du 24 décembre 1971 (article 9). Loi du 21 décembre 1960; JO du 22 décembre 1960, p. 11558.

Des régimes fiscaux de longue durée — jusqu'à 25 ans — (68) tendent à favoriser la mise en valeur agricole, forestière, industrielle et minière par des sociétés dont les programmes ont fait l'objet d'un agrément; à ces avantages peuvent s'ajouter des primes qui agissent en quelque sorte comme un impôt négatif (69).

Dans ces conditions, le rendement de l'impôt est inférieur à celui de la métropole : en 1972 pour l'impôt sur le revenu, on relevait un chiffre de 570 F en métropole et de 209 F en Guyane, pour l'impôt sur les sociétés 407 contre 22, pour les impôts locaux 381 et 167. Cependant les taux ont été considérablement augmentés de sorte que les mises en recouvrement ont doublé entre 1974 et 1976.

On précisera toutefois que le recouvrement des impôts sur rôle n'est pas aisé en Guyane. En fin d'exercice 1976, sur 40,7 millions de francs pris en charge, 18,07 seulement, soit 44,4 % avaient été acquittés et des 35,9 millions de francs de 1975, 30,5 millions de francs à la même date, soit 84 %. Le nombre de poursuites est considérable, 5 000 à 6 000 par an, pour un peu plus de 27 000 rôles; en 1976, 2 489 pour les 4 403 cotes d'impôt sur le revenu de 1975.

En ce qui concerne les finances locales, les anciennes contributions (impôts locatif, immobilier, patentes) ont été maintenues jusqu'en 1976 (70), et la perception de la taxe d'habitation ne pourra devenir effective que lorsque l'évaluation des valeurs locatives aura été achevée (en principe en fin 1977). De même la taxe professionnelle n'entrera en vigueur qu'ultérieurement, selon un mode de calcul transitoire. Là aussi des exemptions ont été prévues, notamment pour la patente dans le cas d'entreprises opérant des extensions. On notera encore que la contribution foncière des propriétés non bâties n'existe pas en Guyane.

#### Fiscalité indirecte

Du point de vue de la fiscalité indirecte, il convient de bien souligner la place et la nature de l'octroi de mer. La TVA n'a pas été rendue applicable à la Guyane qui a, par contre, conservé, comme les autres DOM, une taxe proportionnelle sur les produits fabriqués ou importés dans le département. Dans ce cas, il ne s'agit pas de droits de douanes, ceux-ci ne frappant que les marchandises en provenance de l'étranger — selon des taux en principe les mêmes qu'en métropole — mais de droits ad valorem perçus sur les prix CAF au profit des collectivités locales, suivant une réglementation en vigueur depuis 1826 et maintenue en 1946 (71).

C'est le conseil général, comme on l'a vu, qui propose la liste des marchandises et les tarifs mais ces derniers sont soumis à l'approbation du ministre. Il existe des exemptions de plein droit en faveur de l'administration, ainsi pour le matériel acquis par les services de l'Etat, étendues à l'armée et

<sup>(68)</sup> Décret du 28 janvier 1958 et loi du 12 juillet 1965.

<sup>(69)</sup> Voir p. 102.

<sup>(70)</sup> Décret du 28 novembre 1976 étendant aux DOM la loi de 1968 (détermination de la valeur locative servant de base aux impôts directs locaux dans les DOM).

<sup>(71)</sup> Décret du 26 novembre 1946, article 5.

partiellement au CNES, s'il est importé directement sans passer par le commerce local. Des exonérations ont été décidées par le conseil général sur les importations de biens d'investissement et de premier équipement destinés à la création d'unités industrielles, pendant cinq ans (72). Les modulations de tarif proposées ont souvent une finalité économigue ou sociale, protection d'une production locale, d'une catégorie de consommateurs...

Les taux ont été relevés en 1975 (73), assurant ainsi un rendement presque double, 35,4 millions de francs au lieu de 12,9 en 1974. L'octroi de mer présente cependant l'inconvénient d'entraîner beaucoup de formalités, donc des frais et de la lenteur.

Le conseil général statue aussi sur certaines taxes qui frappent les alcools — mais largement réduites par rapport à la métropole et même aux Antilles — et également les tabacs et les produits pétroliers.

Les ressources fiscales locales sont réparties sur des bases fixes entre le département et les communes.

Au département revient sensiblement le tiers des centimes et autres contributions, et 30 % de l'octroi de mer (74) (après prélèvement de 10 % pour l'Etat, dont une partie pour ses frais de recouvrement), la moitié du VRTS (versement représentatif de la taxe sur les salaires); la taxe sur les produits pétroliers est affectée aux différentes catégories de voirie, dont le fonds routier departemental. L'ensemble lui a procuré 72 millions de francs en 1976.

Pour les communes dans leur ensemble, leurs recettes de fonctionnement sont couvertes pour 20 % par les impôts directs, centimes et taxes assimilées, pour 40 % par l'octroi de mer, pour 20 % par le VRTS, le reste venant de produits particuliers ou de reports de bénéfices de l'année précédente.

Pour Cayenne, les recettes de fonctionnement ont représenté en 1976 30,9 millions de francs dont 38 % provenant des impôts indirects, 9 % de l'octroi de mer, et 27 % des impôts directs, surtout centimes et patentes, le reste des produits divers dont 3,9 millions de francs de VRTS (18 %).

Les autres communes présentent des situations très différentes. L'impôt direct non perçu dans les communes de l'intérieur représente en 1976 un pourcentage important dans les villes, Saint-Laurent 24, Kourou 27 et aussi Matoury 13 et Montsinery 22. Ailleurs il n'est que de quelques unités. L'octroi de mer calculé sur le nombre d'habitants des communes — d'où l'importance des recensements! — devrait se présenter de façon plus uniforme si le restant des ressources était plus homogène. En fait il varie de 45 %, chiffre de 5 communes, à 30 % — et exceptionnellement 19 avec Matoury. La répartition des VRTS offre des écarts encore plus grands, entre Saint-Elie (5 %) et Matoury (12 %). La moyenne tourne autour de 35 et 20 % et favorise en principe les petites communes, surtout celles de l'intérieur.

<sup>(72)</sup> Décret du 21 janvier 1976.

<sup>(73)</sup> Décret du 31 décembre 1974, JO du 8 janvier 1975, p. 395, avec en annexe le nouveau tarif détaillé (rectificatif le 27 mars 1975, p. 3291).

<sup>(74)</sup> Loi du 27 décembre 1974, article 9.

#### **Emprunts et subventions**

Les collectivités locales sont tout normalement amenées à contracter des emprunts pour équilibrer leurs budgets d'équipement. Elles s'adressent alors à des organismes spécialisés qui sont la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ou les caisses d'épargne (75).

Le département s'est procuré de cette façon entre 1971 et 1975 une moyenne de 6 millions de francs par an, et plus de 10 en 1976.

Les communes dont les dépenses globales d'investissement se sont montées en 1976 à 33,4 millions de francs couvrent celles-ci seulement pour un montant de 20 % par leurs recettes normales et empruntent 37 %; cette part est en augmentation constante alors qu'elle n'était que de 8 % encore en 1972. Entre 1972 et 1975, les emprunts des communes ont été en moyenne de 11 millions de francs par an pour passer à 13,3 en 1976. A Cayenne, les dépenses d'investissement en 1975 ont été financées pour 5 % par le budget de fonctionnement et pour 60 % par l'emprunt.

Les budgets d'investissement des communes sont aussi en déséquilibre — en 1974 de 43 % en général, contre 19 à Cayenne; des subventions de l'Etat ou du département deviennent alors indispensables. Ce système est largement appliqué aux petites communes dont l'étroitesse des ressources ne permettrait pas l'amortissement aisé d'annuités d'emprunt.

Enfin, parmi les ressources mises à la disposition de la Guyane, il faut mentionner l'apport de différents fonds affectés à des opérations bien déterminées.

#### • Les aides en provenance d'organismes centraux

En premier lieu vient le fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer (FIDOM) qui a été une section du fonds d'investissement pour le développement économique et social créé par la loi du 30 avril 1946 en faveur de la France d'outre-mer jusqu'à la conversion de celui-ci, en 1960, en fonds d'aide et de coopération. Ce fonds est alimenté par le budget de l'Etat et administré par un comité directeur dont le président est le ministre, qui a l'initiative des projets, et les membres, des parlementaires et des fonctionnaires. Il comprend deux sections, une section centrale qui couvre des dépenses où l'Etat est directement impliqué (sociétés et services publics) et une section locale dont les fonds destinés à des opérations menées par les collectivités locales sont répartis par le conseil général sur proposition du préfet. L'agence de la caisse centrale de coopération économique (75) est chargée de la gestion de la section locale.

L'apport de ce fonds a été pendant le VI° Plan d'environ 26,5 millions de francs par an dont 15 % sur la section locale : en 1976 il est passé à 35 millions dont 25 % à la section locale. Plus des quatre cinquièmes des crédits ont été consacrés aux routes, à la construction du nouveau port (35 millions), à l'adduction d'eau de Cayenne...

<sup>(75)</sup> Voir p. 129, 132, 126.

Au FIDOM, il convient d'ajouter les versements du Fonds européen de développement (FED) qui est intervenu depuis sa création en 1959 dans quelques opérations, telles les études du port du Dégrad des Cannes (14,1 millions) et la construction du pont de Cayenne (14,3 millions). Il doit aider le financement des fermes pépinières. Au FED, s'ajoute depuis 1976, le FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) — section orientation.

Différents fonds interviennent encore : le Fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire (FASSO) apporte environ 4 millions de francs pour les cantines scolaires et le Fonds d'action sanitaire 1,6 million de francs ; le Fonds de formation professionnelle 0,5 million ; le Fonds de chômage, 3,5 millions. Le Fonds d'organisation et de régularisation des marchés agricoles (FORMA) a participé pour 0,5 million au « programme citrons verts » et l'ANDA pour la même somme en vue du développement agricole.

Le solde des budgets est le plus souvent négatif. Depuis ces dernières années, la préfecture s'efforce d'obtenir le rééquilibrage des budgets locaux, à commencer par celui du département dont la situation apparaît régulièrement en déficit d'environ 10 %. Le redressement annoncé en 1975 fut effectif en 1976.

Si pour la plupart des communes, l'équilibre est en général assuré, certaines présentent un déficit chronique comme Cayenne dont, de ce fait, le budget est soumis au contrôle du ministère des Finances. Ne pouvant répercuter intégralement le déficit sur les années suivantes, des subventions sont nécessaires — sur la base de 1,5 million pour Cayenne.

Quant au budget de l'Etat, il pâtit des retards ou des non-paiements des impôts directs perçus à son profit comme celui des collectivités locales.

On voit, en définitive, la part considérable que prend l'Etat dans les finances voit, en définitive, la part considérable que prend l'Etat dans les finances publiques. Si l'on déduit les recettes inscrites de 65,4 millions de francs, celle-ci correspond à un apport de 307 millions, sans compter non seulement les budgets annexes ou autonomes, mais les dépenses réglées directement en métropole ou aux Antilles et la prise en charge de déficits comme ceux de la sécurité sociale.

#### Les services financiers

Les services des ministères du Budget et de l'Economie sont comme dans tous les départements : les services fiscaux, le service des Douanes et le Trésor.

Les services fiscaux assurent l'assiette des contributions directes de l'Etat (impôt sur le revenu et taxes complémentaires, impôts sur les sociétés) et celles du département et des quatorze communes littorales (17 875 articles en

1975) comprenant l'impôt local, l'impôt mobilier, la patente, les taxes assimilées. La recette de la conservation des hypothèques perçoit différents produits dont ceux de l'Enregistrement, du Timbre, du Domaine, soit un total en 1976 de 5 324 millions de francs (17 % de l'ensemble). Aux services fiscaux est rattaché le Cadastre. Le service des Douanes et des droits indirects perçoit différents droits dont les plus importants sont : au profit de l'Etat, ceux touchant les importations 6,34 millions de francs en 1976; au profit du département : ceux sur la consommation des tabacs (1,37 million de francs en 1976) de même que ceux sur les alcools (4,39 millions de francs) depuis 1975; l'octroi de mer, 35,45 millions de francs, dont les neuf dixièmes vont aux collectivités locales; enfin la taxe sur les carburants dont le montant, 7,2 millions de francs, est affecté au Fonds routier.

Le Trésor effectue les opérations comptables de l'Etat et des collectivités publiques par l'intermédiaire de la Trésorerie générale de Cayenne dont dépendent 2 perceptions à Cayenne, 1 à Saint-Laurent et 1 à Kourou, l'ensemble des services occupant 80 personnes (dont 54 à la Trésorerie générale). Le trésorier-payeur général exerce depuis 1974 le contrôle financier « déconcentré » sur les dépenses de l'Etat. Pour les dépenses locales, il arrête les comptes des recettes principales, du Centre hospitalier, des établissements d'enseignement, des établissements publics à caractère administratif, soit au total 33 comptes, dont 2 soumis à la juridiction de la Cour des comptes (la commune de Cayenne et le Centre hospitalier de Cayenne). La Trésorerie est équipée de moyens modernes, l'exploitation des données est assurée par Paris.

Troisième partie

# Les activités économiques

Troisième partie / chapitre 1

# La production : les secteurs primaire et secondaire

On regroupera ici sous le terme de production, tout ce que l'on classe habituellement dans les secteurs primaires et secondaires de l'économie.

L'agriculture et l'élevage sont restés des activités d'autosubsistance qui ne débouchent encore que très faiblement sur le marché. Les services techniques et scientifiques de l'administration s'efforcent de les y amener, mals les améliorations ne viennent que très lentement. La forêt semblerait, vu l'immensité des réserves, la ressource de prédilection, mais des obstacles de toutes sortes ne cessent de se dresser pour freiner un développement qui avait semblé devoir prendre corps vers le milieu de la précédente décennie; il en est de même pour la pêche maritime, dont le sort est toujours assez incertain, malgré les possibilités d'exploitation.

Du point de vue industriel, il est consternant de penser qu'un sous-sol qui a produit autrefois beaucoup d'or, qui offre bien des indices de minéralisation, n'alimente en ce moment pratiquement aucune entreprise d'extraction de grande dimension, dont les produits seraient susceptibles, comme pour le bois, d'entraîner la création d'autres usines. Ainsi la seule industrie importante, celle de la production d'électricité, est-elle tournée essentiellement vers la consommation locale. Enfin l'entreprise tout à fait particulière qu'est le Centre spatial figure dans ce chapitre en raison de son allure d'usine — usine très sophistiquée, mais qui pourrait également être considérée comme un service, et par conséquent présentée à la suite des transports.

La faiblesse d'ensemble de cette production explique le déséquilibre des finances publiques; elle est aussi la cause de celui du commerce extérieur et de la répartition des emplois, comme il apparaîtra plus loin.

# L'agriculture

Le tableau de l'agriculture de la Guyane en 1974 (76) n'est pas édifiant : une population rurale de 10 785 habitants, d'un âge moyen assez élevé, cultivant

<sup>(76)</sup> ROBINEAU (Ph.), Les exploitations agricoles de la zone côtière. — Agriculture et populations agricoles des vallées du Maroni et l'Oyapock. Paris, 1975, ministère de l'Agriculture, service central des enquêtes et études statistiques, série DOM, n° 3 et 4.

BUMIDOM, Le développement agricole de la Guyane. Paris, 1976.

Tableau 7. — Evolution récente de l'agriculture

# A) Les exploitations

	1975	1977		
Population agricole (dont actifs agricoles)	10 633 (4 785)	11 600 (4 830)		
Nombre d'exploitations	2 528	2 900		
Superficie cultivée (ha)	3 324	4 240		
dont terres arables cultures fruitières prairies plantées	(2 339) (735) (250)	(2 <b>48</b> 8) (690) (1 060)		
Savanes pâturées	1 000	1 000		

# B) Les productions (1975 et 1976)

	Tonnes	Millions de francs	Tonnes	Millions de francs	
Vivrières					
Manioc	8 200	4,1	8 000	5,6	
Dachine	7 200	14,4	1 800	6,3	
Maïs	600	1,1	1 200	2,4	
<b>P</b> atat <b>e</b>	960	2,9	960	3,1	
Ignam <b>e</b>	980	2,9	840	2,6	
Riz	100	0,1	150	0,2	
Légumes	820	4,1	840	4,8	
Banane à cuire	1 400	2,8	700	1,9	
Divers	600	2,0	500	2,5	
Canne à sucre	6 250	0,5	7 500	0,9	
Fruitières					
Bananes (bacove)	600	0,4	300	0,4	
Ananas	100	0,3	80	0,3	
Agrumes	250	0,3	200	0,3	
Citrons	400	0,8	150	0,6	
Divers	330	1,2	220	0,8	
Animales					
Bœuf	35	0,65	47	0,95	
Porc	236	3,15	412	7,4	
Volaille	260	2,6	384	4,6	
Oeufs .	200	1,7	525	4,8	
Lait	150	0,6	230	0,9	

Source : Direction départementale de l'Agriculture (Service des statistiques).

pour leur subsistance 2 157 ha, soit 0,20 ha par habitant et 0,50 par actif; des techniques archaïques, l'itinérance, le feu, la hache comme outil essentiel; très peu de surplus à négocier et pour ressource monétaire principale par conséquent les « jobs » auxquels on s'adonne à la morte saison.

Comme exploitation de grandes dimensions, il n'existait guère jusqu'à ces dernières années que deux domaines couvrant ensemble 125 ha, à Rémire et Matoury, et cultivés en canne à sucre pour la fabrication de rhum.

Cette situation n'est cependant pas sans évoluer aux abords de Cayenne. Sous l'effet d'une demande toujours plus pressante, la culture maraîchère s'y est installée, produisant salades, radis, épinards... ce qui exige d'ailleurs beaucoup d'application en raison du climat. Fait assez surprenant, la culture sans sol ou hydroponie, à l'avant-garde du progrès, est en train d'opérer une belle réussite.

L'arboriculture connaît aussi un remarquable essor qui a gagné toutes les communes et jusqu'aux plus petites exploitations. L'enquête de 1972 a dénombré 113 000 arbres pour 84 000 l'année précédente et trois fois moins en 1965. Il s'agit surtout de citronniers (citrons verts), d'orangers, de pomélos, d'avocatiers. Les besoins pour la consommation sur place sont couverts et des essais d'exportation sont en cours ; il reste à s'assurer que la qualité des produits et leur conditionnement supportent la concurrence.

Malgré ces progrès relatifs l'ensemble des besoins du département est loin d'être couvert, et il doit être fait appel à l'extérieur pour y subvenir, sans avoir pratiquement rien à proposer en échange, alors que les étendues disponibles et un climat favorable permettraient, comme dans beaucoup d'autres pays tropicaux, d'obtenir des excédents commercialisables.

#### Les aides à l'agriculture

Les pouvoirs publics se sont préoccupés de cette situation depuis la départementalisation. Une direction des services agricoles a été mise en place en 1950, qui est devenue en 1965 direction départementale de l'agriculture (DDA), chargée de définir une politique et d'appliquer les moyens de la mettre en œuvre. A côté d'elle fonctionnent d'autres services techniques dont elle gère les crédits mais qui sont directement rattachés au ministère de l'Agriculture : l'agronomie qui s'occupe des centres de formation professionnelle de jeunes agriculteurs et d'actions de vulgarisation, le service vétérinaire, la protection des végétaux, la répression des fraudes.

Les instituts spécialisés prêtent aussi main forte, ceux qui sont sur place, comme le fut le Bureau agricole et forestier guyanais (BAFOG) de 1953 à 1960, ou, depuis les années soixante, l'IRAT, l'ORSTOM et l'IRFA (ex-IFAC), puis l'INRA et le CTFT), les autres grands instituts étant aussi souvent appelés en consultation (IRHO, BCEOM). Une action plus cohérente va leur être assignée avec l'implantation du GERDAT en 1976.

L'IRAT a notamment mis au point les méthodes de culture hydroponique et, depuis 1973, il s'attache, à sa station de Cabassou près de Cayenne, à l'expérimentation des plantes annuelles sur sol ferrallitique, et depuis 1976, près de Saint-Laurent sur sols sableux.

Enfin, depuis 1970, la chambre d'agriculture a pris largement en charge l'animation grâce à l'Association pour le développement agricole guyanais (ADAG.)

Si les moyens dont dispose l'Agriculture départementale ne sont pas considérables dans l'absolu, ils n'en sont pas moins non négligeables eu égard au petit nombre d'agriculteurs et à leur chiffre d'affaires, estimé en 1977 à 51.6 millions de francs.

Il est plutôt procédé par des séries d'incitations que par des actions propres. Les incitations concernent d'abord les particuliers et prennent de multiples formes. L'une d'elles consiste à concéder à très faible coût des titres de propriété sur des terrains appartenant au domaine de l'Etat, en imposant à l'attributaire l'obligation d'une mise en valeur selon un cahier des charges strict. Depuis le décret de 1948 (77) jusqu'en 1975, 810 demandes ont été prises en considération. Cependant, depuis 1976, les surfaces sont limitées à 5 ha, les surfaces supérieures n'étant plus que louées avec un bail emphytéotique.

A compter de 1976, les aides financières ont été largement accrues, sous forme de prêts de la Société d'aide technique et de coopération (SATEC) et de subventions du ministère de l'Agriculture et du FIDOM pour les travaux d'aménagement foncier, l'achat de matériel agricole, de reproducteurs animaux, la construction de bâtiments d'exploitation et d'habitation et pour le développement des organismes coopératifs d'approvisionnement et de vente.

Le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (FASASA) est ouvert indistinctement depuis 1977 (78) aux originaires de Guyane comme aux agriculteurs de la CEE qui viendraient s'y installer. Il doit s'agir cependant d'opérations d'aménagement foncier réalisées dans des périmètres définis par le préfet et l'indemnité se limite à 5 000 F, auxquels s'additionne un supplément par personne à charge.

Les aides s'appliquent aussi aux collectivités rurales qui voient leurs aménagements partiellement pris en charge : adductions d'eau, électrification, chambres froides... comme aux différents groupements qui ont vu le jour depuis 1960 : diverses sociétés d'intérêt collectif agricole ayant en vue le maraîchage, la culture des agrumes, du cocotier ; des groupements de développement agricole qui forment l'Association départementale (ADAG), syndicats d'exploitants, groupements de défense contre les ennemis des cultures, avec également leur fédération départementale. Beaucoup de ces sociétés n'ont,

<sup>(77)</sup> Décret du 30 mars 1948 (JO du 31 mars 1948, p. 3085) introduisant en Guyane la législation et la réglementation domaniales. Décret du 27 décembre 1948 (JO du 4 janvier 1949, p. 188) réglementant les concessions domaniales en Guyane, modifié le 1° décembre 1949.

<sup>(78)</sup> Décret du 7 janvier 1977 (JO du 12 janvier 1977, pp. 321-322) étendant la loi du 8 août 1962.

ou n'ont eu, qu'une activité très limitée et, dans l'ensemble, le système ne donne pas pleinement satisfaction.

Le mouvement coopératif est en voie de progression. Il existe actuellement une coopérative fruitière de la Guyanne à Matoury — ancien groupement de producteurs de citrons verts — qui bénéficie pour cinq ans d'une aide du FORMA.

La SATEC, dont le siège est à Paris, se voit confier, outre certains aménagements, la mise en place de prêts bonifiés affectés à l'agriculture (79). Il aurait sans doute été plus normal de faire fonctionner des caisses de crédit agricole comme en métropole, mais cet organisme bancaire qui était déjà implanté à Cayenne entre 1953 et 1960 n'a pas pu se maintenir. Il manque en effet aux prêts consentis d'être garantis par des gages sûrs, la propriété foncière — sauf à l'intérieur des villes — n'ayant pas encore acquis une solidité suffisante. La formule des baux emphytéotiques devrait toutefois apporter une solution.

#### Les interventions directes de l'administration

Quant aux interventions directes de l'administration, elles se sont presquetoujours soldées par des échecs. Celle du BAFOG dans les casiers rizicoles de Mana et de Régina en 1956, comme celle du Polder Marie Anne entre 1960 et 1965, confiée à la SATEC. De nouveaux projets étaient cependant encore à l'étude en 1974 dans les environs de Kaw.

Par ailleurs depuis 1973, le BUMIDOM a décidé d'entreprendre une expérience destinée à installer des migrants, en particulier de jeunes Réunionnais précédemment à la Sakay (Madagascar). Un terrain de 1 200 ha a été acquis sur la commune de Macouria en vue d'y faire la culture de céréales (maïs, sorgho, riz) et l'élevage de bovins et de porcins.

Les travaux d'installation du centre ont démarré en 1975 avec un personnel de six techniciens et vingt-cinq travailleurs, dont quinze Réunionnais qui semblent s'être bien adaptés à ce nouveau milieu; du matériel a été acquis, une piste ouverte, des bâtiments et des hangars construits, les essais agricoles commencent sur des terrains nouvellement défrichés. Cinq millions ont été investis dans cette opération.

On pense, à la suite d'une enquête de 1975, que dix à quinze exploitations de plus de 50 ha en moyenne pourraient être installées dans l'avenir, autour d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole, si les résultats des premières sont concluants. Cependant ces expériences d'immigration doivent être entreprises avec beaucoup de prudence étant donné les oppositions qu'elles suscitent localement, telle en 1977 l'installation de réfugiés laotiens hmongs à Cacao sur la Comté.

<sup>(79)</sup> Voir aussi p. 130.

#### Les fermes expérimentales

D'ores et déjà des études préalables ont été entreprises en vue d'implanter des exploitations; elles portent sur la topographie, la pédologie et l'hydraulique; les surfaces couvertes en 1976 ont été de 11 715 ha sur neuf communes littorales.

Des fermes pépinières ont été mises en place sous le contrôle de l'INRA. Le principe de gestion est celui des associations privées. Depuis 1976, trois ont été ouvertes destinées à l'élevage : une première à Sinnamary, de 254 ha, une autre à l'Acarouany pour remettre aussi en état le verger et la plantation d'herbes et cultiver la canne à sucre, une dernière à Saint-Jean-du-Maroni.

D'autre part des unités techniques de production « en vraie grandeur » sont en cours d'installation. La SATEC a créé en 1977 la société rizicole de Guyane. Elle exploite mécaniquement sur la commune de Montsinéry un terrain de 50 ha en savane argileuse; la première récolte a eu lieu en mars 1978 et s'est avérée satisfaisante.

L'IRFA a ouvert une pépinière à Rémire pour procurer des plants d'arbres fruitiers aux agriculteurs, ainsi qu'un atelier de production de jus.

D'autres unités de transformation sont prévues, par exemple pour décortiquer le riz ou pour extraire le sucre de canne. La commercialisation devrait se faire par l'intermédiaire de coopératives bénéficiant de l'aide du FORMA.

#### L'élevage

L'élevage guyanais (80) n'était guère plus florissant en 1974 que son agriculture, son déclin s'étant accentué d'année en année au point que les bovins, répartis entre 200 exploitations, ne comptaient plus que 1 400 têtes et les porcins 3 000, soit respectivement, environ, 5 % et 45 % des besoins dont l'essentiel devait être couvert par des importations.

La zone côtière présente pourtant de vastes savanes herbeuses ou des prairies inondées susceptibles de fournir des pâturages, acceptables et améliorables, à plusieurs dizaines de milliers de têtes. Des essais de croisements ont montré qu'il était possible aussi d'obtenir des races satisfaisantes, aussi bien pour l'embouche que pour la production laitière. Le fait est que la plupart des bêtes — même si les troupeaux sont maintenant mieux constitués — ne reçoivent que peu de soins de leurs propriétaires. Elles souffrent de la période sèche de l'année et des piqûres des tabanidés comme des morsures épuisantes des vampires. Il est vraisemblable que des rations d'appoint — herbe, brisures de riz ou manioc — augmenteraient le poids des bovins qui est actuellement d'une moyenne de 280 kg.

<sup>(80)</sup> THOMASSIN (R.), L'élevage en Guyane. Cayenne, BAFOG, 1959.

Jusqu'en 1973, c'était sur les communes de Kourou, Sinnamary, Iracoubo que les bovins étaient les plus nombreux. Depuis, quelques élevages modernes se sont développés à Saint-Laurent, dans l'île de Cayenne, dont celui du centre départemental d'élevage de Matoury, tourné vers les reproducteurs, à Macouria et à Kaw, où se sont créés ces dernières années des ranchs privés sur des terrains défrichés et plantés en herbes fourragères.

Il convient de noter que l'élevage, tout en accompagnant le plus souvent la culture traditionnelle, en est complètement dissocié, les animaux n'étant jamais utilisés pour la traction et très rarement pour leur fumier, et que, par ailleurs, dans les formes modernes, il se juxtapose souvent à des activités tertiaires.

L'élevage de la volaille apparaît beaucoup plus dynamique. Toute exploitation a son poulailler pour son usage personnel, mais près des centres urbains se sont montés des poulaillers industriels qui préparent des poulets de chair à partir de poussins d'un jour importés par avion. Enfin, 28 000 poules assurent maintenant la majeure partie de l'approvisonnement en œufs.

Un nouvel essor va sans doute venir de la création à Cayenne, en 1976, d'une coopérative avicole et d'une autre d'élevage bovin, qui doivent toutes deux recevoir l'aide du FORMA. Déjà, en fin 1977, le troupeau était remonté à 3 000 têtes et les nouvelles importations de zébus se succèdent.

Outre les subventions et primes distribuées, l'administration intervient en faveur de l'élevage par son service vétérinaire qui donne gratuitement les soins depuis Cayenne, Kourou et Saint-Laurent, et opère des tournées de vaccination et de lutte antiparasitaire.

## La forêt

La forêt guyanaise a donné lieu à une longue suite de recherches sur le terrain ou en laboratoire. Les premières, juste après-guerre, faites par le BAFOG entre 1952 et 1959, ont conduit à des conclusions pessimistes sur le potentiel en bois marchand (50 m³/ha pour d'ailleurs 250 à 500 m³ en bois total) (81).

De 1963 à 1970, un inventaire au 1/1 000° a concerné toute la partie nord de la forêt (environ le tiers de la surface de la Guyane), le but étant de localiser les secteurs les plus productifs et de déterminer la fréquence des espèces, surtout les plus utilisables. Entre 1973 et 1975, des inventaires plus

<sup>(81)</sup> Bibliographie succincte:

BENOIST (R.), Les bois de la Guyane française. Caen, Ed. Arch. Bot., 1933. BENA (P.), Essences forestières en Guyane. Paris, Imprimerie Nationale, 1960. CTFT/ONF. Bois de Guyane. Paris, Lambert, 1975, ill. MARCHAND (H.), Mise en valeur de la forêt guyanaise, Revue forestière française, 1973, n° 3.

détaillés, à 0,8/100, ont porté sur six blocs d'environ 20 000 ha chacun. Une cinquantaine de personnes y ont participé et le coût s'est élevé à 250 000 F environ le lot pour le FIDOM. Puis en 1976, trois autres inventaires au 1/500° ont porté sur plus de 400 000 ha. Les essais technologiques sont effectués paral-lèlement au Centre technique forestier tropical (CTFT), à Nogent-sur-Marne, depuis 1950. Ils ont concerné 42 espèces entre 1967 et 1971 et se poursuivent.

Il résulte de ces recherches que la forêt guyanaise, si riche du point de vue de la flore, l'est beaucoup moins pour l'exploitation. Ses arbres ne sont pas de taille surprenante, au maximum 40 m, en général entre 25 et 30, avec des fûts de 14 à 20 m, ils sont cependant particulièrement droits. Leur diamètre dépasse rarement 80 cm, il est plutôt de 40 à 60 cm.

L'aspect de la forêt varie suivant les terrains, le relief et l'hydrologie. Sur terre ferme, la strate inférieure est peu développée et la pénétration facile. Le cubage total de bois brut oscille entre 350 et 400 m³, avec la moitié seulement en bois d'œuvre (dont le diamètre est supérieur à 40 cm). Sur terres marécageuses — mais l'extension en est limitée — l'étage dominant est plus discontinu, les fûts plus courts et moins bien conformés, et le potentiel ligneux de ce fait moins important (300 m³), toutefois la proportion de petites tiges est relativement moindre (44 % au lieu de 50 en terre ferme). Enfin, sur certains secteurs du littoral (environ 150 km²) se développe une mangrove qui n'est pas sans valeur, jusqu'à 240 m³/ha, mais reste inutilisée.

Les cubages qui viennent d'être donnés ne doivent cependant pas faire illusion. Le volume réel de bois d'œuvre vraiment intéressant (diamètre supérieur à 60 cm) ne dépasse guère 20 m³ (dont 60 % commercialisable). Pour le papier par contre, défalcation faite des mauvais bois du type gaulette, le volume est d'environ 160 m³, soit 36 tonnes de pâte. A titre de comparaison, ce chiffre correspondrait à la production d'une plantation de résineux des Landes de 36 ans.

Du point de vue qualitatif, les espèces abondent — au moins 300 — ce qui n'est pas un atout car celles-ci sont très mélangées, d'intérêt inégal et encore mal éprouvées. Leur répartition dépend aussi, au moins en partie, de la nature des sols. En terre ferme, on rencontre l'angélique, le grignon franc, le balata franc, le wacapou, l'amarante; sur terrain marécageux, le carapa, le manil, le yayamadou et dans toutes les formations le maho rouge ou noir, le wapa et le goupi qui, à l'exception de ce dernier, sont aussi les plus fréquents et représentent le deuxième choix. Ainsi l'ensemble du bois d'œuvre fournit-il surtout du bois de sciage de deuxième choix (50 % environ), puis de premier choix (20 %), du bois de déroulage (10 %) et le reste d'intérêt secondaire. Mais ces éléments ne sont pas déterminants pour l'exploitation; il y a l'accessibilité et l'exploitabilité que contrecarrent souvent le relief et le climat (220 jours de travail possible par an).

#### L'industrie du bois

L'intérêt pour les bois de la Guyane est déjà très ancien. On avait apprécié dès le début du siècle dernier leur qualité pour la construction navale et celle

de quelques essences rares pour l'ébénisterie. Les exportations atteignaient 8 000 m³ (82) en 1930. Mais déjà les coûts du débardage et du transport s'avéraient prohibitifs.

Dans les années cinquante, toute la consommation locale est pourvue par des scieries qui débitent quelque 12 000 t par an, tandis que les exportations sont de 1 500 t. A partir de 1956, avec l'installation d'une scierie pilote à Saint-Laurent, capable de fournir 10 000 m³, la production augmente et les exportations passent de 2 500 t à 8 200 m³ en 1958. Cette année-là, une dizaine de scieries offrent une capacité de production de 30 000 m³ (utilisée seulement pour la moitié). Celles de Cayenne ou de Régina et Saint-Georges alimentent le marché local, celles de Saint-Laurent et Mana ont surtout en vue l'exportation.

L'amélioration de l'équipement des exploitations et l'application de mesures d'aide à l'exportation vont amener la production de 33 200 m³ en 1964 à 76 000 en 1968, dont 17 400 t en 1964 et 31 600 t en 1966 seront exportées. Le V° Plan escomptait même une production de 320 000 m³ pour 1970, pouvant être portée les années suivantes à 500 000 m³. Or, dès 1970, la production retombe à 30 100 t et les exportations à 5 900 t.

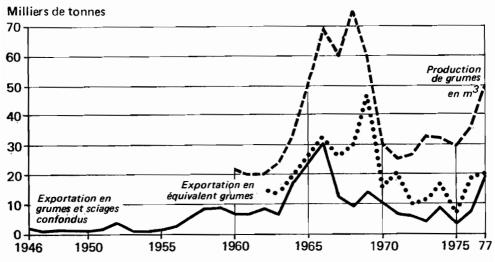


Fig. 9. — Evolution de l'exploitation forestière

Cette flambée était liée à la décolonisation de l'Afrique en 1960. Plusieurs sociétés installées dans ce continent se sont alors tournées vers la Guyane et une usine de déroulage a même fonctionné au Degrad des Cannes de 1967 à 1969, produisant en 1968, 7 500 m³ de placage. Cependant, à cette exception

<sup>(82)</sup> Le coefficient de conversion T/m3 est, de grosso modo, 1/1.

près, la capacité de sciage n'a pas augmenté et c'est surtout sous forme de grumes que l'exportation a atteint son maximum en 1966. Cette progression a tenu à la part des achats de la métropole, passée de 20 % à 80 % entre 1963 et 1966.

Les causes de cet échec apparaissent multiples. On a vu plus haut les inconvénients propres à la forêt guyanaise. Il faut y ajouter de lourds handicaps économiques : le coût de la main-d'œuvre, celui du stockage avec les détériorations qui l'accompagnent, l'étroitesse du marché local, les difficultés de transport routier, et de l'évacuation par le port de Saint-Laurent ou celui de Cayenne, les transports maritimes, les problèmes de la commercialisation. Il y a aussi des causes propres à la politique interne des entreprises qui se spécialisent dans un seul type de production et pratiquent « l'écrémage », ce qui ne leur apporte que des rendements à la superficie insuffisants et un mauvais amortissement des charges initiales, installation, matériel, aménagements routiers...

## Les entreprises et l'exploitation forestière

Peut-être la taille des entreprises, le montant de leurs investissements n'étaient-ils pas encore suffisants? Une tentative plus ample sur l'Approuague, à laquelle devaient être associées des firmes nord-américaines, a tout aussi bien échoué en 1974. A chaque fois, des capitaux sont engloutis et les conséquences psychologiques s'avèrent déplorables.

Le nombre d'exploitations qui était de 20 en 1968 retombe en 1972 à 12 et le volume produit à 26 500 m³. L'une de ces exploitations en a fait un tiers, et trois une moitié. Quant aux exportations, elles étaient tombées à 7 680 m³ en 1975 en équivalent grumes pour un montant de 2 475 000 F, dont 567 000 pour les grumes (3 810 m³). En 1976, elles remontaient à 16 000 m³ et en 1977 atteignaient 21 000 m³.

La réglementation est favorable à l'exploitation forestière. Elle la soumet à l'octroi de permis : permis d'exploration valables dix-huit mois et permis d'exploitation jusqu'à dix, dix-huit ou trente ans suivant la surface concernée. Pour ceux-ci une redevance de 1 F à l'hectare et par an est perçue, puis une autre au volume abattu. Les exploitants sont tenus de respecter certaines règles contenues dans un cahier des charges; ils peuvent souscrire des contrats de replantation (83).

En fin 1976, il y avait 5 permis d'exploration en cours pour 9 700 km² et 31 permis d'exploitation pour 2 300 km², contre 75 pour 7 125 km² en 1968, ce qui ne représentait d'ailleurs qu'une exploitation effective de 80 km².

<sup>(83)</sup> Arrêté du 29 décembre 1976. JO du 18 janvier 1977, numéro complémentaire pp. 355-363.

A côté de ces contraintes, l'administration octroie des primes d'équipement qui peuvent aller jusqu'à 30 % des frais engagés; de plus une participation est accordée pour les routes construites, à concurrence de 12 000 F le kilomètre. Enfin une subvention est versée s'élevant à 60 F par m³ de bois scié exporté et 100 F pour les produits finis (parquets). Le montant de ces aides, qui a atteint environ 406 000 F en 1972, était encore de 276 000 F en 1976.

C'est l'office national des forêts qui a, depus 1966, la charge de la gestion et de l'équipement de la forêt guyanaise, mais depuis 1972 il a aussi à promouvoir l'activité forestière. Il apporte une assistance technique et financière aux entreprises forestières existantes, comme à celles qui voudraient se créer. Depuis Paris, une mission spéciale s'occupe de prospecter à l'étranger les entreprises susceptibles de venir s'installer.

De plus, l'ONF entretient des plantations de pins caraïbes et d'essences à croissance rapide à Matoury, à Saint-Laurent, à l'Acarouany; il fait aussi des recherches relatives à la régénération naturelle de la forêt et à la croissance de ses principales espèces sur la haute Comté (Lysis).

Le CTFT de son côté a installé, fin 1975, une antenne à Kourou pour faire des recherches en sylviculture et en technologie des bois : il essaie en particulier l'introduction de l'okoumé du Gabon, si utilisé dans les contreplaqués.

De façon générale, les leçons du passé engagent à définir une politique d'ensemble tendant à la création d'entreprises intégrées où, non seulement tout le bois sciable et déroulable serait utilisé, mais aussi les chutes mises en copeaux pour faire des panneaux ou transformées en pâte à papier. Ces coupes à blanc devraient évidemment être suives d'une régénération immédiate pour assurer la protection des sols et obtenir une nouvelle forêt d'une richesse accrue par la sélection des espèces et leur concentration.

#### Les projets de développement

Dans cette optique, trois projets de grande dimension, engageant chacun des superficies de 300 000 ha, étaient mis à l'étude dès 1974, devant constituer la pièce maîtresse de la mise en valeur du pays. Deux étaient abandonnés en 1977, la Société guyanaise de cellulose sur Saint-Laurent et la Société Arbocel (Parsons et Whittemore) sur Kourou pour 270 000 t annuelles de pâte à papier. Le troisième, avec la Cellulose du Pin et l'International Paper Company sur la Comté pour traiter 500 000 t de grumes par an, continuait en 1978 à donner de sérieux espoirs, tandis que des entreprises de moindre ampleur, de l'ordre de 100 000 t annuelles — par exemple les Fabricants réunis (des Landes) — demandaient à s'installer dans la région de Cayenne.

# La pêche

Il ne sera question ici que de la pêche maritime (84), la seule à jouer un rôle économique, bien que la pêche de rivière soit un apport non négligeable dans l'alimentation des populations rurales. Cette pêche maritime est de nature très différente; on distingue :

• La pêche le long du littoral pratiquée de façon artisanale. En estuaire d'abord, notamment dans celui de la rivière de Cayenne, sont installées des barrières qui permettent de capturer soit des poissons à chair jaune (poisson limon) ou à écailles (acoupa), soit des crevettes « sea bob » (Xiphopenaeus krayeri).

Sur le littoral lui-même, sans s'éloigner, les Guyanais pêchent en petites pirogues à moteurs hors bord avec des lignes et des filets. Ils assurent la majeure partie de l'approvisionnement des marchés. La pêche à la courtine à marée basse, qui nécessite de plus grosses embarcations, est surtout pratiquée par des Indiens de Guyana.

Enfin au large, avec des lignes d'une vingtaine de mètres de long, et au cours de marées de trois semaines environ, est pêché le vivaneau, essentiellement par des Vénézuéliens qui débarquent leurs prises à Cayenne.

Cette pêche artisanale rapporte environ 1 300 t par an de poisson et quelque 80 t de crevettes (ce dernier chiffre est tombé à 30 t en 1977), et fait vivre environ 100 Guyanais. La production satisfait entièrement les besoins locaux moyennant l'apport des Vénézuéliens, et l'excédent — surtout le vivaneau —, une centaine de tonnes, est exporté, notamment vers les Antilles.

La Société frigorifique guyanaise (SOFRIGU) est équipée pour le conditionnement et le stockage. Une société s'était spécialisée en 1975 dans la crevette « sea bob » cuite et congelée et en avait expédié 100 t vers la métropole, mais elle n'a pas pu continuer devant la raréfaction de l'espèce dans l'estuaire de la rivière de Cayenne et aussi la concurrence des pays nordiques.

• La pêche industrielle n'a commencé qu'en 1962. Elle s'applique essentiellement à la grosse crevette (pénaeïdée), la « shrimp » qu'on ne trouve qu'aularge sur des fonds allant jusqu'à 60 et 70 m et moyennant des marées de plusieurs semaines. Cette pêche est pratiquée par un armement floridien utilisant des chalutiers de 22 m de long et un personnel très divers. Le produit part vers les Etats-Unis. La Guyane est surtout concernée par les prestations de service à terre, d'un intérêt d'ailleurs non négligeable; traitement des crevettes (calibrage, surgélation, empaquetage), stockage, avitaillement et entretien des chalutiers, gestion des stocks.

<sup>(84)</sup> PUYO, Poissons de la Guyane trançaise. Paris, ORSTOM, 1949. BOLLOPION, La pêche, in : Regards sur la Guyane (voir Bibliographie in fine).

Tableau 8. — Evolution de la pêche maritime (1964-1977)

(en tonnes)

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Crevettes sea-bob	81	48	47	28	45	46	89	41	113	67	73	161	39	28
(dont exportation métropole)	(78)	(42)	(42)	(45)	(55)	(31)	(44)	(30)	(61)	(60)	(41)	(102)	(16)	(12)
Pêche côtière	400	400	400	400	400	450	600	650	680	750	750	720	720	1 059
Pêche au large	196	185	272	374	228	288	329	388	494	239	279	162	205	339
(dont vivaneaux)						1	(189)	(153)	(405)	(172)	(225)	(104)	(148)	(186)
Crevettes shrimps	1347	1 766	2 178	3 429	3 780	3 1 10	2 476	1813	2 067	1 920	1 827	1 009	924	1 397

Estimations des Affaires maritimes (Quartier de Cayenne)

Une première société s'est montée en 1961 à Saint-Laurent sous le nom de Compagnie du Maroni (COCOMA). Sa production a atteint 1 700 t en 1967, mais elle n'a pu se maintenir et la place a été cédée à la Seafarm de Floride qui n'a tenu elle-même que de 1971 à 1974.

Les Pêcheries industrielles de Guyane (PIDEG) existent depuis 1963. Installée au Larivot, à l'embouchure de la rivière de Cayenne, cette société anonyme a porté son capital en 1975 de 250 000 F à 600 000 F et la participation française de 20 % au début, à 80 % en 1977.

Elle utilise une cinquantaine de chalutiers appartenant à 4 flottes au moins (Etats-Unis, Japon, Corée, Surinam) et groupe 200 marins; le personnel à terre comprend 130 agents dont deux tiers de Français. Les rendements, en baisse depuis 1973, sont passés en crevettes étêtées de 1 980 t à 960 t en 1976 pour remonter à 1 515 t en 1977. La PIDEG a cependant entrepris de renforcer ses installations pour améliorer ses résultats et commence à écouler du poisson congelé auprès des collectivités de la Martinique.

#### Les perspectives

L'Etat s'était efforcé de promouvoir une société d'armement et de mareyage (SAMAG) à capitaux français (32,7 millions de francs), mais bien des obstacles se sont dressés : le coût de la construction navale française, l'absence d'autorisation à pénétrer comme les Américains, dans les 200 milles brésiliens où se trouve le gros du stock de crevettes ; le faible intérêt des habitants de la Guyane pour le métier de marin ; les frais généraux qui y sont très élevés. Des avantages fiscaux sont pourtant consentis, et une petite aide compensatoire accordée sur les carburants ; par ailleurs les installations portuaires laissent à désirer. Pourtant un appontement de 75 m va être construit au Larivot grâce au FED, et la transformation de l'ancien port de Cayenne en port de pêche artisanal doit intervenir en 1978. Ces raisons avaient fait reculer plusieurs fois — en 1974 notamment — des société françaises qui comptaient s'installer.

Afin d'améliorer les résultats de la pêche, différentes recherches ont été entreprises : en 1971, la culture des crevettes, dans le marais de Mana, avec l'aide du CNEXO (\*) s'est soldée après quatre ans par un échec ; puis sous l'égide de l'ISTPM (\*), en 1972, la culture des huîtres, à Montsinéry et à l'îlet de la Mère, semble appelé à un meilleur avenir ; le même institut a entrepris en 1972 à partir de la « Thalassa » des études sur la grosse crevette qui abonde dans les fonds de 700 m, et en 1975 à partir du « Dauphin » des recherches pour la pêche en bordure de côte.

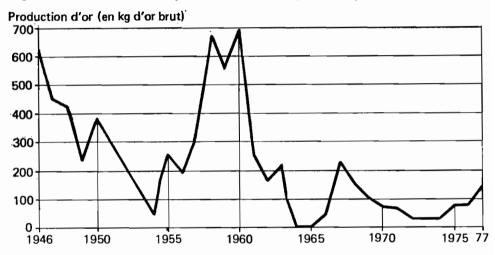
<sup>(\*)</sup> CNEXO : Centre national pour l'exploitation des océans.

<sup>(\*)</sup> ISTPM : Institut scientifique et technique des pêches maritimes.

# Les ressources minières

L'extraction minière (85) est devenue à peu près inexistante ces dernières années. Pour l'or, on recensait encore, en 1961, 420 orpailleurs (dont 115 Guyanais et 305 Saint-Luciens) et leur moyenne d'âge de 52 ans laissait présager la disparition prochaine de l'activité. La moitié se partageait entre les communes de Maripasoula, Saül, Sinnamary, les autres étaient très dispersés; 120 d'entre eux vivaient tout autant de leurs abattis dont la surface moyenne (0,60 ha) n'était pas très loin de la moyenne de la Guyane.

Fig. 10. — Evolution de la production aurifère (1946-1977)



La seule exploitation minière qui subsistait en 1960 — Saint-Elie et A dieu vat — créé en 1873 a disparu en 1963, après de nombreuses vicissitudes. L'or filonien est exploité à Paul Isnard depuis 1966 par une compagnie à capitaux américains sur la base de quelques dizaines de kg par an. L'or alluvial a été exploité à la drague par des Américains, de 1954 à 1962, à Boulanger. Une nouvelle exploitation s'est ouverte en 1975 non loin de là, qui a produit 50 kg en 1976, et à peu près autant en 1977, tandis qu'à Maraudeur, sur l'Inini s'en montait une autre.

Une exploitation de colombo-tantalite a fonctionné sur le Sinnamary de 1953 à 1973, mais de façon tout à fait artisanale, et la production n'a jamais dépassé, les meilleures années, 1 tonne. Les autres sociétés, bénéficiant de permis d'exploitation ou de concessions — il y avait encore 47 concessions valides en 1976 — n'ont fait preuve d'aucune activité ces dernières années.

<sup>(85)</sup> LE NORMAND (J.), Un pays au potentiel minier méconnu : la Guyane. Mines et Métal-lurgie, 1972 (avril et mai).

La recherche avait pourtant été menée avec beaucoup d'activité après 1949 par le Bureau minier guyanais, auquel fait suite en 1959 le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Elle avait démontré l'existence de ressources intéressantes, non seulement en or, mais en substances minérales très diverses. En sommeil de 1969 à 1973, elle vient de reprendre vigoureusement avec une dotation de 15 millions de francs pour la période 1974-1978. Une prospection magnétique aéroportée a couvert une grande partie de la Guyane, tandis que des prospections géochimiques au sol ratissaient certains périmètres susceptibles de recéler des minerais de valeur : l'or, le diamant, le cuivre...

La recherche en vue de l'exploitation a donné lieu aussi à la délivrance d'un certain nombre de titres suivant la réglementation en vigueur des décrets des 20 mai 1955 et 5 octobre 1956. A la fin de l'année 1976, 32 autorisations personnelles minières (pour 12 en 1970) et 20 permis de recherche B (pour 15 en 1970) étaient en cours de validité. A noter que depuis 1964, a été institué un permis de recherche d'hydrocarbures au large des côtes de la Guyane. La société nationale Elf Aquitaine en est bénéficiaire, mais aucun résultat n'a encore été obtenu.

De grands espoirs avaient été mis dans l'exploitation des bauxites de Kaw, à l'est de Roura. L'Aluminium Company of America qui est déjà installée au Surinam s'y est intéressée. Cependant l'étendue limitée du gisement (environ 56 millions de t reconnues) et la faible teneur du minerai en alumine (30 à 45 %) ne permettaient pas l'implantation d'une usine d'aluminium. Il avait été question cependant d'opérer sur place la transformation primaire et de l'emporter par voie fluviale et maritime jusqu'à Paranam. Mais l'opération n'a pas paru davantage rentable à la société pressentie qui s'est désistée en 1974, non sans avoir fait des études très approfondies. La persévérance du BRGM, la hausse mondiale des cours surtout, viendront peut-être à bout des hésitations.

On signale encore l'existence de carrières produisant des matériaux de construction dont l'exploitation fluctuante reflète à la fois l'activité économique du moment et les tensions sociales. D'autres carrières, vers Saint-Laurent, pourraient être ouvertes pour fournir du sable blanc et du kaolin.

Le Service de l'Industrie et des Mines, qui a compétence aussi pour les Antilles, contrôle l'activité minière, les véhicules, les hydrocarbures comme en métropole. Il a mis en place en 1975 un bureau d'assistance technique minière destiné à apporter aux personnes qui voudraient se lancer dans la recherche minière, conseils et documentation, voire aide effective sur le terrain.

#### L'électricité et l'eau

L'électricité et l'eau ont été le domaine de la Régie départementale de l'eau et de l'électricité en Guyane, gérée par la Compagnie centrale de distribution d'énergie électrique (CCCE) (dont le siège social est à Paris), d'abord pour l'électricité dans l'île de Cayenne en 1949, puis pour Saint-Laurent en 1959, pour l'eau à Cayenne en 1962, enfin pour la plupart des communes en

1968. En 1967 par contre, pour le nouveau Kourou, a été créée une société d'économie mixte, la société des eaux et électricité de la Guyane avec le concours de l'EDF. Pour ces deux entreprises, les investissements ont été financés avec un important concours de la CCCE et le reste par l'Etat. Une loi du 11 juillet 1975 a nationalisé l'électricité dans les DOM. Depuis le 1er janvier 1976, l'EDF en assure la gestion comme dans toute la France.

#### L'énergie électrique

L'électricité est entièrement produite par des centrales thermiques alimentées au gas-oil. Leur implantation et leur extension se sont faites au coup par coup; il n'y a pas encore de réseau cohérent.

A Cayenne, l'électrification a commencé en 1949 et l'usine de l'île Malouet a dû être constamment renforcée, passant de 400 à 13 600 kW. En même temps le réseau de distribution s'étendait à toute l'île de Cayenne (plus de 400 km de lignes en 20 et 5,5 kV, la tension finale étant de 220 V).

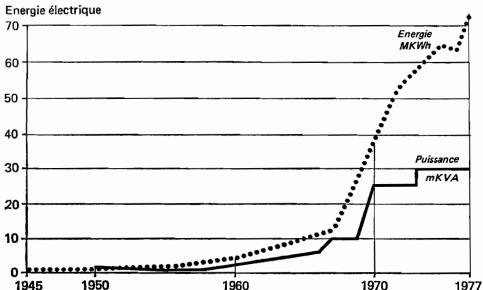


Fig. 11. -- Evolution de l'énergie électrique

A Saint-Laurent, l'usine initiale de 125 kW a été portée progressivement à 2 900 en 1973, pour faire face à la consommation. D'autres installations ont été successivement mises en place dans les communes autour de 1955, Mana, Kourou, Régina, Macouria, puis Sinnamary, Saint-Georges, Tonate, Montsinery, Tonégrande, Roura, Maripasoula, avec des groupes allant de 7 à 220 kW, tous ces centres étaient exploités par la RDEEG (\*).

<sup>(\*)</sup> RDEEG : Régie départementale de l'eau, de l'électricité et du gaz.

L'usine de Kourou a démarré en 1967 avec 3 000 kW passant à 11 000 kW en 1969, puis à 15 000 en 1970, ce qui permit une consommation maximale de 25 960 000 kWh en 1971. Cependant devant l'excédent de puissance disponible, une ligne de transport a été construite pour desservir Sinnamary en 1972, prolongée jusqu'à l'racoubo en 1974 et l'interconnexion avec Cayenne (60 km) est intervenue en 1978.

Il n'est pas jusqu'à la plus petite bourgade qui ne dispose maintenant d'un groupe mis en place par la DDA (\*) depuis 1962 : Kaw, Ouanari, Guisanbourg, Pays Indien, avec une puissance et un temps de marche journalier réduits et irréguliers.

Pour l'ensemble de la Guyane, la consommation est passée entre 1969 et 1976 de 35,5 MkWh à 62 MkWh, soit 8 % d'augmentation annuelle, et dans ce même temps le nombre d'abonnés de 9 000 à 13 400.

35 % de l'électricité consommée l'est pour usage domestique; la progression a été rapide, d'abord l'éclairage, puis l'utilisation des appareils électroménagers, la télévision et les climatiseurs; l'administration est pour ce dernier poste un gros consommateur. Du point de vue industriel (57 % en MT), le Centre spatial guyanais, surtout en période de lancement de fusées, est le plus gros utilisateur (28 % en 1972), puis les fabriques de glace — mais en décomptant la PIDEG qui a sa propre installation de 1 250 kW — les scieries, enfin les usines des eaux. Cette production d'électricité a entraîné en 1976 la consommation de 16 800 t de gas-oil.

#### L'eau

L'eau ne devrait pas être un problème en Guyane où les pluies sont si généreuses; cependant en saison sèche, les nappes et les débits des rivières baissent et la situation peut devenir critique.

A Cayenne, la solution avait été trouvée dès 1867 avec l'aménagement de trois lacs sur le mont Mahury (Rorota) à 120 m d'altitude, mais ces ressources sont devenues insuffisantes avec la croissance de la ville, la consommation étant passée de 432 m³ à 2 360 m³, de 1952 à 1974, et la sécheresse de 1970 fut durement ressentie. Il fallut alors se résoudre à amener l'eau depuis la Comté à 42 km au sud. Une station de pompage et de décantation a été installée la même année, ainsi qu'une canalisation de 400 mm. Celle-ci a été doublée en 1978 pour satisfaire les besoins futurs de la zone industrielle du Dégrad des Cannes. L'eau est emmagasinée dans des réservoirs à Cépérou, Montabo, Baduel, Mont-Saint-Martin, Matoury représentant, avec le Rorota, 6 600 m³. 224 km de canalisations parcourent la ville, sauf dans les quartiers d'urbanisation sauvage et Rémire-Montjoly.

Pour Kourou, la solution est identique. L'eau est pompée au Dégrad Saramaka sur la rivière de Kourou et amenée au réservoir de Pariacabo (6 000 m³) par une canalisation de 17 km. Saint-Laurent, qui utilisait les puits individuels

<sup>(\*)</sup> Direction départementale de l'Agriculture.

jusqu'en 1962, s'alimente à des forages situés à La Charbonnière (à la limite sud de la ville), mais a installé une station de pompage sur le Maroni; ses réserves sont de 400 m³ et ses canalisations de 134 km.

Les communes n'ont pas été oubliées. Les distributions par bornes fontaines des années soixante ont été successivement remplacées par de véritables adductions à domicile. Les solutions sont évidemment différentes ici et là : pompage, captage... Là encore, c'est la DDA qui promeut les trayaux.

En ville, les travaux sont dirigés par la direction départementale de l'Equipement. Le financement provient en partie du FIDOM, en partie d'emprunts à la CCCE.

Pour l'assainissement, la situation n'est pas la même partout. Satisfaisante à Kourou et à Saint-Laurent, elle est loin de l'être à Cayenne, tant en matière d'eaux usées que d'eau de pluie, et dans la plupart des bourgs.

L'électricité et l'eau faisaient vivre en 1975 environ 285 agents et ont représenté une masse salariale d'environ 10,4 millions de F et des dépenses de 38 millions de F compensées par des rentrées de 29 millions de F, laissant apparaître par conséquent une situation déficitaire importante que les finances départementales doivent résorber. Cette situation tient en grande partie aux tarifs qui sont fixés par arrêté préfectoral après avis du conseil général et sont ainsi largement en retard par rapport au coût de la vie. Pour l'électricité, ils sont dégressifs, suivant les heures, en moyenne tension, et les tranches, pour la basse tension. A titre indicatif, ils étaient respectivement à Cayenne en 1974 de 0,31 F et 0,51 F le kWh et pour l'eau de 1,30 F au m³.

Avec la nationalisation la situation devrait changer; cependant son but n'est pas de parvenir à l'équilibre des coûts, mais au contraire d'amener progressivement le prix de l'énergie au niveau de celui de la métropole, et de faciliter les investissements.

Parmi ses projets d'avenir, l'EDF étudie l'implantation d'une centrale thermique moderne au Dégrad des Cannes qui pourrait utiliser au besoin les sous-produits de l'industrie forestière, et l'aménagement d'un site hydroélectrique, comme celui de Petit Saut sur le Sinnamary.

#### L'industrie et l'artisanat

La production locale de matières transformables étant peu abondante et peu diversiflée, l'industrie et l'artisanat sont à cette image.

#### L'industrie

En dehors de la transformation artisanale de petites quantités de manioc, l'agriculture ne fournit guère que de la canne à sucre pour alimenter la distillerie du Rorota à Rémire. Cette usine a produit en 1977, 1 645 hl d'alcool,

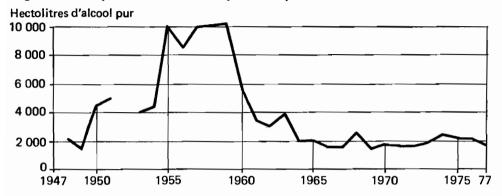


Fig. 12. — La production de rhum (1947-1977)

soit 3 000 hl de rhum à 55°, ce qui est inférieur au marché local estimé à 5 000. Les installations datent de 1920, leur modernisation devrait permettre d'accroître la production de 40 %. D'autres petites distilleries ont fermé depuis 1960, dont celle de la Mirande (Matoury) en 1967 tandis qu'il s'en est rouvert une à Saint-Laurent en 1974.

Dans les années vingt, des distilleries de bois de rose dont l'essence sert en parfumerie ont été créées; la dernière, à Régina, a cessé ses activités en 1970. Mais la forêt alimente surtout une dizaine de scieries de tailles très différentes, deux des plus importantes étant à Saint-Laurent, une au Galion, une autre encore sur l'Orapu, les autres sur la Comté, à Cayenne, à Saut Sabbat, Mana, Régina, Montsinéry, mais ces dernières ont de tout petits moyens et des résultats très faibles.

Dans l'ensemble les débits obtenus en 1977 n'ont représenté que 12 600 m³ (soit 33 500 m³ de grumes) dont des produits finis comme les parquets fabriqués à Saint-Laurent et des articles de menuiserie (lambris, frises...). A Cayenne et à Kourou, des ateliers de menuiserie industrielle et de petits menuisiers ébénistes utilisent une partie de ce bois.

La pêche, essentiellement celle des crevettes shrimp, subit aussi une transformation industrielle limitée au conditionnement et à la congélation. Mais ces opérations très simples nécessitent cependant personnel et installations. L'usine du Larivot a sa propre centrale électrique pour produire les 190 000 frigories qu'elle consomme, tant pour ses chambres froides que pour la fabrication de glace destinée aux embarcations et le courant pour l'usine et la cité. A Saint-Laurent par contre, la Sea farm utilisait le courant du secteur. La Sofrigu congèle également les produits de la pêche et prépare des filets de poisson.

Il existe encore en matière alimentaire d'autres petites entreprises : fabriques de glace en barre, de yaourts, de crèmes glacées, de boissons gazeuses, et boulangeries.

Cependant la partie la plus considérable de l'activité de transformation concerne le bâtiment et les travaux publics. Elle n'est donc pas liée à des productions locales — sauf matériaux des carrières — et importe toute sa matière première : ciment de Martinique, produits bitumineux des Caraïbes, métaux d'Europe... Une briqueterie, route de Rochambeau, qui produisait un peu plus de 20 000 unités a fermé en 1973, n'étant plus compétitive. Des éléments préfabriqués sont préparés à Cayenne, et jusqu'à des pavillons entiers.

Quelques grandes entreprises, généralement filiales d'importantes sociétés métropolitaines, se partagent le marché, mais il subsiste encore 40 entreprises artisanales employant en moyenne quatre à cinq ouvriers et regroupées en partie dans une Société d'intérêt collectif des artisans du bâtiment (SICABAT) qu'anime la SATEC.

Celle-ci les aide dans leur équipement, leur met au point des plans types bien adaptés, à la fois de qualité et bon marché, participe à leur gestion et les assure pour la garantie décennale. La SICABAT a en particulier la clientèle de la SIGUY (Société immobilière de Guyane).

En dehors du bâtiment, les chantiers de travaux publics se succèdent à cadence régulière : aérodrome, port, pont de Cayenne, routes... et les grandes entreprises trouvent ainsi des chantiers à leurs dimensions ; elles entretiennent aussi leurs ateliers de mécanique et d'électricité. Mais il en existe aussi d'autonomes, notamment pour les véhicules automobiles, et qui sont très prospères. De nombreux travaux de tôlerie et de construction métallique peuvent être effectués à Cayenne. Le Larivot est équipé pour le carénage des chalutiers.

#### L'artisanat

En matière d'artisanat, les débouchés sont plus limités, étant donné la concurrence des produits importés. La production locale d'or est susceptible de satisfaire totalement la quarantaine de bijoutiers puisque l'on estime leur consommation à 100 kg par an. Certains, de souche chinoise notamment, ont un art très perfectionné. Le reste de l'artisanat est plutôt tourné vers les objets d'ornements que vers les productions utilitaires; il est plus particulièrement le fait des populations indiennes ou bonies.

Ce tableau de l'industrie et de l'artisanat en Guyane ne pourrait guère être poussé beaucoup plus loin. Là encore ce ne sont ni les projets ni les échecs qui ont manqué. Parmi les premiers, on rappellera ceux qui eurent pour but la valorisation des produits de la terre : fabrique de sucre (1952), conserverie d'ananas (1964), de cœurs de pinot. Parmi les échecs une petite rizerie, une fabrique de stylos à billes (1962) qui se proposait d'écouler ses marchandises au-delà des frontières, une brasserie qui fut montée en 1968 pour 15 000 hl, enfin l'usine de placages de Dégrad des Cannes qui ne dura que de 1967 à 1970.

#### Les difficultés de l'industrie et de l'artisanat guyanais

On saisit tout de suite les difficultés qui peuvent surgir pour toutes ces activités : l'étroitesse du marché, la rareté de la main-d'œuvre expérimentée, son coût élevé, y compris des charges sociales, le prix du frêt, la concurrence des produits similaires importés, les difficultés d'entretien des matériels, le remplacement des pièces usagées...

L'Etat souhaiterait promouvoir des activités dans le secteur secondaire. ne serait-ce que pour procurer des emplois aux jeunes, mais aussi pour créer une richesse véritable. Il a mis au point dès 1961 (86), en plus de certains avantages d'ordre fiscal pour les entreprises qui voudraient s'installer (87), un système d'incitations qui comporte deux sortes de primes, d'une part des primes d'équipement applicables à toute activité industrielle — sauf hôtelière dont le montant peut atteindre 30 % des dépenses de construction, d'aménagement, mais pas de celles d'achat de terrain, de matériel de bureau. D'autre part des primes spéciales sont accordées pour les entreprises créant dix emplois nouveaux permanents — cinq seulement depuis 1976 (88), quelle que soit leur nature, à l'exception des emplois de direction. La participation atteint 37 % du montant des salaires versés la première année, elle est ensuite dégressive. En 1976, six entreprises ont obtenu 7,3 millions de francs de primes pour des investissements de 39,1 millions de francs, correspondant à 159 emplois nouveaux. La société d'armement SAMAG, qui n'a pas été créée, étant surtout en cause.

L'artisanat qui semblait avoir été oublié ne l'est plus depuis 1975 (89). Des primes de 8 000 à 16 000 F peuvent être accordées pour l'installation ou le transfert des entreprises artisanales en milieu rural ou en zone urbaine. En 1976 (90) a d'autre part été instituée, à titre exceptionnel, une prime d'incitation à la création d'emplois par les artisans des DOM inscrits au registre des métiers. Cette prime peut être accordée pendant six mois sur la base d'un taux mensuel de 400 F par emploi nouveau.

L'Etat s'attache par ailleurs à créer des infrastructures. Après avoir achevé le port du Dégrad des Cannes, des espaces vont y être aménagés en zone industrielle (91); 170 à 240 ha pour les produits forestiers, la bauxite, la centrale EDF, le stockage des hydrocarbures, une cimenterie et diverses petites industries. De nouvelles routes sont aussi en préparation pour faciliter l'accès à l'intérieur du pays.

Il est difficile de se faire une idée exacte — en dehors d'enquêtes « sur place » — de la structure réelle des entreprises guyanaises. La juxtaposition des rôles des patentes et des déclarations de salaires ne fournit pas de données probantes, volontairement minorées dans le premier cas et majorées dans l'autre du fait des méthodes de recensement. Ce phénomène joue surtout pour les plus petites entreprises.

<sup>(86)</sup> Décrets du 17 juin 1961 et du 26 novembre 1965 ; JO du 18 juin 1961, p. 5484 et du 2 décembre 1965, p. 10663.

<sup>(87)</sup> Voir p. 75.

<sup>(88)</sup> Décret du 12 octobre 1976. JO du 14 octobre 1976, p. 6020.

<sup>(89)</sup> Décret du 29 août 1975. JO du 2 septembre 1975, p. 9065.

<sup>(90)</sup> Décret du 12 décembre 1976. JO du 16 décembre 1976, p. 7227.

<sup>(91)</sup> Voir p. 174.

Ainsi le nombre d'entreprises à caractère industriel occupant plus de 10 salariés serait de 34, dont 12 de plus de 50, et parmi celles-ci, 6 de plus de 100, dont la PIDEG et la distillerie du Rorota, et 4 dans les travaux publics et le bâtiment. Cette branche occupait 1 308 salariés sur les 2 200 de l'ensemble des entreprises.

Les entreprises des secteurs transports, commerce, services dont il sera question plus loin, font vivre un personnel équivalant réparti en 46 entreprises dont 10 de plus de 50 salariés et comptant elles-mêmes 6 de plus de 100. Parmi ces dernières, on relève les Prisunic, les hôtels, trois sociétés de main-d'œuvre à Kourou et la Banque de la Guyane.

# Le centre spatial guyanais

Si les buts du Centre national d'études spatiales (92) sont d'ordre avant tout scientifique, pour le Centre spatial guyanais (CSG) — sa filiale — et la Guyane, il s'agit surtout d'une activité industrielle — à la fois la plus importante, mais aussi quelque peu marginale.

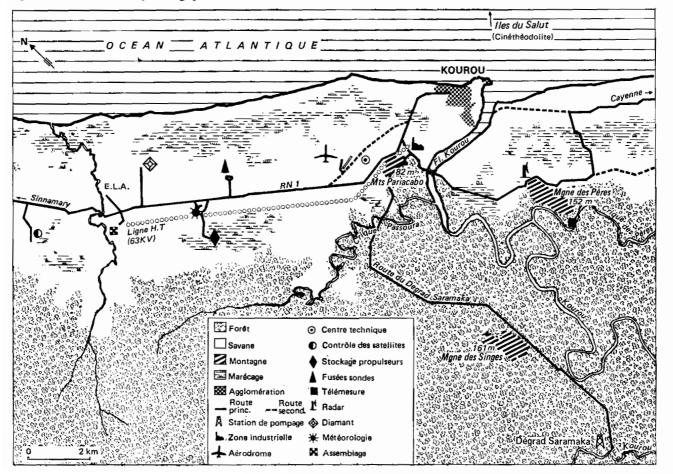
La décision de sa création remonte à 1964, à la suite de l'abandon de la base d'Hammaguir (Algérie), envisagée dès 1962. La proximité de l'équateur qui facilite les lancements, la possibilité d'obtenir de vastes terrains, la sécurité relativement aisée à assurer ont joué en faveur de la Guyane.

Mais des travaux considérables ont été nécessaires : expropriation et réinstallation de petits villages pour disposer sans partage d'un domaine s'étendant le long du littoral sur 50 km et 20 de profondeur ; construction d'une route moderne, d'un port, d'un terrain d'aviation, d'une centrale électrique et d'un réseau d'alimentation en eau et, également, aménagement de toutes pièces d'une ville moderne pour 5 000 habitants, jouxtant le village déjà existant de Kourou de 600 habitants. Le Centre spatial guyanais gère aussi son hôpital tandis que l'Etat a ouvert un lycée et des écoles.

Le Centre spatial guyanais est essentiellement destiné au lancement des engins qui ont été construits à l'extérieur. Il assure leur réception, leur montage, les ultimes vérifications, éventuellement le remplissage en carburant; puis le lancement, avec tous les calculs nécessaires et les mesures draconiennes de prévention des accidents; une fois en vol les engins doivent être suivis, soit par radar, soit au cinéthéodolite, et leurs signaux reçus; éventuellement leurs têtes seront récupérées; ils sont de plusieurs natures : fuséessondes, lanceurs de satellites, mais aussi plus modestement ballons-sondes.

<sup>(92)</sup> Le Centre spatial guyanais, La Recherche spatiale, 1974, nºs 4 et 6.

Fig. 13. — Le centre spatial guyanais



Ces diverses opérations ont nécessité la mise en place de toutes les installations qui se trouvent entre Kourou et Sinnamary : le Centre technique pour l'administration, les laboratoires et ateliers, le centre de calcul, le centre de contrôle des lancements, les trois ensembles de lancement pour les différents types d'engins, dont celui en préparation pour Ariane comportera une tour de montage mobile, haute de 51 m et climatisée intérieurement, une station météorologique, une zone de stockage des ergols liquides, les radars de la montagne des Pères (à 15 km environ au sud-est du site) et celui de la colline de Montabo à Cayenne...

Ces infrastructures ont été construites en quatre ans et sont revenues à 600 millions de francs, dont 220 pour les équipements urbains. Une maind'œuvre abondante y a participé. Toute cette activité a été pendant ce temps un grand stimulant pour l'économie guyanaise.

Le CSG a été conçu non seulement pour les besoins du CNES qui y lance les fusées de ses programmes depuis 1968, dont les Diamants, mais pour tous les clients étrangers. Le plus important devait être l'organisme européen CECLES-ELDO qui mit au point la fusée Europa II destinée à lancer surtout des satellites géostationnaires. On sait que l'opération échoua en novembre 1971 et qu'il en résulta l'abandon du programme en 1973.

La situation devint difficile pour le CSG, vu son coût de fonctionnement considérable (105 millions de francs en 1971), avec 2 000 emplois à Kourou. Il a donc été décidé une mise en sommeil et une partie du personnel fixe a été licenciée — les emplois tombant à 1 250 — jusqu'à ce que l'Agence spatiale européenne, créée en mai 1975, ait pu mettre au point la fusée Ariane (207 t, satellite de 900 kg) dont le premier lancement est prévu pour l'été 1979. Si bien que, de 1975 à 1977, seule la maintenance a été assurée et quelques petites opérations sans grande envergure, le budget atteignant cependant encore 80 millions de francs, sans compter les dépenses nécessitées par le plan de renouvellement de l'infrastructure et des équipements.

Le bilan des lancements au 31 décembre 1977 portait sur 350 fusées : 246 sondes classiques, 33 fusées-sondes complexes, 8 Diamants B et 57 ballons ; la part des lancements en collaboration ou au profit d'organismes étrangers s'est élevée à 190. Aucun accident n'a été enregistré à l'occasion de ces opérations.

Au début de 1979, la fusée Ariane, dont on apprenait qu'elle serait lancée sensiblement à la date prévue, semblait assurée d'une belle carrière, susceptible d'intéresser une clientèle non seulement en Europe, mais sans doute aussi en Amérique.

Par ailleurs, le traité de Tlatelolco, relatif à la création d'une zone dénucléarisée en Amérique latine que la France doit signer prochainement, garantit que tout autant que le territoire de la Guyane, la base spatiale de Kourou ne servira pas à des fins stratégiques.

Troisième partie / chapitre 2

## Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est celui qui occupe la plus grande place dans l'activité de la Guyane. Il en a déjà été question à propos de l'organisation administrative et des administrations de l'Etat, du département, des communes et des collectivités qui en dépendent, et dont le rôle est l'encadrement et le contrôle. Il en sera encore question plus loin à propos du développement social.

lci sont abordées les activités « tertiaires » à caractère économique et entraînant une valeur ajoutée : transports des personnes et de marchandises, postes et télécommunications, commerce intérieur et extérieur et système bancaire.

On remarquera qu'il ne s'agit pas exclusivement d'un secteur réservé à l'activité privée puisque la puissance publique intervient également totalement pour les PTT ou pour certaines activités financières, ou par le biais de subventions en matière de transport. Seul le commerce ne fait l'objet d'aucune immixtion de la part des administrations, sauf pour le contrôle des prix et dans quelques cas très limités.

## Les transports

Les infrastructures (93)

## Les ports

Chronologiquement, la voie d'eau a été le moyen de communication essentiel de la Guyane et elle garde une importance actuelle et potentielle.

Sur l'océan, plusieurs sites portuaires sont utilisés, mais tous se révèlent de médiocre valeur en raison de la faiblesse des fonds et de l'envasement. Cayenne avait des aménagements qui ne permettaient pas l'accostage des

<sup>(93)</sup> THOUZEAU, L'équipement, in : Regards sur la Guyane (voir Bibliographie in fine).

navires de plus 4,50 m de tirant d'eau (3 000 t de port en lourd). Un appontement en béton armé de 110 m  $\times$  15 m, avec une estacade d'accès de 200 m, construit entre 1951 et 1955 a cessé de servir avec l'ouverture du nouveau port du Dégrad des Cannes. Les installations du Larivot sur la rivière de Cayenne continuent cependant à fonctionner (un appontement en béton armé de 65 m  $\times$  9 m, pour les hydrocarbures et un autre de 300 m en bois pour la pêche).

Saint-Laurent sur le Maroni, à 36 km de son embouchure, a également un appontement en béton armé de  $100~\text{m}~\times~12~\text{m}$ , relié à un terre-plein. Le chenal d'accès est balisé. Le tirant d'eau des navires est de l'ordre de 4,50~m.

Kourou a été doté d'une installation portuaire au moment de la construction de la base spatiale, pour faciliter son approvisionnement en matériaux, mais le chenal d'accès est actuellement envasé.

Ces insuffisances ont amené dès 1946 à rechercher des sites plus favorables : rivière de Cayenne moyennant approfondissement, ou îles du Salut (fonds de 7 à 11 m). Finalement a été retenu, après des études très poussées, le Dégrad des Cannes sur le Mahury, embouchure du fleuve située à l'est de Cayenne. La solution n'est pas encore parfaite puisque les fonds ne dépassent pas 5 m à marée basse et que le chenal d'accès de 15 km doit être fréquemment dragué, mais l'arrière- « terrain » est très vaste et exempt des difficultés de circulation de la ville.

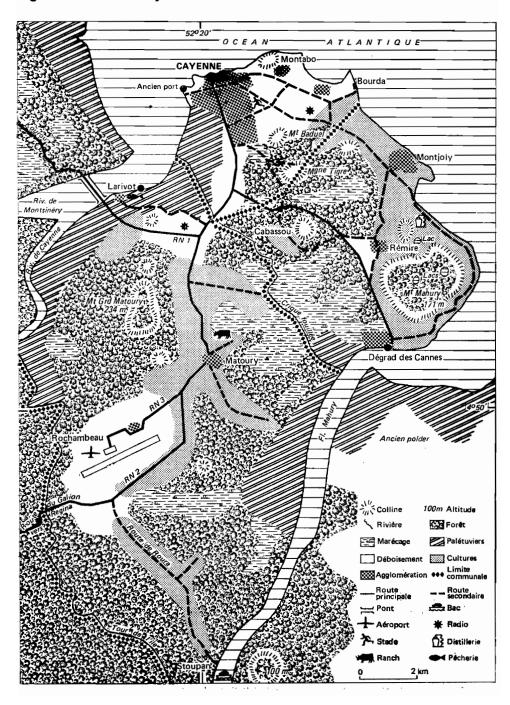
Les travaux ont été menés de 1970 à 1974 et ont porté sur un montant de 69,8 millions de francs financés pour 60 % par le FIDOM, pour 20 % par le FED, et pour le reste par le ministère de l'Equipement, le département et la chambre de commerce.

Ils ont donné lieu à la construction d'un quai principal de 309 m pour deux navires de 130 m de long et de 6 000 t de charge. Les terre-pleins couvrent 5 ha aménagés de voirie, de hangars et de bâtiments administratifs. La zone industrielle contiguë (30 ha) peut être au moins sextuplée. Une route de 8,7 km relie le Dégrad des Cannes à la RN 1 et à Cayenne.

## Les fleuves guyanais

La voie d'eau a été longtemps le seul moyen utilisé pour relier entre elles les communes du littoral. Elle ne le reste plus qu'à titre infime pour Kaw, Régina, Ouanary et Saint-Georges. Par contre, c'est encore le seul moyen pour remonter à l'intérieur du pays grâce à des canots légers, avec tous les risques que comporte le passage des seuils rocheux surtout en période de basses eaux. Les grands fleuves pourraient cependant être navigables depuis leur embouchure jusqu'au premier saut grâce à des barges à fond plat de fort tonnage.

Fig. 14. - L'île de Cayenne



#### Les routes : le réseau reste encore insuffisant

La route a gagné progressivement depuis Cayenne vers l'ouest au fur et à mesure que bacs ou ponts étaient aménagés. Sinnamary est atteint en 1907, Iracoubo en 1933. La liaison avec Saint-Laurent (240 km) primitivement assurée par un chemin passant par Mana, puis par le sud, a trouvé son tracé définitif en 1963, mais la traversée de la forêt en milieu particulièrement chaotique s'est révélée très difficile. De Saint-Laurent un bac ouvert en 1969 permet de gagner la capitale du Surinam, Paramaribo, par une excellente route. Le bitumage de Cayenne à Saint-Laurent (RN 1) entrepris en 1956 a été achevé en 1977.

Des ponts ont été jetés : en fer sur le Sinnamary en 1959, en béton sur le Kourou (400 m) en 1968, sur l'Iracoubo et la Counamana en 1969, et sur la rivière de Cayenne (1 225 m) en 1976, remplaçant à la fois le bac — cause de perte de temps et grosse sujétion financière (coût en 1974 : 1,3 million de francs) — et la route du Gallion qui suppléait le bac entre 18 h et 6 h pour les véhicules légers, moyennant un allongement de 35 km. Cette dernière route d'une longueur de 56 km continuera cependant à desservir Montsinéry et Tonégrande. Elle a été construite entre 1962 et 1968 par le SMA.

A l'est, le projet d'une route vers le Brésil (RN 2) a été beaucoup plus hésitant. Le trajet finalement adopté part du Gallion, franchit la Comté aux llets Saint-Régis et arrive à Régina après 95 km de parcours très difficile. Le SMA, la Légion et une entreprise locale ont participé à la percée de cette route achevée en 1978 et qui atteindra Saint-Georges situé à 80 km.

Il existe aussi un réseau relativement dense dans l'île de Cayenne et autour de Saint-Laurent et des routes sont en construction depuis Saint-Laurent vers Paul-Isnard et depuis Sinnamary vers Saint-Elie. Quelques courtes bretelles existent encore le long de la RN 1.

Il y a peu de routes à l'intérieur. L'ancienne piste de Saül à Bélizon construite en 1950 a cessé d'être entretenue en 1960. Les chemins de fer n'ont été qu'une grande idée de 1900 et la voie Decauville de Gare Tigre à Saint-Elie (32 km) et celle du Saut Maripa (sur l'Oyapock) (2 km) sont destinées à des wagonnets poussés à la main.

#### Les aérodromes

C'est la guerre de 1940-1945 qui a véritablement ouvert la Guyane à la circulation aérienne (94).

Dès 1919, les hydravions font leur apparition. La Panam ouvre une liaison régulière en 1929. En 1938 elle assure la jonction avec Natal et de là la ligne de l'Atlantique Sud. Mais il faut attendre 1942 pour qu'elle utilise l'avion. La piste de Rochambeau, située près de Cayenne (17 km) a été créée de toutes pièces, en 1943, par l'armée de l'Air des Etats-Unis. Initialement de 1 826 m, elle a

<sup>(94)</sup> Voir la rétrospective in : Rev. Secr. gén. Aviation civile, mai 1972.

été allongée entre 1960 et 1968 à 3 200 m pour recevoir les quadriréacteurs B 707 et renforcée en 1972 pour les B 747, faisant de cet aérodrome international un des premiers de France. Une tour de contrôle, une installation météorologique très perfectionnée, des ateliers, des réservoirs d'essence et, depuis 1976, une aérogare d'un grand modernisme, constituent son équipement. La chambre de commerce gère l'aéroport depuis 1972.

En dehors de Cayenne, plusieurs aérodromes, mis en place à partir de 1949 et successivement améliorés, desservent les différentes communes : Saint-Laurent, aérodrome national, Régina, Saint-Georges et Saül; ils sont agréés par l'aviation civile. Kourou, Sinnamary, Maripasoula, Paul-Isnard et Sophie sont, eux, considérés comme aérodromes privés autorisés. Leur longueur de piste est comprise entre 800 et 1 200 m et certains peuvent recevoir les DC 3.

#### Le trafic

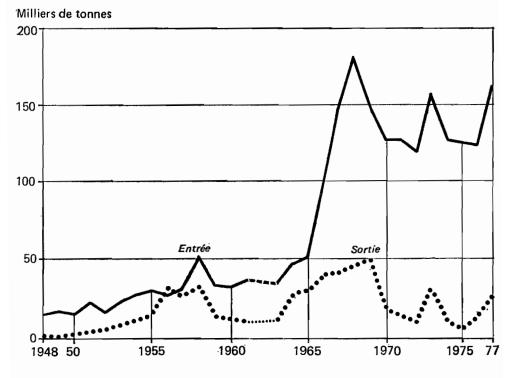
#### Le trafic maritime

L'ouverture du port de Dégrad des Cannes, fin 1974, a constitué un événement pour l'économie locale. Le problème était de permettre l'accès de plus gros navires, d'améliorer leur rotation et par suite d'abaisser les coûts des transports. Il devrait s'ensuivre une modification du trafic moins à l'importation qu'en sens inverse, pour les denrées pondéreuses : produits de la forêt et peut-être bauxite.

Cayenne a connu un trafic remarquablement constant en 1972, 1973, 1974 avec 112 000 t par an (108,8 à l'entrée et 3,5 à la sortie); il est passé à 121 000 t en 1975, 128 500 t en 1976, 153 000 t en 1977). Le nombre de navires, qui était de 10 à 11 par mois, a atteint 16, représentant une jauge nette de 200 000 t en 1976. Bien que ce soient les Chargeurs réunis et la CGM (Compagnie générale maritime) qui aient un monopole de fait sur la ligne, il s'agit de navires affrétés et battant toutes sortes de pavillons (en 1974 au moins 10), dans l'ordre : allemand, danois, soviétique, panaméen, grec..., le danois et le panaméen apportant plus spécialement les produits pétroliers). Ces bateaux restent entre deux ou trois jours. Les marchandises sont transportées pour plus de la moitié en conteneurs. Quant au nombre de passagers, il est infime (30). Certains navires desservent aussi Paramaribo, les Antilles, et mettent 30 jours pour une rotation complète sur l'Europe selon deux lignes, celle du Nord avec Bordeaux, Le Havre, Dunkerque, Anvers et Rotterdam, celle du Sud avec Sète, Marseille, Gênes.

C'est la Société maritime et industrielle de la Guyane (SOMARIG), filiale de la Compagnie générale transatlantique et de la Compagnie Fabre, créée en 1965, qui effectue 95 % des opérations à terre à Cayenne. Le trafic de Kourou s'est maintenu à un niveau peu élevé : 10 000 t en 1975, après avoir connu son apogée avec 41 500 t en 1968, il a perdu toute importance en 1976 (1 900 t). Celui de Saint-Laurent, avec 33 600 t en 1968, tombe à 15 100 t en

Fig. 15. — Le trafic maritime des marchandises



1971 et 6 000 t en 1975 mais remonte à 11 000 t en 1977. Le trafic de ces deux ports concerne essentiellement les hydrocarbures, mais il inclut à nouveau du bois à Saint-Laurent depuis 1976.

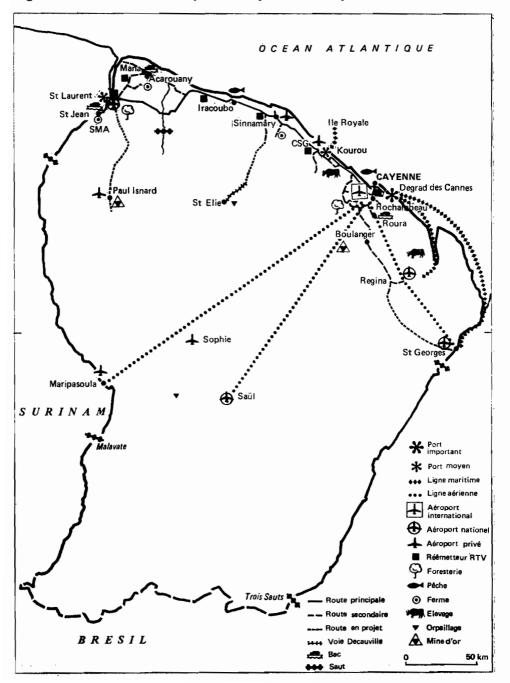
## Le cabotage

De Cayenne, une entreprise privée subventionnée assure encore un petit cabotage local avec un bateau de 100 t environ de capacité, qui relie deux fois par mois Régina, Ouanary et Saint-Georges, assurant un trafic annuel d'environ 1 500 t, plus quelques centaines de passagers. Le cabotage par « tapouilles » brésiliennes à voiles, dessert Amapa et Belém, mais l'importance exacte du trafic est difficile à estimer. La police, pour 440 mouvements en 1972, n'en enregistrait plus que 149 en 1976 et 105 en 1977, à la suite de l'arrêt, des importations de bétail sur pied. Enfin il y a un trafic en direction de Miami pour le transport des crevettes.

#### Les transports routiers

Les transports routiers sont largement fonction du parc automobile; son appréciation est toujours sujette à caution du fait que le fichier central, d'une

Fig. 16. — Activités économiques et moyens de transport



part, ne couvre pas tous les véhicules (domaine et armée notamment) et que d'autre part il ne tient pas compte de tous ceux qui sont retirés de la circulation. D'un autre côté la comptabilisation des vignettes amène à une sous-estimation certaine.

En ne comptant que sur les véhicules ayant moins de dix ans, leur nombre serait d'environ 15 000. Celui des nouvelles immatriculations s'est élevé à 1 639 en 1976 et à 2 483 en 1977; il n'était encore que de 176 en 1960. Ainsi malgré la baisse d'activité qui a suivi l'installation du CNES, les chiffres se sont-ils convenablement maintenus et remontent même en flèche.

Sur ces 2 483 véhicules, 1 960 étaient des voitures particulières, 60 des voitures commerciales, 332 des camionnettes, 68 des camions, 9 des autocars et 36 des tracteurs. Il faudrait ajouter les deux-roues et les hors-bords.

En ce qui concerne l'origine des véhicules, en 1970, 75 % des voitures particulières étaient françaises, 10 % italiennes, 5 % allemandes; la proportion était respectivement, pour les camions de 67, 13 et 16 % et pour les camionnettes de 86, 1 et 8 %. La percée japonaise est en train de modifier ces différents taux. Enfin, 74 % des véhicules sont utilisés dans l'île de Cayenne, 16 % à Kourou, 6 % à Saint-Laurent.

Une partie du trafic relève du transport en commun qui sillonne l'île de Cayenne mais effectue aussi des liaisons régulières vers Saint-Laurent (avec correspondance à Albina pour Paramaribo).

## Le trafic aérien

En matière de trafic aérien, il convient de distinguer entre lignes extérieures et intérieures.

Pour les premières, celle de la KLM ayant été supprimée en 1954 et celle de la Panam en 1963, il reste maintenant la Cruzeiro del Sul qui fait escale à Cayenne entre Belém et Paramaribo, et essentiellement Air France (en place définitivement à Cayenne depuis 1953) qui exploite deux lignes à raison de deux fois la semaine, celle (en boeings 737) du réseau régional des Antilles qui dessert Paramaribo, Georgetown, Port of Spain et Fort-de-France et la ligne long courrier (en boeings 747 de 435 sièges) avec Paris par Fort de France ou Pointe-à-Pitre, en direct une fois par semaine depuis 1977, qui dessert aussi Manaus et Lima. Cayenne se trouve alors à 9 h 20 de Paris pour un prix moven de 3000 F aller, avec des abattements allant jusqu'à 60 % dans certaines conditions. L'augmentation du trafic passager s'est accélérée à partir de 1966 : les vols extérieurs sont passés (arrivées et départs additionnés) de 14 600 en 1966 à 66 100 en 1977, progression du même ordre que pour la Martinique. Pour le frêt, il reste insignifiant, bien que l'entrée en service des boeings 747 et les tarifs appliqués soient incitatifs. Le frêt est beaucoup plus faible dans le sens Cayenne-Paris que dans le sens inverse (40 à 100).

Les lignes intérieures sont le monopole de la société Guyane Air Transport (GAT) depuis 1969, après avoir été exploitées par une autre société de 1949 à 1964 et connu entre-temps une certaine éclipse. Des liaisons depuis Cayenne

N.D. N° 4 497 - 4 498

sont assurées chaque jour, sauf les dimanches, avec Régina et Saint-Georges, trois fois par semaine avec Maripasoula et deux fois avec Saül, et des vols spéciaux sont toujours possibles, mais il s'agit de petits appareils de faible capacité. La société est liée par contrat au département qui subventionne largement l'exploitation qui, sans cela, serait déficitaire et, en échange, impose tarifs et cadence de rotation. L'avion est évidemment le moyen privilégié pour gagner les communes de l'intérieur, mais il ne l'est que dans la mesure où la route ne le permet pas. L'hélicoptère fait aussi son apparition. Depuis 1977, deux entreprises spécialisées dans les transports et le travail aérien l'utilisent.

## Les Postes et les Télécommunications

L'administration départementale des PTT s'efforce d'être la réplique fidèle de ses homologues de métropole. Elle n'en connaît pas moins des problèmes spécifiques.

Elle comporte une direction, 8 recettes et 13 établissements secondaires. Cayenne RP a même 2 annexes.

Son personnel, en 1976, était de 267 titulaires le plus souvent d'origine métropolitaine à l'échelon supérieur, 44 auxiliaires et une cinquantaine d'agents à temps partiel.

Des efforts ont été faits ces dernières années pour le renouvellement des immeubles et la modernisation des installations — cela en dépit d'une situation financière déficitaire (en 1977, les dépenses ont été de 23,9 millions de francs et les recettes de 20,5 millions de francs), en amélioration cependant, par rapport aux années précédentes, grâce à un trafic plus élevé.

Les opérations postales pour les liaisons, présentent deux aspects :

A l'intérieur du département tous les moyens disponibles sont utilisés : route, voie fluviale, lignes de la GAT. La gendarmerie et des particuliers patentés sont habilités pour les communes les plus reculées.

Vers l'extérieur, la voie maritime est encore empruntée pour les objets pondéreux, mais elle n'offre aucune régularité; aussi l'avion a-t-il la faveur, malgré des tarifs relativement élevés (sauf pour la lettre de 20 g sans surtaxe).

Le trafic, à en juger par les seuls colis postaux, est infiniment plus important dans le sens métropole - Guyane que l'inverse (20 pour 1 en année moyenne); par contre les émissions de mandats le sont seulement dans la proportion de 1 pour 2,2.

Un centre de chèques postaux n'a été mis en place qu'à la fin de 1976 (95), mais la Caisse d'épargne est très active (96).

La carrière des PTT a beaucoup de succès. En 1976, il y a eu 753 candidatures aux divers concours externes et 19 personnes ont été admises, mais une partie choisissent de servir en métropole.

Les télécommunications connaissent un essor supérieur à celui de la poste et assurent aux PTT les deux tiers de leurs recettes.

Le téléphone est en pleine expansion, si l'on considère qu'en dix ans, le nombre d'abonnés a quadruplé et les communications plus que triplé. Un gros effort d'équipement a été accompli ; beaucoup de lignes aériennes ont été remplacées en 1972 par faisceau hertzien (Saint-Georges et Saint-Laurent - Paramaribo). Un central automatique de 3 200 lignes a été installé à Cayenne en 1973 et augmenté de 2 000 en 1977. Le taux d'automatisation pour le département est de 99 %.

Pour les communications intercontinentales, une station hertzienne par satellite, mise en place à Cayenne (Trou Biran) en 1974, renforce le dispositif radio vers Paris et les Antilles et permet les liaisons avec les Etats-Unis.

Les liaisons sont possibles avec les navires en mer. Enfin, depuis août 1977, le téléphone est automatique entre Cayenne, les Antilles et Paris mais pas en sens inverse, avec les inconvénients de tarifications notamment qui en découlent.

Un service télex existe aussi depuis 1968 et compte maintenant 100 abonnés.

Il y a lieu de noter que la préfecture possède son propre système de radio-transmission permettant d'entrer en liaison avec 23 points du département suivant un système de vacations à heures fixes. Certains correspondants sont des entreprises. Ont aussi leurs propres émetteurs : la météorologie, Cayenne - Rochambeau relié à Saint-Laurent, Saint-Georges et Maripasoula, l'armée entre Cayenne, Kourou et Saint-Jean et la gendarmerie entre Cayenne et toutes les brigades.

#### Le commerce

#### Le commerce intérieur

Le commerce intérieur est le reflet assez fidèle des différents niveaux de vie et d'évolution que présente le pays.

<sup>(95)</sup> Décret du 28 janvier 1977. JO du 6 février 1977, p. 795.

<sup>(96)</sup> Voir p. 126.

Il comporte encore beaucoup de traits archaïques remontant à l'époque de la recherche de l'or. Ainsi dans les petites communes on trouve des boutiques vendant un peu de tout pour répondre aux besoins quotidiens.

Les produits vivriers frais se vendent sur les marchés. Ceux-ci ont été aménagés presque partout sous l'égide de la DDA, mais dans certaines communes ils n'ont pratiquement pas d'utilisation, les transactions se faisant de gré à gré. Dans les villes, par contre, ils ont une réelle importance. Celui de Cayenne, conçu comme aux Antilles ou en France, abrite 12 boutiques et offre place à 100 vendeurs, et surtout vendeuses, qui ont acquis un quasimonopole et fixent pratiquement les prix. La bascule publique n'a pas été admise et le contrôle sur les quantités écoulées est quasiment impossible. Il serait temps que d'autres marchés s'ouvrent dans d'autres parties de la ville, en dehors de ceux, près du canal Laussat, qui sont spécialisés dans le poisson ou le gibier.

Les rues commerçantes de Cayenne, et à moindre degré de Saint-Laurent, comportent des magasins de toutes sortes plus ou moins spécialisés, par exemple des épiceries — et en particulier, presque à chaque coin de rue, des épiceries tenues par des Chinois. Le crédit est de pratique courante, avec le système du carnet d'achat qui lie le client. Les Libano-Syriens vendent des tissus, des chaussures et des magasins de qualité, tenus par des Créoles ou des Métropolitains, ne cessent de s'ouvrir.

De façon générale, il s'agit de commerce autonome. Le système des succursales multiples, du moins dans Cayenne, n'est pas représenté, mais des entreprises ont pris une certaine extension, comme la compagnie des Antilles, et peuvent alors avoir des ramifications en dehors de Cayenne même.

Des maisons, notamment de matériel industriel, sont concessionnaires de grandes marques, par exemple d'automobiles, d'articles électroménagers, de sport.

Les techniques tendent à se renouveler. La création des grandes surfaces en 1970, avec les Prisunic de Cayenne et de Kourou, conçus suivant les normes métropolitaines, ont été un stimulant efficace. Non seulement la concurrence a pu connaître un certain regain, en matière notamment de vivres frais, mais d'autres commerces ont été entraînés à effectuer de semblables efforts de modernisation, en s'équipant par exemple en « libre-service ». En 1972 le Prisunic de Cayenne couvrait 60 % du secteur alimentaire et celui de Kourou 80 %.

A peu près tous les articles courants sont en vente dans les différents commerces de Cayenne : des lunettes aux livres d'art, à la parfumerie, mais l'éventail est tout de même limité et les prix relativement élevés en raison même de l'étroitesse du marché, si bien que la tentation est grande d'acheter par correspondance à Paris (12,4 millions de francs en 1972) et même avant 1977 de se rendre à Paramaribo qui offrait un choix important comme dans une grande ville.

Les petits commerçants s'approvisionnent le plus souvent, mais pas obligatoirement, sur place, auprès de grossistes qui vendent aussi au détail et sont plus ou moins spécialisés les uns dans l'alimentation, d'autres dans les biens de consommation courante. C'est à leur niveau que s'effectuent les importations. Les opérations sont complexes et longues car il faut toujours passer par des transitaires et des courtiers en douane et faire expertiser les marchandises par les assurances et elles obligent à entreposer les marchandises dans des magasins du port, et pour les marchandises périssables dans des chambres froides.

On a assisté à des essais de constitution de groupements d'achat, par exemple pour les matériaux de construction, mais l'individualisme de chacun est un frein puissant.

Il y a maintenant moins de ruptures de stock pendant lesquelles un produit de base fait défaut des semaines entières, comme la pomme de terre ou quelquefois le pain; les particuliers se constituent alors des réserves et les prix montent en flèche. Ils y remédient aussi par l'achat en demi-gros et la pratique du congélateur.

Il y a évidemment beaucoup de commerces marginaux. On les dénombre difficilement, étant donné que la plupart d'entre eux ne sont pas immatriculés au registre du commerce.

Un type d'activité commerciale se détache des autres : les hydrocarbures liquides qui sont la seule source d'énergie utilisée en Guyane. Ils sont importés par voie maritime et entreposés au Larivot, à Kourou et à Saint-Laurent, les contenances des réservoirs étant respectivement de 12 300, 4 800 et 4 200 m³.

Tableau 9. — Evolution de la consommation d'hydrocarbures (1965-1977).

(en milliers de m3)

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Essence	5,7	7,6	10,1	11,4	12,6	11,9	11,3	12,0	10,4	10,1	10,1	9,8	10,1
Essence avion	<b>"</b>	"	1,2	1,2	1,1	0,4	0,5	1,0	0,9	1,3	1,0	· 0',7	0,5
Super	•	-	-	0,3	2,6	3,3	3,8	4,7	5,8	5,7	5,8	6,7	8,4
Gas oil	6,0	22,4	41,6	49,6	47,5	59,9	37,6	42,5	52,1	48,4	43,1	41,3	50,0
Fuel	-	-	-	2,1	4,2	6,8	9,4	8,2	1,2	1,0		-	-
Pétrole	"	1,3	1,1	1,2	3,5	2,6	3,1	2,8	3,5	2,2	2,1	2,3	7,5
Butane (mT)	"	,,	1,0	1,8	1,7	1,7	1,9	1,3	1,3	1,2	1,3	1,5	1,6

Source: Service des Mines.

Trois marques se partagent le marché : Shell, Esso et Texaco. L'essence et le gas-oil sont commercialisés par des sociétés locales dans 25 stations-services : 13 à Cayenne, 4 à Kourou, 5 à Saint-Laurent et respectivement à Sinnamary, Iracoubo, Mana. L'armée dispose de son propre réseau.

121

Le gaz butane a fait son apparition sur le marché en 1967 et a conquis droit de cité partout.

Les quantités consommées varient d'année en année suivant les différents produits et sont un révélateur assez fidèle de l'activité économique. L'essence destinée aux automobiles n'est qu'en très légère progression, mais le gas-oil a marqué une forte baisse depuis 1971 à la suite du ralentissement de l'activité économique. Les carburants avion présentent des variations du fait que les lieux d'approvisionnement peuvent changer.

Les hydrocarbures parviennent raffinés en Guyane. Le plus gros fournisseur en tonnage est Trinidad et Tobago qui représente les 63 % du tonnage et des valeurs (suivi par Aruba). Cependant certains produits plus élaborés, des lubrifiants notamment, viennent de la métropole.

Les transports sont effectués par les tankers des sociétés pétrolières dont les rotations doivent être assez fréquentes (20 à 30 jours à Kourou) étant donné qu'ils ne peuvent entrer dans les ports qu'à faible charge.

#### Le Tourisme

Le tourisme populaire n'est certainement pas la vocation de la Guyane comme il l'est pour les Antilles. Le climat tout d'abord est trop chaud et humide, la mer pas assez transparente, les sites naturels et les monuments sans éclat particulier. Cependant un des derniers massifs de forêt vierge au monde, parcouru par des rivières bouillonnantes, dont certaines rives abritent des populations d'un autre âge s'offre à ceux qui aiment cette nature, et c'est un paradis, mais il est réservé à un petit nombre, parmi les plus fortunés.

Il est très facile d'atteindre Cayenne par avion, mais les conditions de séjour ne vont pas de pair. Le coût de la vie est relativement élevé, les choix limités. En ce qui concerne les hôtels, Cayenne a un hôtel de classe internationale de 60 chambres; à Kourou, deux en totalisent 140. Cayenne offre encore quatre hôtels de moindre niveau avec 90 chambres de même que Saint-Laurent, trois avec 60 chambres. Pour le reste, ce ne sont que des gîtes sommaires mais où l'on peut se sentir vraiment dépaysé.

La gamme de restaurants est plus large. Le syndicat des hôteliers en donne une liste de 26 pour Cayenne (soit près de 1 400 couverts), de toutes dimensions, ou à côté de la cuisine de style métropolitain, se pratique aussi la cuisine chinoise ainsi que la cuisine créole de très bon aloi.

Le touriste trouvera à Cayenne des taxis et des voitures de location avec lesquelles il pourra parcourir tout le littoral jusqu'à Saint-Laurent. Les guides de tourisme Antilles-Guyane (97) proposent des visites intéressantes,

<sup>(97)</sup> Par exemple : FODOR (E.), Antilles... Guyane (Guide), Paris, Vilo, 1973. Guide bleu Antilles-Guyane, Paris, Hachette, 1963. Guide de la France des Tropiques, Paris, Apromef, 1978.

les bourgs, les vestiges du bagne, la ville nouvelle de Kourou et le CSG. Pour gagner l'intérieur, il faut prendre l'avion et les terrains d'aviation sont peu nombreux, Régina, Saint-Georges, Saül et Maripasoula. Les expéditions en pirogue sur les fleuves sont évidemment le grand attrait de la Guyane, mais elles ne s'improvisent pas. La réglementation restreint même l'accès aux régions de l'intérieur habitées par les Indiens. Toutefois une agence de tourisme local (les Takari) propose depuis 1975 des circuits en très petits groupes, ainsi sur la haute Mana, qui ne doivent pas manquer d'intérêt et de charme et dont le coût est relativement accessible.

La Somarig s'est orientée dans le même sens depuis 1977, tandis qu'un office régional de Tourisme s'ouvrait place Schoelcher et que le syndicat d'initiative, longtemps assoupi, semblait vouloir repartir.

La progression du tourisme est encourageante. On a calculé que la Guyane a reçu en 1977 quelque 4 000 à 5 000 visiteurs au titre du tourisme, assurant un taux d'occupation des hôtels de 25 % (pour 13 % en 1973) et des occupations moyennes de 5,5 jours, chiffre qui pourrait augmenter avec une infrastructure hôtelière mieux adaptée et davantage de publicité.

Il convient d'ajouter que les hôtels n'accueillent pas que des touristes ; ne sont là aussi pour les personnels techniques en mission et, à Kourou, ils sont pleins au moment des lancements de fusées.

#### Le commerce extérieur

• Les *importations* se sont élevées en 1977 à 672 millions de francs, soit plus du double par rapport à 1975 et, en francs constants, elles représentent 30 % de plus qu'en 1969, année faste pour la Guyane.

L'alimentation qui avait en 1975 la part prépondérante avec 32 % ne compte plus, en 1977, que pour 22 %, soit 148,5 millions de francs qui se

Tableau 10. —	Evolution	du	commerce	extérieur
---------------	-----------	----	----------	-----------

	1960	1965	1968	1970	1972	1974	1975	1976	1977
Tonnage	24,8	51,3	140,1	112,6	126,7	101,4	103,9	126,2	200
Valeur (en fran⇔)	373	99,0	257,0	252,0	228,1	271,2	307,2	399,8	705,7
dont France	74	71	74	71	68	68	71	65	67
			, ' '					,	ļ
	1960	1965	<b>,</b>	<u> </u>	<u> </u>		1975	1976	1977
Tonnage		1	<b>,</b>	<u> </u>	<u> </u>				1977

Tableau 11. -- Statistiques du commerce extérieur

## A) Importations

	,	19	75	19	77
No de la nomenclature des douanes		Milliers de tonnes	Millions de francs	Milliers de tonnes	Millions de francs
	Consommation	27,2	148,0	36,8	244,7
	Alimentation	25,0	98,5	33,0	148,5
01 à <b>0</b> 5	Produits animaux	(4,4)	(34,5)	(5,4)	(54,2)
06 à 15,17	Produits végétaux	(9,4)	(23,8)	(12,6)	(34,2)
16,19 à 21,23	Produits préparés	(4,2)	(20,1)	(6,5)	(29,4)
22 et 24	Boissons - tabacs	(7,0)	(20,1)	(8,5)	(30,7)
30, 33, 34	Pharmacie - produits d'entretie	n 0,9	9,7	1,3	16,8
50 à <b>67</b>	Textiles - Chaussures	0,3	20,8	0,5	31,4
87a	Voitures de tourisme	1,0	19,0	2,0	48,0
27	Hydrocarbures	39,3	27,4	69,7	60,1
	Gas-oil	21,8	13,3	42,7	32,9
	Essence (ordinaire et super)	13,2	9,1	15,2	13,9
	Pétrole, butane, huiles, bitume	4,3	5,0	11,8	13,3
	Equipement	37,4	131,8	51,8	367,5
25	Matériaux	23,7	7,1	23,5	8,0
<b>7</b> 3 à 81	Métaux	4,9	18,1	12,0	57,5
26 à 49, 68 à	72 Produits finis	5,8	34,6	9,7	64,5
82 à 86	Outillage	1,7	43,5	3,1	120,0
90 à 93	Appareillage	0,1	7,8	0,2	49,2
94 à 99	Meubles et divers	0,7	11,9	1,2	23,3
<b>876,88,8</b> 9	Véhicules utilitaires	0,5	8,8	2,1	45,0
	Total	103,9	307,2	158,3	672,3

## B) Exportations

	Total	5,3	10,6	23,8	35,6
	Divers	1,5	3,5	2,1	7,7
44	Bois	3,2	1,3	19,9	5,6
22	Rhum	0,1	0,3	0,0	0,0
03	Crevettes	0,4	4,6	1,4	19,2
03	Poissons frais	0,1	0,9	0,4	3,1

Source : Direction des Douanes (nomenclature à 2 chiffres)

décomposent en produits animaux (37 %), produits à base de céréales (12 %), fruits et légumes (11 %), en produits préparés (20 %), en boissons et tabac (20 %).

Les biens d'équipement (outillage, appareillage) ont pris la première place avec 25 % (pour 17 % en 1975); les produits finis, meubles et divers, 13 %; les véhicules, 14 % (dont un peu plus de la moitié en voitures de tourisme); les matériaux (avec le bitume), 10 %; les hydrocarbures, 9 %; les autres produits de consommation enfin, 9 %.

La part de chaque poste était à peu près constante d'année en année, sauf cas exceptionels tels que les hydrocarbures qui ne comptaient encore que pour 6 % en 1973, et les ciments dont la consommation oscille au rythme de la construction. Depuis 1976, des modifications sensibles sont enregistrées avec la mise en place du Plan.

Le principal fournisseur — pour environ 70 % — est la France métropolitaine qui pourvoit à la plus grande part des besoins alimentaires. L'étranger participe en partie, pour la viande (Brésil, Nouvelle-Zélande), les produits laitiers, la bière (Pays-Bas), le riz (Surinam), le rhum et le sucre (Antilles).

La France envoie encore 70 % du ciment (le reste venant des pays voisins), des véhicules dans la même proportion, l'appareillage pour 77 %.

Ensuite viennent les autres pays de la CEE pour 8 %, à peu près au même rang que Trinidad-Tobago, et Aruba pour les hydrocarbures, puis les Etats-Unis (5 %), avec un tiers par les crevettes en transit, les Antilles françaises (2 %) surtout pour les produits alimentaires vus plus haut; le Surinam (1,5 %) pour le contreplaqué. Le Japon (2 %) vient avant le Brésil (1 %).

Ainsi 10 pays se partagent-ils 95 % des importations. Le réseau des fournisseurs est à peu près stable. Toutefois, l'application des règlements communautaires avait exclu en 1976 et 1977 le Brésil du circuit de la viande. La République fédérale d'Allemagne et le Japon semblent accentuer leur pression notamment sur le marché des véhicules.

• Les exportations (\*) ont atteint 35,5 millions de francs en 1977, soit 3,5 fois plus qu'en 1975. Les postes essentiels sont les produits de la pêche et les mois qui ont représenté les 4/5° de la valeur d'ensemble.

Pour la pêche, il faut distinguer entre poisson frais, surtout vivaneaux qui partent à destination des Antilles françaises, et crevettes dont seules les seabobs pêchées à Cayenne sont exportées vers la métropole, l'essentiel est constitué par les shrimps pêchées par l'armement américain et expédiées vers les Etats-Unis. Seule la valeur ajoutée par l'usine à terre profite à l'économie nationale.

<sup>(\*)</sup> Les chiffres récapitulatifs du commerce extérieur en tonnage doivent être examinés avec beaucoup de circonspection, malgré l'intérêt qu'ils présentent pour caractériser l'activité portuaire, et aussi les activités sectorielles en dehors de toute fluctuation de cours. En effet certaines années, les crevettes de la PIDEG sont comptées à l'importation et à l'exportation, d'autres années les milliers de tonnes d'eau en glace embarquées pour la pêche... Enfin certaines années, les mêmes crevettes shrimps ne sont pas comptabilisées (1974 et 1975).

N.D. N° 4 497 - 4 498

Pour les bois, le tonnage le plus important part sous forme de grumes, surtout vers le Surinam; le bois scié vers la métropole et les Etats-Unis et un peu vers les Antilles; le reste — moins de 10 % — est constitué d'objets finis.

Parmi les autres exportations, on peut encore citer le rhum qui, épisodiquement, reprend une place (environ 300 millions de francs en 1975), faible plus par l'insuffisance de production que par limitation réglementaire puisque le quota autorisé à la sortie est de 2 750 hl d'alcool pur (pour 690 hl sortis en 1975). Les peaux et cuirs représentent aussi un faible pourcentage de la masse totale. Par contre les anciennes exportations comme le bois de rose ou l'or, ne figurent plus sur les tableaux.

L'évolution des exportations fait apparaître une grande stabilité dans la nature des marchandises et leur destination, mais pas en valeurs et en quantités.

Comparé au montant des importations, le taux de couverture des exportations est évidemment très faible : 5 %, en comptant les crevettes shrimps.

## Le système bancaire

## Les mouvements de capitaux

La Guyane consacre une partie de ses ressources à l'épargne monétaire, qu'on a l'habitude de distinguer selon sa durée. L'épargne à court terme ou liquide représente 146 millions de francs; plus de la moitié est déposée dans les caisses d'Epargne, puis dans les banques ou au Trésor sous forme de dépôts, bons de caisse, comptes sur livrets ou épargne-logement (ce qu'on appelle les disponibilités quasi monétaires, soit 43 %), enfin en bons du Trésor. La progression de l'épargne à court terme est très forte depuis 1968, ainsi en 8 ans son montant a sextuplé.

L'épargne à long terme — dont on ne connaît qu'une partie puisqu'elle peut aussi s'investir directement en métropole — est constituée par les souscriptions aux emprunts d'Etat et des collectivités publiques (PTT, EDF, SNCF, Villes de France) ainsi qu'aux emprunts obligataires des organismes publics collecteurs d'épargne (Crédit foncier de France, Crédit national, Crédit hôtelier). Toutefois ce type d'épargne ne représente pas beaucoup plus de 1 % de l'ensemble.

L'épargne collectée est utilisée différemment par les organismes qui la reçoivent. Elle sert à financer une partie des prêts accordés aux différents secteurs d'activités et aux particuliers.

Ce financement a porté sur 198,9 millions de francs en 1977, en augmentation de 58 % par rapport à 1976 (98). Il a des objets différents :

<sup>(98)</sup> D'après les Rapports annuels de l'Institut d'émission des DOM (voir Bibliographie in fine)

— La production et l'exportation n'en absorbent qu'une part encore minime (5 % contre 2 % en 1974) principalement le bois et la pêche puis les industries, mais très peu l'agriculture.

Les prêts au commerce et aux entreprises comptent pour 33 % dont près de la moitié pour les importations et le reste surtout pour les marchés publics et privés et les achats à tempérament de biens d'équipement professionnels qui comptaient pour peu avant 1976 et ont atteint 10 % en 1977.

Les particuliers participent pour un peu plus de 10 % (achats à tempérament, voitures notamment, et prêts personnels).

Les investissements enfin représentent la part la plus importante avec 50 % et concernent surtout la construction de logements et, à moindre titre, l'agriculture et l'industrie. C'est ce secteur qui a bénéficié des augmentations les plus sensibles depuis 1970 où il ne comptait encore que pour 40 %. Ces derniers crédits sont à moyen et long terme et financés sur ressources propres, en particulier par la CCCE et la SATEC, tandis que les autres le sont à court et moyen terme et sur ressources monétaires. On notera l'importance du court terme, jamais inférieur à 50 % de l'ensemble.

Le secteur public a reçu des établissements spécialisés (CCCE et CDC) 37,1 millions de francs en 1977 ce qui porte leurs encours à 233,4 millions de francs. Les emplois sont répartis à peu près par moitié entre la construction des logements et les équipements publics.

## Les organismes financiers

En Guyane, les *caisses d'épargne*, dont le fonctionnement est le même qu'en métropole, présentent une situation tout à fait florissante, que ce soit les caisses d'épargne de Cayenne ou celles des PTT.

- La caisse d'épargne de Cayenne fonctionne depuis 1867; les succursales sont plus récentes : Saint-Laurent (1965), Sinnamary (1966), Kourou (1971). Le nombre des livrets était supérieur à 25 500 en fin 1975 (dont 178 en épargne-logement), soit un taux pour 1 000 habitants approchant celui de la métropole (449-470). La masse des dépôts dépassait en fin 1976 : 45 millions de francs (dont 2,3 en épargne-logement) avec par conséquent 1 771 F par livret (pour 6 613 F en métropole). Sur une période de 10 ans, de 1967 à 1976, l'accroissement annuel du nombre de comptes a été de 1,37 et des dépôts de 4,91, sensiblement supérieur aux résultats enregistrés en métropole (1,36 et 4,85). Pour les livrets B, ces taux sont même de 7,7 et 18,5. Par contre l'activité est moindre : 0,95 opération de versement contre 2,17 et 0,74 de retrait contre 1,94, les unes et les autres portant sur des sommes respectivement de 930 F et 946 F. Parmi les emplois directs figurent depuis 1967, les prêts accordés aux collectivités locales (12 millions de francs) et en 1975, date de la mise en place du crédit d'épargne-logement, les prêts à la construction de logements 844 millions de francs (26 prêts).
- La caisse d'épargne des PTT n'a commencé à fonctionner en Guyane qu'en 1965, mais elle est présente dans chaque commune. Le nombre des dépo-

sants comme des dépôts, compte tenu de l'inflation, n'a cessé de progresser régulièrement, atteignant, en fin 1976, 7 016 livrets (dont 1 % en livrets B) et 17,7 millions de francs, soit 2 500 par livret (contre 5 975 en métropole). La proportion de livrets par 1 000 habitants reste cependant inférieure à celle de la métropole, avec 116 contre 274. La moyenne des opérations par livret, toujours en 1976, est pour les versements de 1,45 avec 1 383 F et pour les retraits de 1,29 avec 1 250 F, ce qui explique la progression des avoirs, elle-même accrue de 0,8 million de francs d'intérêts capitalisés (taux de 7,50 %, ramené en 1976 à 6,50).

Ces quelques chiffres montrent bien que les Guyanais ont le même sens de l'épargne que les métropolitains.

Tableau 12. — Opérations des caisses d'épargne et de la banque de la Guyane

	1965	1970	1975	1976	1977
Caisses d'épargne					
Caisse d'épargne Cayenne		ł			
Nombre de livrets A					
(en milliers)	17,8	21,7	25,5	26,4	27,1
Montant (MF)	8,0	17,8	38,7	45,3	51,0
Epargne logement (MF)	1	0,8	1,5	2,1	2,3
Plan d'épargne (MF)		0,07	0,13	0,23	0,38
Total	8,0	18,67	40,33	47,63	53,68
CNE - PTT		ł	}		
Livret A (en milliers)	0,4	3,5	6,5	7,0	7,6
Montant (MF)	0,3	4,1	14,5	17,6	20,7
Epargne logement (MF)	1	1,2	5,4	6,7	7,6
Plans d'épargne (MF)			1,5	1,7	1,8
Total général (Livret A) (1)	8,3	24,0	61,7	73,6	93,8
Banque de la Guyane					
Capital (MF)	2,0	2,0	5.0	5, <b>0</b>	5,0
Actions (en milliers)	20	20	50	50	50
Cours (en francs)	191	190	234	200	205
Dividende (sans avoir fiscal)					İ
(en francs)	0	6	12	12	18
Bilan	27,4	83,9	153,2	173,9	218,3
Dépôts.	20,0	61.1	118,2	134,1	167,4
Crédit	9,3	53,0	52,4	65,2	81,9
Chiffre d'affaires	1,7	6,7	15,0	16;9	22,5
Dépenses en personnel					
(sans charges)	0,6	2,5	4,9	6,1	6,9
Nombre de personnes	47	97	91	98	104
Nombre de comptes (en milliers)	-	<b>6,</b> 8	11,4	13,2	14,1

<sup>(1)</sup> Chiffres de l'Institut d'Emission.

• La *Trésorerie* (et les perceptions de Kourou et Saint-Laurent) tiennent aussi des comptes de dépôts, à vue ou à terme, pour divers organismes publics, les notaires et les particuliers — en majorité des fonctionnaires et des personnes de revenus moyens (4 868 en 1975) — ; elle place des bons du Trésor et participe aux émissions d'emprunts d'Etat et des organismes para-étatiques ; elle organise la souscription aux contrats d'assurance de la caisse nationale de Prévoyance ; elle effectue certaines opérations pour le compte de ses correspondants, paiement des primes à la construction du Crédit foncier (1 898 millions de francs en 1974), partiellement le paiement des pensions de la caisse nationale des agents des collectivités locales (900 millions de francs).

Les PTT ont créé au 15 novembre 1976 (99) un centre de chèques, alors que précédemment le service ne pouvait être obtenu que des centres métropolitains. Fin 1977, 700 comptes avaient été ouverts et le montant des dépôts s'élevait à 11,2 millions de francs.

● La Banque de la Guyane a été créée par décret du 1° février 1854 et a ouvert ses guichets le 28 mai 1855. Elle venait après les banques de prêts et d'escompte de Martinique, Guadeloupe et Réunion et, tout comme elles, elle tenait son capital de 300 000 F d'une partie de l'indemnité attribuée par le Parlement aux colons mis en graves difficultés par l'abolition de l'esclavage.

Elle jouissait du privilège de l'émission des billets de banque pour la colonie — la première (de 100 000 F), en date du 24 mars 1855 — et comme telle était soumise au contrôle du Gouvernement. Ce privilège lui a été retiré en août 1944 pour être transféré à la caisse centrale de la France d'outre-mer qui l'a transféré à son tour en 1959, à l'Institut d'émission d'outre-mer, mais les statuts ne subirent pas de modification avant le 27 mai 1950.

Au 1° janvier 1951, la banque est devenue établissement de droit privé. Sa gestion cependant se détériora progressivement et, en 1962, une inspection de la Commisison de contrôle des Banques trouva une situation assez déplorable; la direction en place fut reconnue responsable et dut se retirer. La BNCI prit le contrôle en 1964 et, avec l'aide de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, parvint très rapidement à assainir la trésorerie.

Depuis lors, les bilans n'ont cessé d'être favorables, en augmentation moyenne de 16 % par an. Le chiffre d'affaires suit une progression du même ordre (dépassant même 40 % entre 1973 et 1974). Le capital qui avait été réduit en 1964 à 2 millions, a été porté en 1972 à 5 millions de francs par incorporation des réserves, et l'action nominative de 100 F cotée en fin 1977 sur la bourse de Paris a oscillé cette même année autour de 200 F, avec un dividende de 18 F, avoir fiscal déduit. Les actions sont d'ailleurs aux trois-quarts la propriété de la BNP (ex-BNCI), le reste partagé entre quelque 800 actionnaires.

Cette situation confortable a permis à la banque de la Guyane de moderniser le siège de Cayenne en 1973, de même que celui de Saint-Laurent (1968)

<sup>(99)</sup> Voir note 95, p. 118.

et d'ouvrir un bureau à Kourou en 1968, un autre à Cayenne-Est (quartier Chaton) en 1973 et un dernier, rue Arago, en 1976. Elle s'est équipée en 1975 pour traiter sur place toute sa comptabilité par l'informatique sans recourir à Fort-de-France. Son personnel dépasse la centaine d'agents.

La Banque de la Guyane reçoit ses dépôts pour près de la moitié des entreprises et pour un tiers des particuliers. Les trois-quarts de ces dépôts sont à vue et ne produisent pas d'intérêts. Les dépôts à terme et les bons de caisse (proposés depuis 1973) sont rémunérés aux conditions maxima prévues par le Conseil national du Crédit (2,50 à 6,75 % en 1977 suivant la durée du placement).

La Banque de la Guyane prête aux sociétés et aux particuliers, à tous termes, entre 7 et 14,5 %, et son rôle est très important dans l'économie locale : équipement, logements... Elle a des participations dans certaines sociétés et elle cautionne aussi de nombreuses opérations.

Depuis août 1976, une nouvelle société métropolitaine a installé une agence à Cayenne, la Banque française commerciale, filiale de la Banque d'Indochine et de Suez qui, en plus de son réseau sur l'axe Paris-Méditerranée, entend porter son intérêt aussi aux DOM. La dotation de l'agence est de 3 millions de francs et elle emploie une trentaine d'agents. En fin 1977, elle avait ouvert plus de 2 500 comptes et reçu 19,5 millions de francs de dépôts à vue et 8,6 millions de francs en dépôts rémunérés.

Il existe encore plusieurs autres établissements de crédit, mais de caractère plus spécialisé.

La Société martiniquaise de financement (SOMAFI), créée en 1965, a un correspondant à Cayenne depuis 1968. Elle intervient essentiellement dans la vente à tempérament de véhicules de tourisme ou utilitaires et, à ce titre, elle a avancé 80 % du prix de vente de 336 des 2 466 immatriculations nouvelles de 1977 (pour 298 des 1 625 de 1976).

• Le Crédit populaire guyanais (CPG) est une société coopérative de crédit et d'épargne créée en 1969, dont les membres sont pour la plupart de petits artisans ou commerçants et des travailleurs modestes. Son capital constitué par les parts sociales des mutualistes, est susceptible de variation en fonction de leur nombre (actuellement plus de mille). Il tire ses ressources de leurs dépôts (minimum 400 F à l'adhésion et 10 F chaque mois) et d'emprunts ; les prêts sont surtout à moyen terme (taux 13 à 14,5 %). La garantie exigée est la caution de deux personnes et le dépôt d'une somme au moins égale au quart du montant du prêt obtenu. Le CPG ne réalise pas de bénéfice mais partage le montant de ses agios entre ses adhérents. En fin 1976, les dépôts s'élevaient à environ 3 millions de francs.

Trois établissements, à statut légal spécial, ont mission de financer des investissements publics ou privés sur des fonds provenant du Trésor (FDES) ou d'emprunts contrôlés par l'Etat.

• La Caisse centrale de coopération économique (CCCE), établissement public national d'aide au développement (100), a fonctionné en Guyane de 1946 à 1977. En plus des fonctions d'agent payeur du FIDOM et du FED, elle apportait localement des concours financiers à l'économie. Ses ressources, à côté de fonds propres, étaient des avances du Trésor et des emprunts. Les prêts, d'une durée de 10 à 20 ans et plus, étaient à des taux particulièrement avantageux (3,75 % pour les collectivités locales à 7,5 % pour l'industrie).

Le montant des encours annuels à la Guvane qui avoisinait 8 millions de francs — mais il a été beaucoup plus élevé lors de la construction de Kourou (24 millions de francs en 1969) — est passé en 1976 à 28,6 millions de francs, privilégiant ainsi, par rapport à la population, la part réservée à la Guyane dans les interventions de la caisse pour les DOM qui est passée de 3 à 9 %. Ces crédits, en dehors de ceux redistribués par la SATEC, surtout pour l'habitat (voir infra), allaient soit au secteur privé, soit à des collectivités; dans ce cas, il s'agissait de prêts aux communes, aux établissements scolaires, au département (centrales électriques, certaines adductions d'eau...), à la chambre de commerce (aérogare de Rochambeau) et surtout à des sociétés à participation publique (HLM). Dans le secteur privé entraient des sociétés forestières, des industriels, de façon plus générale des candidats à l'accession à la propriété qui pouvaient bénéficier de prêts spéciaux (25 en 1975), comme ils les eussent obtenus en métropole du Crédit foncier. Un certain nombre de prêts étaient complétés par la SODERAG pour le secteur économique ou par la Caisse des dépôts et consignations pour les collectivités publiques.

Les versements de la CCCE ont atteint depuis le début 161 millions de francs, représentant un encours de 117,5 millions de francs. Il convient de noter aussi la participation de la Caisse au capital social de certaines sociétés, par exemple la SATEC (6 sur 12 millions), la SIGUY (0,3 sur 1,5 million) et, à moindre titre, la SODERAG (1,39 %).

Pour rapprocher davantage encore les DOM de la pratique métropolitaine, les attributions de la CCCE ont été dévolues à partir de 1977, d'une part de façon exclusive à la CDC pour les crédits publics, d'autre part à un organisme nouveau, la société de Crédit pour le développement des DOM (SOCREDOM) en ce qui concerne le secteur productif privé, la CCCE étant appelée à participer pour moitié au capital de cette société (10 millions de francs). Le Crédit foncier de France, de son côté, doit prendre en charge la gestion des prêts spéciaux à la construction. En dehors de ses activités d'aide technique (101), la SATEC exerce en Guyane, depuis 1956, les fonctions d'un organisme de crédit à l'économie, avec notamment celles qui sont attribuées pour le territoire métropolitain à la Caisse nationale de Crédit agricole.

Les fonds dont elle dispose proviennent de la CCCE, de l'Institut d'émission qui assure le réescompte pour le moyen terme, et de la CNCA.

<sup>(100)</sup> Loi du 30 avril 1946, JO du 1er mai 1946 et décret du 12 janvier 1960, JO du 17 janvier 1960, p. 525.

<sup>(101)</sup> Voir pp. 86 et 103.

Tableau 13. — Les organismes publics de crédit (Versements)

(moyenne annuelle en MF)

	1956-60	1961-65	1966-70	<b>1971-75</b>	1976	1977
Caisse centrale de Coopération économique			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			(1)
Avances à long terme		2,7	12,8	10,3	28,6	
Entreprises privées		0,1	0,2	2,4	_	0,88
Sociétés d'Etat		8,5	10,1	4,2	0,89	11,59
Département		0,3	2,1	1,7	0,012	-
Collectivités publiques		0,4	0,5	0,5	1,025	1,055
Organismes publics		0,4	2,1	1,5	1,2	0,25
Prêts à la construction		1,0	1,4		1,3	2,34
Encours (en fin de période)			76,3	99,1	99,6	104,88
SATEC						
Nombre de prêts ac∞rdés par an	71	317	91	83	169	291
(dont bâtiment)	0	30	48	55	79	46
Montant global	0,4	1,5	2,2	5,7	21,4	33,3
(dont bâtiment)	0	0,3	1,5	4,3	9,1	5,8
(en %)	(0)	(21)	(71)	(77)	(43)	(17)
Montant moyen du prêt (MF)	5,7	4,8	14,4	69,3	126,5	114,5
Encours (en fin de période)		4,4	7,4	19,7	29,2	47,8
Caisse des Dépôts et Consignations						
CDC, Caisse d'épargne	0,1	0,2	2,3	6,4	14,5	28,2
Equipement des collectivités lo cales		-		2,9	6,9	5,7
Montant total (en fin de période)	-	-	13,8	71, <b>7</b>	96,7	130,2

<sup>(1)</sup> Prêts Socredom - Guyane : versements 1977 : néant encours : en fin d'exercice 1977 : néant.

Les prêts ont été en 1976 au nombre de 169 pour un montant de 21,4 millions de francs; ils ont concerné, en pourcentage de la valeur totale, l'habitat (43 %), l'industrie et l'artisanat (25 %), l'agriculture (25 %), le commerce et les professions libérales (6 %). Ils sont aux 3/4 à long terme et au 1/5° à moyen terme, avec des taux d'environ 8 %, sauf pour l'agriculture où les bonifications le réduisent à 5,5 %. Ils représentent des investissements de 36,3 millions de francs, la participation de la SATEC variant suivant la nature des prêts entre 70 % pour l'habitat neuf et 50 % pour l'industrie.

Le montant des encours était de 29,2 millions de francs dont 74 % à long terme en fin 1976, ayant pratiquement doublé depuis 1974. Malgré les difficultés de bonnes garanties, le taux d'impayés ne dépasse pas 1,5 % de ce montant.

Depuis son origine, la SATEC a consenti plus de 3 300 prêts, mais sa politique a évolué. Ses moyens se sont fortement accrus, en tenant compte bien sûr de la dépréciation de la monnaie; elle a diminué le nombre annuel de ses prêts, éliminant pratiquement certaines catégories comme la pêche à partir de 1968, et l'équipement des ménages ou l'amélioration de l'habitat en 1970. Par contre le bâtiment neuf voit son importance croître, de 1966 à 1973, année où il a représenté 86 % des crédits accordés et 77 % des prêts.

Ces quelques chiffres montrent le rôle social quasi unique de ce type de crédit en Guyane, de 5 à 15 ans en moyenne et pour des sommes qui, de 70 000 F en 1975 ont été portées à 125 000 F en 1976. Il va maintenant se doubler d'un côté économique puisque, avec le programme agricole d'action prioritaire adopté en 1976, et les 43,5 millions de francs qu'il lui incombe de répartir en cinq ans, la SATEC devient le support financier du développement agricole.

• La Société de développement régional Antilles-Guyane (SODERAG) identique à celles de la métropole (102) et dont le siège est à Pointe-à-Pitre, dispose depuis 1964 d'une antenne en Guyane grâce à la chambre de commerce de Cayenne.

Cependant ses activités se sont limitées jusqu'à présent à 8 prêts pour un montant total de 16,5 millions de francs dont 16 à 15 ans sur fonds d'emprunt obligatoire groupé et le reste à moyen terme sur fonds propres; ces prêts intéressent des exploitations forestières, deux entreprises commerciales et deux cliniques privées.

Il est certain que la mise en œuvre du plan de développement de la Guyane (en 1975, les crédits alloués n'étaient encore que de 3,2 millions de francs), devrait y entraîner une plus forte intervention de la SODERAG.

• La Caisse des dépôts et consignations (CDC), dont les moyens sont fournis en bonne partie par les Caisses d'Epargne, intervient en Guyane de longue date, depuis Paris, mais son action n'est vraiment sensible qu'à compter de 1970 (6,670 millions de francs) et surtout 1975 (10,1 millions de francs).

Elle prête surtout aux collectivités, par exemple en 1975 au centre hospitalier de Cayenne pour 3 millions de francs, à la voirie départementale pour 2,370 millions de francs, en 1976 au département pour l'adduction d'eau de la ville de Cayenne en complément de la subvention de 50 % de l'Etat. La durée des prêts est en général plus longue qu'à la CCCE mais, en l'absence de bonification de la part du Trésor, les taux sont plus élevés (8 à 9 %).

La Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales apporte aussi aux communes, depuis sa création en 1966, aux mêmes conditions mais à moyen terme, des compléments de financement de l'ordre de plusieurs millions par an (6,9 millions en 1976).

<sup>(102)</sup> Décret du 30 juin 1955, JO du 2 juillet 1955, p. 6640.

N.D. No. 4 497 - 4 498

Les deux caisses ont prêté ensemble, pendant les trois années 1973-1975, 34,4 millions de francs dont 30 % au titre des transports et communications, 27,5 % pour l'équipement urbain, 12,5 % pour les équipements ruraux, 14 % pour l'équipement sanitaire et social.

Les assurances sont représentées à Cayenne par sept compagnies françaises (dont deux très récentes). L'une d'elles l'est aussi à Kourou et à Sinnamary. Les portefeuilles sont constitués à 70 % par les polices d'assurance automobile responsabilité civile. Le montant global des primes a atteint environ 17 millions de francs en 1977.

## La monnaie

La Guyane, comme les autres DOM, avait déjà le même régime monétaire que la métropole en 1946, mais l'assimilation n'a été complète qu'en 1975 avec la suppression des billets particuliers aux DOM. L'Institut d'émission des DOM par l'intermédiaire de son agence de Cayenne assure, pour le compte de la Banque de France, l'émission des billets et, pour le Trésor, celles des pièces et exerce de ce fait le contrôle statistique de la circulation. Toutefois l'établissement de données exactes est rendu difficile parce que les mouvements de billets effectués par les voyageurs lui échappent, que ce soit tout normalement avec la métropole, mais aussi avec les pays voisins dont les frontières sont très perméables en l'absence de contrôle des changes.

Fin 1977, la masse monétaire s'élevait à 418,7 millions de francs pour 123,9 en 1969. La progression annuelle beaucoup plus lente qu'en métropole jusqu'en 1973 s'est redressée cette année-là et a même été plus loin en 1976 et 1977 (32 % et 36 % contre 16 % en moyenne les trois années précédentes). Cette masse est faite à 43,5 % de billets et pièces, 41,5 % de dépôts à vue (dont 4/5° dans les banques et 1/5° au Trésor) et 15 % par la quasimonnaie (dépôts à terme, bons de caisse, comptes sur livrets). C'est celle-ci qui a le plus progressé, quadruplant depuis 1969 et surtout en 1975 où elle a atteint 17 % de la masse. Cependant en 1977, vu l'usage encore restreint du chèque, c'est le numéraire qui l'emporte avec 58,5 %. Sa part est nettement plus élevée qu'aux Antilles (15 %) et qu'en métropole. Ainsi un Guyanais dispose-t-il en moyenne de plus d'argent liquide qu'un métropolitain (3 200 F contre 2 100); par contre, l'ensemble de ses disponibilités monétaires est moindre, soit 7 200 F contre 14 700, l'écart venant en grande partie de la quasimonnaie (1 100 F contre 5 500).

L'examen des contreparties de la monnaie fait ressortir une augmentation de chacun des différents postes constitutifs, mais évidemment variable des uns aux autres.

Les avoirs extérieurs avec un montant de 251,8 millions de francs en fin 1977 ont depuis 1970, plus que quadruplé, résultat d'un solde (fin 1976, 43,9

Tableau 14. — L'évolution monétaire

(en millions de francs)

	1955	1960	1965	1970	1975	1976	1977
Monnaie			-				
Billets et pièces	6,5	9,1	19,1	45,8	82,1	127,5	182,5
Dépôts à vue Banques Trésor (et CCP)	6,8 5,0 1,8	11,2 7,4 3,8	34,3 19,3 15,0	68,0 51,9 16,1	113,1 85,7 27,4	135,1 105,3 29,8	173,2 139,6 33,6
Quasi-monnaie Banque Trésor Livrets Epargne logement			0,7 * *	13,8	40,3 16,2 6,5 13,9 3,7	48,3 19,1 6,1 18,1 5,0	63,0 30,2 6,0 20,7 6,1
Contreparties							
Avoirs extérieurs Institut d'émission Banques	* *	:	28,0 19,0 9,0	61,6 <b>44</b> ,0 17,6	152,6 77,1 75,5	196,5 77,1 75,5	249,4 180,0 69,4
Créances sur le Trésor	3,2	3,2	15,9	22,6	40,3	42,6	46,4
Crédits à l'économie	10,6	12,7	11,9	56,1	59,3	92,1	144,9
Institut d'émission	"	"	1,0	3,0	5,7	10,3	15,8
Banques	, i	"	10,9	53,1	53,6	8,8	129,1
Divers	"		- 1,7	- 12,7	- 16,7	- 20,3	- 22,0
Total			54,1	127,6	235,5	310,9	418,7

Source: Institut d'émission des DOM

millions de francs) de la balance des transferts, régulièrement positif qui dépendent des mouvements de fonds à caractère aussi bien public que privé. Les premiers englobent les apports de la métropole pour les dépenses qui sont à sa charge, soit en 1977 : 324,4 millions de francs (dont 54,4 en prêts) et les autres, les règlements commerciaux avec l'extérieur compte tenu notamment des opérations du CNES, non chiffrés dans la balance commerciale, qui se sont traduites par un débours de 269,1 millions de francs (103). Ces avoirs extérieurs sont détenus par l'Institut d'émission et les banques, la part de celles-ci ayant constamment progressé jusqu'à 50 % en 1975 mais revenue à 28 % en 1977.

english servery is the complete and expense of the profession

Les créances sur le Trésor ont progressé beaucoup moins vite dans le même temps, se relevant surtout à partir de 1975 pour atteindre 46,4 millions de francs en 1977; ils représentent la contrepartie des pièces de monnaie, des dépôts qu'il reçoit et des effets publics (bons du Trésor) détenus par les banques.

<sup>\*</sup> Chiffres non connus.

<sup>(103)</sup> Ces chiffres devraient toujours être envisagés avec beaucoup d'esprit critique, comme les statistiques qui sont à leur origine (cf. (\*), p. 124).

N.D. N°\* 4 497 - 4 498

Enfin les crédits à l'économie financés par les banques et l'Institut d'émission qui stagnaient depuis 1968 et avaient même marqué un creux en 1973 sont repartis en 1975 avec 59,3 millions pour atteindre 144,9 millions de francs en 1977 (dont 15,8 millions réescomptés par l'Institut d'émission), donnant la mesure de l'inflation depuis cette année-là.

## Les prix

Monnaie et prix sont indissociables. Les prix revêtent une importance particulière en Guyane — comme dans les autres DOM — parce qu'ils sont susceptibles d'influencer sérieusement son développement.

La demande est élevée dans les principaux centres. Il y a naturellement d'un côté un chômage important et beaucoup de bas salaires, et le SMIC qui était le même qu'en métropole jusqu'en mars 1968 ne correspond plus qu'à 82 % de ce dernier; mais par ailleurs le secteur administratif y est très largement représenté et les traitements y sont supérieurs de 80 à 90 % à ceux du secteur privé.

Les prix ont tendance à suivre ceux de la métropole en raison de la part des produits qui en sont importés et du coût de la main-d'œuvre. En général ils sont plus élevés de 10 % en Guyane qu'en France bien qu'on constate un décalage de plusieurs mois pour toute augmentation.

Dans la formation des prix interviennent toutes les opérations intermédiaires, depuis le producteur jusqu'au revendeur, pour lesquelles les barèmes sont très nombreux : rétribution des commissaires qui font les achats et les expéditions sous emballage spécial, assurances, opérations au port, frêt avec surtaxe pour Cayenne, à nouveau opération au port, transit, octroi de mer et éventuellement taxes, mais en rappelant que les marchandises, si elles sont passibles de l'octroi de mer, sont exemptes de la TVA métropolitaine.

Pour remédier aux abus et assainir la situation, existe un service départemental du commerce intérieur et des prix, qui a plusieurs attributions : observer l'évolution des prix par des relevés périodiques et des enquêtes économiques, préparer la réglementation qui fait l'objet d'arrêtés pour certains produits de première importance, carburants, eau, électricité, pain, boisson, informer les consommateurs, exercer le contrôle et relever les infractions, avec l'aide de la gendarmerie. La tâche n'est d'ailleurs pas toujours facile, surtout lorsqu'il s'agit des marchés de Cayenne — et les consommateurs ne sont d'aucune aide. La délégation de compétence qu'avait le préfet pour intervenir en matière de prix a été supprimée fin 1975 et c'est le ministre de l'Economie et des Finances qui fixe maintenant les prix dans les DOM, comme en métropole suivant le régime de la liberté conventionnelle établi en 1968.

Tableau 15

## A) Indice des prix à la consommation familiale à Cayenne (1969-1977)

(en fin d'année)

	Pondé- ration (1)	1969	1971	1973	1975	1976	1977
Alimentation	500	107	122	139	184	201	227
Habillement	70	104	125	147	231	261	301
Habitation	200	100	110	117	150	161	167
Hygiène, santé, services	90	102	110	128	170	186	201
Transports, communications	80	104	120	143	207	228	236
Culture, loisirs	60	102	106	125	143	157	173
Indice général	1 000	104,5	117	134	179	195	215

Source: INSEE - base 100 en janvier 1969.

## B) Evolution du SMIC horaire

(en francs)

	f		f			I	
Guyane	2,62	2,79	3,31	4,43	6,30	7,30	8,21
Métro po le	2,22	3,15	3,63	4,64	6,75	7,89	10,06

L'INSEE de son côté calcule depuis janvier 1969 un indice mensuel des prix à la consommation familiale à Cayenne d'où ressortait fin 1977 une augmentation générale de 115 % pendant ces 9 années, alors que pour la métropole elle a été de 96 %. La poussée des prix a été particulièrement forte dès le deuxième trimestre 1974, avec par conséquent plusieurs mois de retard sur la métropole. Cet indice fait apparaître des variations importantes par branche, les loyers, la culture et les loisirs ayant le moins bougé (moins de 170) tandis que l'habillement vient en tête des augmentations suivi par les transports et l'alimentation (plus de 300), l'hygiène et la santé se tenant à mi-chemin.

Face à l'augmentation des prix, celle du SMIC, qui en 1976 a été de 16 % et de 8 % en 1977, a commencé à prendre une nette avance en 1972 pour arriver à un indice d'augmentation de 213 % à la fin de ces neuf dernières années. Le SMIC en Guyane était fixé en septembre 1978 à 361,51 F par semaine pour guarante heures de travail.

<sup>(1)</sup> pourcentage attribué à chaque poste (diffère de celui de la Métropole)

Quatrième partie

# Le développement social

## Quatrième partie / chapitre 1

# L'emploi

L'activité économique de la Guyane n'est pas susceptible d'être comparée avec celle de la métropole, tant les différences de milieu nourricier sont fortes, toutes autres considérations étant par ailleurs écartées; mais trente ans de politique d'assimilation ont contribué à faire de cette terre un département véritablement français, si l'on en juge par l'impact de toutes les mesures sociales qui y ont trouvé ici comme là leur application : emploi, habitat, santé, instruction, culture... et imprimé une marque que les chiffres font ressortir à l'évidence.

## Répartition de la population active

Le recensement de la population de 1974, complété par une enquête spéciale en fin 1976 (104) permet de connaître, dans leurs grandes lignes, les activités des Guyanais.

En 1974, les « plus de 15 ans » comptaient pour 34 467 et, parmi eux les actifs étaient 18 897, soit 54,8 %, pourcentage en diminution par rapport à 1967 (61,2 %) et même 1961 (56,6 %). Ce recul s'explique par la part sensiblement plus élevée de jeunes, par l'élévation de l'âge moyen de la scolarité, enfin sans doute par un chômage plus important.

En 1974, 9,5  $^{0}$ /<sub>0</sub> des moins de 20 ans seulement sont en activité contre 29,5  $^{0}$ /<sub>0</sub> sept ans plus tôt. Ensuite le maximum d'activité (95  $^{0}$ /<sub>0</sub> chez les hommes et seulement 55  $^{0}$ /<sub>0</sub> chez les femmes) est atteint entre 25 et 30 ans.

Il convient d'insister sur la place des femmes sur le marché du travail. Dans l'ensemble des actifs, elles comptent pour 35 %, alors qu'elles n'étaient encore que 25 % en 1967. 41 % travaillent aujourd'hui contre 36 % en 1967 et le phénomène va s'accentuant puisque dans la tranche 20-25 ans, la proportion de femmes ayant un emploi est maintenant supérieure à celle des hommes (49,2 % au lieu de 48,3 %, mais dans l'ensemble masculin il y a un certain nombre de militaires appelés).

<sup>(104)</sup> Enquête Démographie-emploi, Guyane (octobre-décembre 1976), INSEE (GUENGANT J.P.), ORSTOM (DOMENACH H.).

# Tableau 16. — Répartition de la population active par sexe et par secteur d'activité économique

(Résultats provisoires du recensement du 16 octobre 1974)

	Hommes		Femmes		Ensemble	ı
SECTEUR D'ACTIVITE	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
I - Secteur primaire	2 352	12,6	1 029	5,5	3 381	18,1
1. Agriculture, sylviculture,	2 215	11.0	1.000		2.244	47.0
chasse et pêche - dont pêche	(350)	11,8	1 026	5,5 (0,3)	3 241	17,3
2. Industries extractives	137	0,8	3	0,01	140	0,8
II. Secteur secondaire	3 528	18,8	500	2,7	4 028	21,5
3. Autres industries de						
transformation	1 344	7,2	325	1,8	1 668	9,0
4. Electricité, gaz et eau	299	1,6	60	0,3	359	1,9
5. Bâtiments et travaux publics	1 885	10,0	115	0,6	2 000	10,6
III. Secteur tertiaire	6 264	33,4	5 056	27,0	11 320	60,4
6. Commerce (gros, détail), restaurants, hôtels	1 419	7,5	1 254	6,7	2 673	14,2
7. Transports et auxiliaires de transports	748	4,0	100	0,5	848	4,5
Banques, assurances, affai- res immobilières, services aux entreprises	170	0,9	147	0,8	317	1,7
9. Services	3 927	20.9	3 555	19,0	7 482	39.9
dont : - services publics, Admi-	3327	20,5	3 333	13,0	7 402	35,5
nistration	(3 360)	(17,9)	(2 109)	(11,3)	(5 469)	(29,2
- services domestiques	(54)	(0,3)	(619)	(3,3)	(673)	(3,6
- autres services	(513)	(2,7)	(827)	(4,4)	(1 340)	(7,1
Total de la population ayant un emploi salarié	12 144	64,8	6 585	35,2	18 729	100,0
- Chô meurs	1 155	5,5	1 019	4,9	2 174	10,4
dont : Ayant déjà travaillé	(936)	(4,5)	(802)	(3,8)	(1 738)	(8,3
Recherchant un premier emploi	(219)	(1,0)	(217)	(1,1)	(436)	(2,1
Main-d'œuvre ou population active totale	13 299	63,6	7 604	36,4	20 903	100,0

Population active : population ayant eu un emploi au cours des sept jours ayant précédé le recensement (PAES)
Source : INSEE Antilles - Guyane 1978.

N.D. N° 4 497 - 4 498

Les données du recensement de 1974 donnent une idée plus juste de la répartition par secteurs d'activité que ne le faisaient les estimations officieuses de 1975 qui n'englobaient que 14 500 personnes. Elles confirment les tendances déjà relevées : recul constant du primaire (18,1 % contre 20 % en 1967 et 33,3 % en 1961) ; remontée du secondaire (21,5 % en 1975 contre 20,6 % en 1967 et 26,9 % en 1961 lors des chantiers de Kourou) et progression constante et régulière du tertiaire (60,4 % contre 53 % et 46 % en 1967 et 1961), secteur dans leguel les femmes deviennent presque aussi nombreuses que les hommes (45 %).

Ces données peuvent être complétées par celles de l'inspection du Travail concernant les seuls salariés de droit privé dont le nombre progresse d'année en année depuis 1960.

A cette date le nombre en était de 2 904, de 7 000 en 1967 et 1968, puis après un fléchissement (6 000 entre 1968 et 1977) il remontait à 7 132 en 1977, signe par conséquent d'une reprise d'activité. Ces chiffres sont à comparer à ceux du secteur public où l'on dénombrait, courant 1975, environ 6 000 agents (cf. p. 56).

L'enquête (par sondage) de 1976 apporte des précisions sur la répartition géographique de l'emploi. L'île de Cayenne rassemble les deux tiers de la population de plus de 15 ans, soit 23 450 personnes dont 13 420 (57,2 %) sont susceptibles d'occuper un emploi. Parmi elles 87,4 % en occupent effectivement un (plus ou moins) — dont un tiers dans la fonction pubique. Le reste de la Guyane se partage 8 020 actifs (67,5 % des « plus de 15 ans »), occupés à 93,5 %. On constate que c'est à Cayenne qu'il y a le plus d'inactifs en raison de la population scolarisée, et que se pose aussi le plus le problème du chômage.

## Le chômage

La Guyane, dans son ensemble, comptait en 1976 environ 10 % de chômeurs officiels (7 % chez les hommes et 16 % chez les femmes), mais pour les actifs, 28 % pouvaient être considérés comme sous-employés. Cependant à côté des emplois répertoriés fleurissent de nombreuses activités à temps partiel qualifiées de « jobs » qui, sans nourrir pleinement leur homme, dépannent les chômeurs et assurent des revenus appréciables aux autres — et évidemment non déclarés à la Sécurité sociale et aux impôts.

La crise de l'emploi s'est fait sentir avec acuité en Guyane. Le bureau de la main-d'œuvre de l'inspection du travail qui centralise les offres d'emploi, en attendant la création d'une antenne de l'Agence nationale pour l'Emploi, a vu ses possibilités diminuer de moitié de 1971 à 1976, tant en offres qu'en placements.

La moitié des offres concerne le bâtiment et les travaux publics qui représentent un secteur très mobile où les hommes surtout sont en cause. Les demandes d'emploi sont difficiles à interpréter. On en enregistre cinq fois plus que d'offres : en moyenne 250, pour 40 par mois chez les hommes, et infini-

ment plus pour les femmes (500 pour 18); mais on remarque que les demandeurs d'emploi ne s'inscrivent que dans la mesure où le bruit court qu'un chantier va s'ouvrir et, lorsqu'il y a offre d'emplois, le nombre de demandeurs, au lieu de diminuer, augmente.

Fin 1976, sur 741 demandes non satisfaites, on en relevait 55 % venant de femmes et 78 % de travailleurs sans qualification et parmi eux la moitié de moins de 25 ans et 60 % de femmes, et sur l'ensemble des demandes seulement 1,5 % correspondent au niveau maîtrise ou cadre.

La Guyane n'applique pas le système métropolitain d'aide aux travailleurs sans emploi, mais dispose depuis 1955 d'un fonds de chômage alimenté directement par le ministère du Travail dont les crédits sont passés, entre 1972 et 1977, de 2,5 millions de F à 3,7 millions de F. Pour en bénéficier, il faut n'avoir eu à refuser aucun emploi proposé par le service de placement de l'inspection du travail et accepter de participer aux chantiers ouverts par les collectivités publiques, surtout les communes (travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments).

En 1977, le fonds de chômage a procuré partiellement du travail à 838 personnes (486 hommes et 356 femmes) à concurrence en moyenne de 431 heures payées au SMIC, plus les allocations familiales. Cayenne a pu ainsi disposer de 146 000 heures pour 253 personnes. En 1974, le nombre des bénéficiaires avait été de 1 421 (817 + 604) pour un montant de 3 101 millions de F.

Il convient de noter que certaines municipalités inscrivent à leur budget un contingent d'aide sociale largement gonflé en raison du chômage. Il était pour Cayenne de 1,8 million de F en 1974.

## L'inspection du travail

L'inspection du travail veille à l'application de la réglementation du travail — en tout point semblable à celle de la métropole (105) — avec deux contrôleurs à Cayenne et un à Kourou-Saint-Laurent, sous l'autorité d'un inspecteur.

Ils ont également compétence en matière agricole. En revanche, les transports relèvent de la direction de l'Equipement. Tous les établissements sont en principe visités deux fois par an.

L'inspection du travail contrôle la main-d'œuvre étrangère, elle délivre les autorisations de travail ; des mesures restrictives sont intervenues depuis 1973 (les autorisations sont passées de 953 à 604 en 1975, mais 846 au début de 1978) ; elle est aussi compétente pour l'amélioration des conditions de travail, mais les conventions collectives — vu les effectifs réduits des entreprises — n'ont trouvé d'application que dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (106).

<sup>(105)</sup> Voir aussi p. 159 pour la formation professionnelle.

<sup>(106)</sup> Convention du 8 août 1972, étendue par le conseil des ministres du 10 août 1976.

La médecine du travail fait l'objet d'une réglementation spéciale (107) qui est à l'origine de la création en 1974 de deux associations interentreprises de médecine du travail, compétentes respectivement pour Cayenne et pour Kourou-Saint-Laurent.

## Les migrations

Le Bureau pour le développement des migrations intéressant les DOM (BUMIDOM) a joué un rôle important pour l'emploi, depuis sa création en 1963 (108), et entretient une agence à Cayenne depuis 1969.

En Guyane, ce rôle est évidemment restreint en matière de migration vers la métropole puisqu'il ne s'y présente pas les problèmes de surpeuplement des DOM insulaires. Aussi l'aide n'a-t-elle porté, en treize ans, que sur 1 366 cas : 239 hommes et 18 femmes admis à suivre les stages de formation professionnelle d'adultes, 388 hommes (dont 41 militaires démobilisés), et 285 femmes placés, 203 hommes et 233 femmes regroupés autour d'un membre de leur famille résidant déjà en métropole.

En métropole, le BUMIDOM s'occupe aussi de l'accueil des arrivants, de leur adaptation et de leur promotion; il aide au fonctionnement de l'Amicale des Travailleurs antillais et guyanais (AMITAG) et du Comité d'Action sociale en faveur des originaires des DOM (CASODOM). Il obtient des conditions tarifaires très avantageuses pour les voyages de vacances dans le DOM d'origine (375 pour la Guyane en 1975).

En sens inverse, il facilite l'établissement en Guyane de Français de toutes origines, désirant s'y installer définitivement, en leur remboursant un an après leur arrivée une partie de leurs frais de voyage (environ 380 depuis le début dont 80 en 1976 et 1977). L'action en faveur du peuplement de la Guyane devrait être largement étendue si l'expérience témoin (109) en cours réussit. Ce serait alors le BUMIDOM qui assurerait la formation des migrants. A titre d'indication, l'annonce du Plan vert en décembre 1975 avait suscité 30 000 candidatures de métropolitains pour une éventuelle installation en Guyane.

<sup>(107)</sup> Loi du 4 juillet 1966 sur la médecine du travail dans les DOM, JO du 5 juillet 1966, p. 5699 et décret du 22 février 1967 propre à la Guyane.

<sup>(108)</sup> Arrêté du 26 avril 1963, JO du 7 juin 1963, p. 5093.

<sup>(109)</sup> Voir p. 87.



Quatrième partie / chapitre 2

# Urbanisme et habitat

# Les équipements urbains

Les villes et les bourgs de Guyane ont fait très tôt l'objet de plans d'urbanisme. D'abord Cayenne, qui au XVIII° siècle, a été conçue en étoile à partir du Fort Cépérou ; puis au XIX° siècle, en damier avec au centre la légendaire place des Palmistes. Le canal Laussat, destiné au drainage, a été creusé autour de 1820.

Mais Cayenne n'est pas l'exemple unique et tous les bourgs du littoral, ainsi que Régina et Saint-Georges, sont bâtis de la même façon, toutes proportions gardées; le nouveau Kourou, créé de toutes pièces, est le modèle du genre.

Les questions d'urbanisme sont suivies de très près par la DDE et, depuis 1971, un atelier d'urbanisme, d'abord antenne des Antilles, et en 1973 de Cayenne même, la relaie pour des études d'aménagement. Pour l'île de Cayenne, un schéma d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), projeté en 1971, a été approuvé en 1975 (110). Les trois communes sont dotées aussi depuis 1973 de plans d'occupation des sols (POS).

Pour la circulation automobile, les problèmes ne paraissaient pas vraiment insolubles jusqu'à ces toutes dernières années; le stationnement est encore possible, mais la plupart des rues de Cayenne ont dû être mises en sens unique. Cependant des points noirs existent aux accès de la ville ancienne, et particulièrement aux heures d'afflux des habitants de la banlieue.

Les villes, en général, possèdent des services de voirie acceptables, que ce soit pour l'évacuation des eaux pluviales et usées ou pour celle des ordures ménagères ; ce maintien de la propreté est d'ailleurs une question primordiale pour la sauvegarde de l'hygiène.

Les bourgs ont vu leurs équipements s'améliorer notablement depuis les années 60, avec le concours des services du génie rural, puis de la DDA, dans

<sup>(110)</sup> Arrêté préfectoral du 21 mai 1975 (n° 843 DDE/GEP). Ce schéma se réfère à la loi d'orientation foncière aux DOM (16 juillet 1971).

le but d'atténuer la disparité entre la vie à la ville et celle à la campagne, et de ralentir si possible le dépeuplement de celle-ci. C'est ainsi qu'en plus des bâtiments administratifs neufs (mairies, écoles, bureaux de poste, gendarmeries), elles ont été dotées de réseaux de distribution d'eau et d'électricité, de marchés, chambres froides, bâtiments agricoles et aussi de terrains de sport.

# Le logement individuel

Le logement individuel a tout autant évolué depuis les années 60. Il reste sans doute encore très sommaire à l'intérieur, ou même sur le littoral dans les écarts. Chez les Indiens, il affecte la forme de huttes en branchage, ailleurs les « carbets » sont en bois et ici et là les couvertures en chaume.

Sur le littoral et à Cayenne même, la technique classique était le colombage en bois rempli de paillis ou de briques. Ce type de construction supporte un étage. Au recensement de 1967, sur 9 010 habitations, 77 % n'en comportaient pas, et 20 % en avaient un. A Cayenne, la proportion n'est plus que de 65 % (sur 4 257 constructions). Les toitures sont en tôle pour 76 %, contre 16 % en paille. Les murs en bois l'emportent avec 46 % contre le dur, c'est-à-dire le ciment, 23 %, le mixte représentant 19 %. Mais le matériau ne peut pas laisser préjuger de la qualité de l'habitation qui peut être excellente en bois, comme cela se faisait pour de très belles maisons à Cayenne au début du siècle. Le recensement — de 1967 toujours — estimait que 46 % étaient de qualité supérieure, 34 % de bonne qualité et le reste mauvais. Le nombre des maisons anciennes diminue : un quart date d'avant 1940, 45 % entre 1940 et 1960 et 30 % pour les sept années suivantes. On pouvait déjà considérer en 1971 que la moitié de la population habitait des logements de moins de quinze ans.

En 1967, le niveau de confort apparaissait ainsi pour les 12 015 résidences principales : 64 % avaient l'électricité, 61 % l'eau à domicile et 27 % à moins de 100 mètres. 39 % cuisinaient au gaz butane pour 30 % au bois ou au charbon de bois et 26 % au pétrole. Enfin 43 % des occupants étaient propriétaires, 43 % locataires et 12 % logés à titre gratuit ; à Cayenne cependant ces proportions différaient sensiblement (33 % - 57 % - 10 %).

L'enquête effectuée en 1972 par l'Atelier d'urbanisme (AUAG) apporte d'utiles précisions pour l'île de Cayenne : 58 % des logements sont des constructions individuelles et 12,6 % des logements sociaux. 48 % sont en location et les occupants changent relativement souvent. L'équipement est dans l'ensemble satisfaisant : presque partout des cuisines et des cabinets de toilette, mais un tiers encore sans w.-c.; 82 % ont l'eau et l'électricité, 86 % utilisent le gaz butane, 65 % ont un réfrigérateur. Le prix moyen du loyer est de 210 F pour un revenu moyen de 1 590 F.

Cette situation est en voie d'évolution rapide. Avec l'élévation du niveau de vie, l'exemple de Kourou, les facilités accordées, le nombre de demandes

d'autorisation de construire ne cesse de se maintenir. La DDE qui instruit les dossiers en tient les statistiques : 8 000 en douze ans, 437 par an si l'on retire les trois grosses années (1966 à 1968) de la construction de Kourou. Ceci ne veut pas dire que tout sera mis en chantier, et qui plus est, achevé puisqu'on tombe alors à 4 900.

Beaucoup de ces logements sont de type individuel. Le matériau est le béton armé, la toiture en terrasse, de larges vérandas et la dalle montée sur pilotis, ce qui entraîne une élévation du coût de 25 %. La surface moyenne habitable est de 80 m² et le nombre de pièces de 4. Toutefois en 1977, pour les 96 nouveaux logements individuels, elle s'élevait à 116 m² et pour les 73 collectifs à 62 m².

## La construction immobilière

Les sociétés immobilières jouent un grand rôle dans la construction. La première en place a été la société immobilière de la Martinique et de la Guyane française (SIMAG), société d'économie mixte créée en 1955 et alimentée en grande partie par les fonds de la CEE. Ainsi en 1976, celle-ci a accordé un crédit de 14 millions de francs pour construire une troisième tranche de 155 logements au quartier de Châtenay. Le conseil d'administration comprend des représentants des ministères des Finances et des DOM, du conseil général, des municipalités. L'agence ouverte à Cayenne en 1957 s'est transformée en société indépendante en 1976 sous le nom de société immobilière de Guyane (SIGUY) au capital de 1,5 million de francs.

Depuis 1955 elle a acquis 45 ha, viabilisé et revendu des parcelles, construit plus de 1 500 logements, dont une bonne partie en immeubles collectifs de plusieurs étages comme à Zéphyr (306), Mirza (84)... Certains sont en locationvente, mais la plupart en location simple. La situation financière est difficile, du fait de la modicité du prix des loyers qu'il faudrait réajuster plus fréquemment, et d'autre part d'un manque de continuité dans le soutien du FIDOM et des communes. Il en résulte inévitablement pour la société de longs retards dans la poursuite de ses programmes.

A Kourou a été créée, en 1969, la société immobilière de Kourou (SIMKO), société d'économie mixte au capital de 1 million de francs, avec un financement identique à la SIMAG. Elle a construit cette année-là le quartier situé à l'entrée de la nouvelle ville, c'est-à-dire 260 logements collectifs verticaux de type économique (terminés en 1972) et, sur la mer, 205 logements horizontaux de type très économique; elle a repris pour son compte 150 logements très économiques de la SIMAG. Elle gère enfin le patrimoine immobilier du CNES qui est de 600 logements. La SIMKO loue ses logements; la crise de Kourou lui a porté un réel préjudice, atténué toutefois par l'installation de la Légion étrangère qui occupe une partie des locaux vacants. Confiante dans l'avenir, elle a mis en chantier, en 1977, 49 logements individuels.

Il existe encore en Guyane une société (SA) de HLM qui a commencé à fonctionner en 1966; son financement émane de la Caisse de prêt aux organismes de HLM de Paris; elle a déjà construit à Cayenne, en trois tranches, 391 logements collectifs, au quartier Medan, et une autre tranche de 120 au Montabo; à Rémire, en deux tranches, 80 logements individuels au quartier Beauregard; elle a, par ailleurs, un programme de 695 logements nouveaux pour l'île de Cayenne entre 1977 et 1980. Ces logements sont pour la plupart en location simple; elle est parvenue jusqu'à présent à équilibrer ses comptes d'exploitation.

Des primes à la construction sont attribuées soit à des particuliers, soit à des sociétés pour un montant annuel supérieur à 2 millions de francs, intéressant en moyenne 300 constructions : des prêts s'ajoutent éventuellement, consentis soit par la CCCE, soit par la SATEC. Ainsi en 1976, la CCCE a versé à la SATEC 3 millions de F de crédits au titre d'aide à l'accession à la propriété et 1,8 million de F de prêts spéciaux pour 15 logements. La Caisse de sécurité sociale intervient aussi dans certaines réalisations collectives.

Des investissements immobiliers ont lieu aussi au titre de la contribution de 1 % des employeurs et d'autres en contrepartie d'exonérations légales sur les bénéfices industriels et commerciaux; pendant quelques années une vingtaine de logements par an ont été ainsi construits pour une valeur de 800 000 F en moyenne.

Comme toute ville en expansion rapide, Cayenne n'est pas épargnée par l'urbanisation sauvage. En 1974, la DDE dénombrait 24 lotissements de fait couvrant 90 ha environ, la plupart en banlieue sud, à l'ouest et au nord des monts Baduel et surtout autour de la boucle du canal Laussat. Ceux-ci représentaient plus de 500 lots concédés par les propriétaires des terrains moyennant un loyer mensuel d'ailleurs relativement modeste. La spéculation ne manque pas de jouer; des terrains sont donnés en sous-location et certains même déjà vendus avec des actes réguliers. Bien que ces lots ne soient pas bornés, ni la viabilité aménagée, et a fortiori aucun permis de construire délivré, ils portent déjà presque tous des constructions dont les deux tiers en dur et 20 % en cases informes particulièrement insalubres. Le morcellement est par endroits très poussé, même inférieur à 100 m², et des expulsions devront être prononcées pour l'aménagement de certaines grandes artères.

A l'opposé des efforts sont en cours pour aménager de nouvelles zones d'habitat, en liaison notamment avec l'essor du Dégrad des Cannes. Un lotissement de 80 ha est prévu à ses abords, à la pointe Mahury; un autre de 200 au Moulin à Vent, entre Rémire et Montjoly, et quatre autres encore. Les prévisions de construction portent sur 550 logements par an, au moins pour les dix années à venir.

De façon générale, l'habitat ne se présente pas sous un jour trop critique — il n'y a pas de trop nombreux taudis — il se renouvelle et s'adapte à la demande en croissance rapide. Enfin son évolution semble conforme aux vœux de la majeure partie de la population.

Quatrième partie / chapitre 3

# La santé

# L'équipement sanitaire et social

Cayenne, comme n'importe quelle ville de province française, a les mêmes facilités médicales. 35 médecins y exercent, dont 20 appartiennent au secteur privé. Un large éventail de spécialistes est présent. Il y a également des dentistes, des kinésithérapeutes, des sages-femmes et sept officines pharmaceutiques. Deux cliniques privées, l'une religieuse, l'autre laïque, offrent une centaine de lits pour la médecine comme pour la chirurgie.

• Le Centre hospitalier de Cayenne (CHC) comporte deux ensembles : l'hôpital Jean-Martial, qui occupe des bâtiments anciens, partage ses 248 lits surtout entre l'hospice et la psychiatrie et, pour 24, l'ORL et la dermatologie. L'hôpital Saint-Denis, reconstruit en 1963, offre 282 lits répartis entre toutes les spécialités, y compris la maternité. Il y a aussi un laboratoire et un centre de transfusion sanguine. Un nouvel hôpital est entré en fonction au début de 1977, destiné à remplacer le quartier psychiatrique de Jean-Martial; sa capacité est de 170 lits et de 20 places de jour.

Saint-Laurent possède un hôpital relativement grand, A.-Bouron, annexe du CHC, avec 274 lits, mais 175 sont réservés à l'hospice qui hébergeait encore naguère un certain nombre d'anciens bagnards et voit maintenant sa population décroître régulièrement.

Le sanatorium hansenien de l'Acarouany, tenu depuis 1833 par les religieuses de Saint-Joseph de Cluny et qui groupe 60 pavillons de deux personnes et des installations pour la réadaptation fonctionnelle, a été fermé comme tel en 1975 et ne comptait plus que 45 pensionnaires et même 20 en 1978, les traitements se faisant maintenant à domicile ou dans les hôpitaux et dispensaires.

En 1976, le centre hospitalier, avec ses différents ensembles, offrait 804 lits et entretenait un personnel de 618 agents.

Kourou en tant que ville nouvelle, avec une forte proportion de métropolitains, a aussi des médecins privés et un centre médico-chirurgical de 30 lits, dépendant du CNES, mais ouvert à tous.

Les transferts vers les hôpitaux sont normalement assurés en ambulance, mais dans les cas les plus graves, l'avion et l'hélicoptère peuvent intervenir

 Des dispensaires prodiguent les soins courants; ils sont organisés par la DDASS en cinq secteurs :

Le plus important intéresse Cayenne et sa banlieue. Il regroupe les dispensaires de la ville (Daramatte et Mirza) et ceux des communes proches.

Les autres secteurs sont Sinnamary, Saint-Laurent, Saint-Georges et Maripasoula. Ils ont chacun à leur tête un médecin-chef assisté d'infirmiers chargés chacun de dispensaires secondaires que l'on trouve dans toutes les agglomérations, même les plus petites.

Au total, les dispensaires sont au nombre de 21 et il y a été donné près de 22 000 consultations médicales et 86 000 soins d'infirmiers en 1976. Quatre salles de pansements sont encore tenues par les moniteurs d'enseignement ou les brigadiers de gendarmerie du lieu.

• On pourrait considérer comme dispensaires les centres de la protection maternelle et infantile (PMI). Le centre principal est celui de Cayenne (rue Lieutenant-Becker); s'ajoutent ensuite, à temps partiel, ceux de Mirza et de Zéphir. Kourou et Saint-Laurent ont aussi leur centre. Des médecins, des puéricultrices et des infirmiers assurent le service auprès de plus de 3 000 femmes et de 13 000 enfants, les écoles maternelles étant aussi concernées.

Des crèches fonctionnent, sous la surveillance médicale de la PMI, deux aux frais du département à Cayenne (rue Lieutenant-Becker et à Mirza) et une de la municipalité à Kourou, la ville de Cayenne en prévoyant une aussi sur la route de Montabo.

• Le service de santé scolaire est organisé en secteurs comme pour les dispensaires. 17 000 enfants en relèvent et font l'objet d'examens réguliers de dépistage, de bilans de santé, de contrôles de vaccination...

En plus de ces dispensaires polyvalents existent des dispensaires spécialisés avec à leur tête leurs propres médecins :

- antituberculeux à Cayenne ;
- antivénérien, installé dans l'hôpital Jean-Martial;
- d'hygiène mentale;
- antihanséniens.
- L'institut Pasteur gère ces derniers qui existent à Cayenne, à Sinnamary et à Saint-Laurent et des tournées régulièrement ont lieu dans les communes qui leur sont rattachées.

On a vu le nombre élevé de cas de lèpre, il ne faut pas oublier le nombre tout aussi impressionnant de quérisons.

L'institut Pasteur est encore chargé d'actions préventives. Il assure à Cayenne la marche du service d'hygiène. Depuis 1947, il pratique la désinsectisation des locaux d'habitation, ce qui a réduit considérablement l'activité des moustiques, vecteurs du paludisme et, éventuellement, de la fièvre jaune.

Il a mené de grandes campagnes de vaccinations. En 1967, les 9/10° de la population ont été vaccinés contre la variole, mais d'autres maladies transmissibles comme la tuberculose, la diphtérie, la poliomyélite sont aussi visées.

Enfin, il effectue de nombreuses analyses de toutes sortes. Pour les analyses médicales, il jouissait d'un quasi-monopole avant que l'hôpital ne monte son propre laboratoire en 1974 (111).

• Les services sociaux de Guyane pourvoient à des besoins multiples auxquels ils font face au moyen d'aides régies par la même réglementation qu'en métropole (112).

L'aide à l'enfance revêt deux formes : par l'intermédiaire d'institutions subventionnées, d'une part. Un institut médico-pédagogique a été créé en 1972 pour recevoir des débiles moyens en semi-internat. Deux orphelinats sont la propriété de congrégations religieuses : le Foyer de la Providence à Cayenne, pour les filles, et le Foyer Don Bosco à Montjoly pour garçons, celui-ci assurant également une formation professionelle en matière agricole. Des « homes indiens » sont entretenus aussi par l'Evêché auprès de plusieurs paroisses pour accueillir les jeunes Indiens appelés à fréquenter l'école. Enfin le Foyer de Sainte-Rita à Montjoly accueille des jeunes en placement judiciaire.

Tableau 17. — Evolution des dépenses sociales

(en millions de francs)

	1972	1976	1977
Hygiène	4,5	8,7	10,9
Prophylaxie	1,1	1,6	1,3
PMI	0,5	1,3	1,4
Secteurs sanitaires	2,3	5,4	5,1
Hospitalisations Maladies	15,1 9,9	31,9 22,6	34,8 25,2
(dont hébergement)	9,9	9	(1,3)
Malades mentaux	2,3	3,6	3,6
Infirmes et grands infirmes	1,2	3,0	3,5
Personnes âgées	1,7	2,7	2,5
Aides à ces trois dernières catégories	1,2	2,3	1,5
Aide à l'enfance	3,4	8,0	6,4
Aides diverses	4,4	10,8	2,8
Total	32,5	70,0	64,2
dont Etat	28,8	64,0	58,9
Département	1,6	2,8	2,5
Collectivités lo cales	2,1	3,2	2,8
Institut Pasteur (p.m.)			3,8

Source : Rapports annuels de la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS).

<sup>(111)</sup> Voir p. 161 pour les activités de recherche.

<sup>(112)</sup> La politique sociale dans les DOM, SEDOM, mai 1976.

Mais, d'autre part, de nombreux enfants doivent faire l'objet d'une aide directe, orphelins, abandonnés, mis en garde, dont le nombre augmente sans cesse, ceci en liaison avec l'instabilité de la famille guyanaise. Des allocations mensuelles, des dons de vivres, des secours de première nécessité sont distribués. En tout cette aide intéresse près de 1 200 cas.

L'aide aux familles comporte des prestations en espèces aux familles nécessiteuses comptant au moins deux enfants et des prestations en nature (travailleuses familiales et services de trois centres sociaux de Cayenne et de Kourou), 16 assistantes sociales sont également à leur disposition.

Des aides sociales diverses sont distribuées par les cinq bureaux d'aide sociale, fonctionnant sur une base intercommunale; ils ne reçoivent pas moins de 6 000 demandes par an. Les bénéficiaires sont des malades de longue durée, des infirmes et des vieillards, des foyers avec enfants.

Au total, ces aides diverses sont, proportionnellement à la population, 50 % plus élevées en Guyane qu'en métropole. Elles comptent pour 43 % dans le budget social (contre 14 % en métropole).

Enfin l'aide médicale est le poste le plus lourd vu le nombre de personnes sans ressources; elle concerne pour un quart les étrangers.

L'Etat participe très largement au financement de ces aides (de 88 à 97 % suivant leur nature) et dans une proportion sensiblement plus élevée que pour les autres DOM où elle varie de 72 à 93 %.

### La sécurité sociale

La caisse générale de sécurité sociale de la Guyane a été créée en 1949, mais la mise en place de ses secteurs d'activités ne s'est faite que progressivement, moins rapidement qu'en métropole, en raison de nécessaires adaptations.

Elle est actuellement gérée par un conseil d'administration de 16 membres représentant sur une base paritaire les salariés et les employeurs. Ils sont désignés par les syndicats ou les organisations professionnelles (agricoles ou non). Participent aux réunions, avec voix seulement consultative, des représentants du corps médical et des associations familiales.

Le personnel comprend, en plus du directeur et de l'agent comptable, 84 employés non fonctionnaires. Les centres de paiement sont Cayenne, Kourou et Saint-Laurent.

La caisse générale compte environ 2 500 cotisants dont un millier sont chefs d'entreprise et un autre employeurs domestiques. Il est difficile de connaître le nombre de salariés immatriculés; car tous ne sont pas déclarés.

Tableau 18. — La sécurité sociale

# A) Régime général

	1972		1974		1976	
Intéressés (milliers de personnes)						
Cotisants	2,5		•••		2,5	
Salariés	10,9		10,1		11,5	
Accidentés du travail	1,3		1,0		1,0	
Familles allocataires	5,0		4,6		4,7	
Enfants	15,8		14,0		14,8	
Opérations financières (en millions de francs)	Cotisa- tions	Presta- tions	Cotisa- tions	Presta- tions	Cotisa- tions	Presta- tions
Accidents du travail	3,4	2,3	4,0	2,9	6,4	4,7
Assurances sociales	16,1	16,4	22,5	19,1	36,1	31,4
Vieillesse	8,6	5,5	13,6	8,1	20,0	11,8
Prestations familiales	9,5	7,0	10,9	8,6	14,6	14,2
Total	37,6	31,2	51,0	38,7	77,1	62,1
Reste à recouvrer	9,6		11,3		8,1	
Subventions accordées (FAS + FASO)	4,6		3,9		7,3	
Coût d'exploitation (dont frais de personnel)		5,2 (3,6)				9,9 (7,8)

Source : Rapports de la Sécurité sociale.

# \*B) Régime agricole

(en millions de francs)

	Cotisa- tions	Presta- tions	Cotisa- tions	Presta- tions	Cotisa- tions	Presta- tions
Prestations familiales (AFEXA)	0,1	0,9	0,1	1,8	0,1	2,4
Vieillesse (AVA)	0,1	1,4		2,7		5,2
Assurances sociales (AMEXA)		0,2	0,2	0,6	0,4	2,3
Total	0,2	2,5	0,3	5,1	0,5	9,9

Source : Rapports de la Sécurité sociale.

Afexa: allocation familiale des exploitants agricoles

Ava: allocation de vieillesse agricole

Amexa : assurance maladie des exploitants agricoles.

La caisse d'allocations familiales a été détachée en 1971; elle a son conseil et ses locaux en propre; mais les centres de paiement sont communs.

Comparé à la métropole, le volume des prestations par habitant est un peu supérieur au quart, mais la répartition entre risques est différente. Alors qu'en métropole ce sont les retraites qui viennent en tête, ici c'est la maladie (46 % contre 33 %). La répartition par tête est moins élevée en raison de la place occupée par la médecine sociale. Par contre, la part des allocations familiales est relativement beaucoup plus forte (30 contre 10), ce qui n'est pas étonnant en raison du nombre relatif de foyers qui en bénéficient et des enfants par foyer (3 pour 2,4) et malgré des taux inférieurs. Cette infériorité est corrigée par des prestations collectives; celles du Fonds d'action sociale (FAS), sont plus élevées qu'en métropole (pour le logement, les crèches...) et du Fonds d'action sociale obligatoire (FASSO) valable pour les seuls DOM (cantines scolaires, FPA, planning familial).

Depuis 1972 la caisse est en déficit et ses paiements sont difficiles car les prestations augmentent surtout avec les mesures d'extension aux professions agricoles pour lesquelles les rentrées sont insignifiantes.

Quatrième partie / chapitre 4

# L'enseignement et la recherche

L'enseignement en Guyane a un passé déjà lointain qui mériterait une étude complète (114). Son développement n'a cependant été que très progressif. En 1930, on comptait une école dans chaque commune et dans trois hameaux, et à Cayenne un établissement d'enseignement secondaire, mais il y a tout lieu de penser que la scolarisation était encore peu poussée et c'est véritablement la départementalisation qui a donné le coup de fouet assurant à la fois son extension, son approfondissement et sa diversification.

• L'enseignement primaire est resté limité à 28 écoles jusqu'en 1957. Puis leur nombre s'est accru jusqu'à 72 en 1977-1978. Parallèlement les classes (439) augmentent, ainsi que le nombre de maîtres. La scolarité commence aussi plus tôt. Les classes enfantines permettent d'accueillir les enfants dès l'âge de 3 ans. A partir de 1945, des écoles maternelles ont été mises en place pour enfants de 3 à 6 ans (12 écoles, 107 classes).

Depuis 1971, un effort a été accompli dans le sens des classes de perfectionnement. 27 classes concernent 360 débiles légers dont 6 forment l'institut médico-pédagogique (rue Arago) pour environ 80 débiles moyens en semi-internat.

L'enseignement du premier degré intéresse actuellement 12 700 enfants. Pour le préélémentaire (soit 29 %), on admet qu'il n'en touche que 75 %, mais la scolarisation est pratiquement totale pour les plus grands quoique le nombre des filles reste légèrement inférieur, ce qui n'est pas conforme à la pyramide des âges. Les classes de perfectionnement représentent 6 % des effectifs de l'enseignement élémentaire, chiffre en diminution maintenant proche de celui de la métropole.

Le nombre de classes existantes permet de faire facilement face à ces effectifs et de conserver une moyenne de 30 élèves, oscillant entre 25 et 35, à part quelques exceptions en plus, mais aussi en moins (Kaw 9 élèves, Guisambourg 8). Pour les populations tribales délaissées jusqu'à l'après-guerre, au moins celles des hauts fleuves, une scolarisation adaptée a été progressivement aménagée dans un sens qui n'aille pas à l'encontre de leurs valeurs traditionnelles et de leur genre de vie, mais qui leur offre aussi la possibilité de s'intégrer à un moment ou à un autre au monde moderne. Locaux et calendriers tiennent compte du milieu ambiant; les programmes aussi tendent à

<sup>(114)</sup> DELAUNAY (M.), Le développement scolaire, in : Regards sur la Guyane.

Tableau 19. — L'enseignement

		1968	1968-1969		7-1978
		Public	Privé	Public	Privé
Locaux (éc	coles/classes)				
1er degré	(préscolaire (élémentaire (spécial	3/28 37/181 0/1	1/15 7/46 0/1	11/94 55/269 1/27	1/13 4/36 0/0
2e degré	(CEG/CES (CET (Lycées-Collèges	3/19 2/27 2/43	1/7 2/8 1/6	5/121 4/78 2/44	0/0 2/12 1/14
Corps ense	ignant				
1er degré	(préscolaire (élémentaire (spécial	33 184 2	69	98 280 33	52
2e degré	(CEG/CES (CET (Lycées-Collèges	30 39 52	9 9 12	153 116 73	21 25
Elèves					
1er degré	(préscolaire (élémentaire (spécial	1 347 6 228 12	665 1 490 22	3 331 7 538 359	430 1 020 0
2e degré	(CEG/CES (CET (Lycées-Collèges	1 246 691 230	252 138 -	3 606 1 504 872	311 293 52

l'utilisation du français, mais il est enseigné comme une langue étrangère. Il serait éminemment souhaitable que cet enseignement soit donné par des instituteurs nés en Guyane, mais ceci n'est encore possible que pour les populations indiennes du littoral. Actuellement 17 classes fonctionnent sur ce modèle, touchant 350 enfants, soit environ 30 % de tous ceux qui seraient concernés.

Des classes d'initiation au langage doivent aussi être entretenues pour les enfants des ressortissants étrangers non francophones, ainsi à Cayenne pour les Brésiliens et à Saint-Laurent pour les Surinamiens.

A côté des écoles primaires ont été aménagées des cantines très bon marché qui ont un grand succès, aidant les parents qui travaillent et suppléant une indifférence à l'égard des enfants qui n'est parfois que trop réelle. A Cayenne, 13 cantines occupant 180 personnes débitent 4 fois par semaine 3 500 repas, 1 800 goûters, soit une dépense de 2,4 millions de francs en 1975 couverte pour 12 % par les quotes-parts des bénéficiaires et le reste par des subventions du FASSO.

 L'enseignement secondaire a été longtemps concentré sur le seul collège de Cayenne, devenu en 1944, lycée Félix-Eboué et qui dispensait aussi N.D. N°\* 4 497 - 4 498

157

à côté de l'enseignement classique, un enseignement primaire supérieur et professionnel. Aujourd'hui il ne reçoit plus que des élèves du 2° cycle (670) préparant les baccalauréats et les sections d'enseignement technique long. Avec la croissance rapide des effectifs, les installations étaient devenues insuffisantes. La partie la plus ancienne remonte à 1750 et malgré des agrandissements intervenus de 1942 à 1963, il a fallu construire en 1977-1978 un nouveau lycée à Baduel.

Un deuxième lycée a été ouvert en 1971 à Kourou et compte 201 élèves répartis en de nombreuses sections. L'une d'elles est même complétée par une classe préparatoire au brevet de technicien supérieur en électronique.

Les élèves de ces établissements ont été formés dans des CES d'Etat (1er cycle). Celui de Kourou (1968) est annexé au lycée et compte 400 élèves. A Saint-Laurent, le CES a été créé en 1973 et a pris la place d'un collège libre qui fermait ; il compte 370 élèves, lesquels devraient, en principe, poursuivre au lycée de Kourou, mais le font souvent à Cayenne.

A Cayenne, les CES sont au nombre de trois. Le plus ancien — République — ouvert en 1969, mais aussi le plus moderne, reçoit plus de 1 200 élèves. Zéphir installé de façon provisoire en 1971, a 750 élèves; de même celui de la Madeleine, créé en 1972 et qui compte 700 élèves.

Tous ces établissements du premier cycle (sauf le dernier) comportent des sections d'enseignement spécialisé pour les moins doués (près de 15 % des 3 900 élèves). Ces sections sont dotées d'ateliers permettant d'acquérir des techniques variées (dont l'agriculture à Zéphir), menuiserie, mécanique, art ménager...

L'enseignement technique court s'est détaché du lycée Eboué en 1950 pour former le Centre d'apprentissage qui deviendra CET Voltaire. 350 élèves y préparent différents CAP du bâtiment ou le BEP de dessinateur. En 1970 a été créé un CET Marchoux qui forme 470 élèves à des emplois du secteur tertiaire. Le CET République créé en 1973, reçoit 270 élèves en section mécanique et électricité et devrait normalement devenir lycée technique.

A Saint-Laurent, le CET ouvert en 1974 forme 100 élèves, principalement à la mécanique et au bâtiment.

Ainsi donc, c'est quelque 1 800 élèves (dont 170 CPPN) qui sont intéressés par cet enseignement technique court, c'est-à-dire d'une durée de 2 à 3 ans.

L'âge auquel se faisait auparavant l'entrée dans le secondaire était plutôt variable, maintenant il est fixé à 12 ans comme en métropole.

Des internats complètent cet équipement, le CES République (60 lits) accueille les élèves venant de tous les établissements de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent disposent respectivement de 80 et 45 lits. Le système de cantine n'existe pas dans le secondaire qui n'est d'ailleurs pas équipé pour servir plus de 500 couverts par repas. Enfin la moitié des lycéens et 75 % des élèves des CET sont titulaires d'une bourse, la proportion ayant décuplé depuis 1969.

Le corps enseignant de l'enseignement secondaire est recruté en partie sur place et complété par des métropolitains. La qualification est inégale et le nombre d'auxiliaires en général trop élevé (un tiers dans les lycées, une moitié dans les CES et près des trois quarts dans les CET).

Dans l'enseignement primaire, la formation des maîtres était assurée jusqu'en 1971 en Martinique, depuis 1974 elle est donnée sur place dans les bâtiments neufs d'un Centre départemental de formation professionnelle d'instituteurs (CDFP) qui a reçu le statut d'école normale en 1975 et se consacre aussi au recyclage et à la recherche pédagogique.

Pour beaucoup de maîtres, de sérieux efforts de qualification sont encore à réaliser. Le niveau habituel est le brevet élémentaire et les bacheliers restent peu nombreux. La mise en application d'une nouvelle pédagogie a nécessité des recyclages progressifs notamment pour les mathématiques et le français.

Un centre départemental de documentation pédagogique contigu à l'école normale a commencé aussi à fonctionner en 1971. Il entretient une bibliothèque (6 000 volumes) et publie des revues éducatives; il pourrait ultérieurement organiser des émissions de radiotélévision scolaire (autres que celles actuellement diffusées par FR3).

Un centre d'information et d'orientation au CES Zéphyr est chargé de faire passer des tests aux enfants, de conseiller les parents et d'informer les professeurs.

Les chiffres précédents incluent aussi l'enseignement privé. Celui-ci, à part l'école primaire de la Persévérance de l'Eglise adventiste, est essentiellement catholique et féminin. A Cayenne, il comprend deux grands établissements, l'externat Saint-Joseph (avec primaire et secondaire) et l'école A.-M.-Javouhey (primaire et technique). Il y a encore une école primaire à Mana et une maternelle à Sinnamary; à Saint-Laurent le collège Saint-Léon est fermé depuis 1973. Cette fermeture et la croissance du secteur public ont entraîné une diminution de l'ensemble des effectifs du secteur privé qui est passé au cours des dernières années de 20 à 12 %.

Du point de vue administratif, l'enseignement en Guyane, rattaché à Bordeaux jusqu'en 1973, dépend de la circonscription académique des Antilles dont le recteur réside à Fort-de-France. A Cayenne se tient son représentant, un inspecteur d'académie (vice-recteur jusqu'en 1976). Cette fonction était tenue avant 1970 par le proviseur du lycée de Cayenne. Le personnel compte 2 inspecteurs départementaux, 3 conseillers pédagogiques, 50 agents d'administration, 472 enseignants du premier degré (1 pour 27 élèves), 388 pour le second degré (1 pour 17 élèves), 30 surveillants et 90 agents de service (sans l'enseignement privé).

Pour faire face aux dépenses, l'Inspection académique disposait en 1978 d'un budget de 61 millions de francs représentant le tiers des dépenses de l'Etat dans le département, proportion en augmentation constante. Face à cette somme, la part des investissements est beaucoup plus limitée avec 6 millions de francs consacrés au second degré qui représentent aussi 40 % des dépenses de l'Etat. Il faut ajouter 1,2 million de francs en provenance du département, pour le premier degré.

N.D. N° 4 497 - 4 498 159

En considérant les résultats aux examens, il ne faut pas trop s'attacher au pourcentage de reçus qui ne semble pas avoir grande signification, étant donné les variations interannuelles de ces chiffres. Plus intéressante est l'évolution du nombre de reçus. La progression en est assez régulière pour le BEPC mais en pleine évolution pour les CAP et les baccalauréats dont les succès marquent une forte augmentation en 1971, qui se poursuit chaque année pour arriver en 1977, à respectivement 136 et 118 ce qui donne des taux sensiblement égaux à ceux de la métropole pour les CAP, BEP, mais encore un peu inférieurs pour le bac.

A l'issue des études du second degré se pose le problème des débouchés. Il est aigu à tous les niveaux, étant donné l'étroitesse de l'emploi local. Le nombre de CAP délivrés chaque année est nettement supérieur aux postes ouverts.

• Pour l'enseignement supérieur, le lycée de Kourou comporte une section qui prépare en 2 ans au brevet de technicien supérieur en électronique.

L'Institut juridique Henri-Vizioz de la Martinique a ouvert en 1960 à Cayenne une antenne qui assure la préparation à la capacité en droit et aussi à la première année du DEUG (soit 810 heures de cours). Pour la deuxième année et la licence, les enseignements peuvent être suivis par correspondance. De la sorte en 1977, 38 étudiants s'inscrivaient en première année de capacité et 7 recevaient le diplôme en fin de deuxième année, tandis que 40 poursuivaient leurs études sur place, en licence (presque tous des salariés).

A ces exceptions près, les étudiants doivent faire leurs études hors de Cayenne. En 1977-1978, 186 étaient dans ce cas. 50 étaient inscrits en lettres, 45 en droit et sciences économiques, 40 en médecine, 24 en sciences et 7 en pharmacie. Paris en recevait 66, Montpellier 46, Bordeaux 26, les Antilles 13. Sur l'ensemble, 65 étaient boursiers de l'Etat ou du département.

• Enfin la formation continue a commencé de fonctionner en 1973 en faveur des entreprises qui le demandent. En 1977, 2 300 heures de cours touchant 500 personnes ont été consacrées au perfectionnement.

L'enseignement professionnel n'est pas le monopole exclusif de l'Education nationale. Outre une école privée de secrétariat, plusieurs organismes y prennent part.

L'action sanitaire et sociale entretient, à l'intérieur du centre hospitalier, une école d'infirmières à laquelle on accède le plus souvent à la sortie du CET Marchoux. L'enseignement dure deux ans, stage d'application compris. La vingtaine de diplômés annuels trouvent facilement un emploi dans l'administration. L'école forme aussi des aides soignantes, des préposés aux soins de dispensaires, des infirmiers psychiatres.

Le service d'agronomie dirige un Centre de formation professionnelle agricole de jeunes qui a deux implantations : à la ferme de Suzini depuis 1967 pour les garçons, et à raison de 6 à 8 par promotion, la durée des études étant de deux ans. Les résultats ne semblent pas avoir été jusqu'ici probants; à

Sinnamary, le centre fonctionne depuis 1970 pour les filles avec 8 à 10 inscrites; les matières enseignées sont surtout d'ordre ménager. Les meilleurs éléments de l'un et l'autre sexe ont la possibilité de poursuivre leurs études en Guade-loupe ou en métropole.

Le ministre du Travail, par le canal de l'Association guyanaise pour la formation professionnelle des adultes, gère depuis 1968 deux centres qui assurent aussi la préformation : à Cayenne deux sections forment des sténodacty-lographes correspondanciers et des aides-comptables ; les stages d'une durée de 9 mois, sont ouverts à 13 candidats à la fois.

A Kourou, le centre enseigne l'électricité et le travail des métaux avec des spécialisations variables selon les années. La durée du stage est de 45 semaines sous le régime de l'internat. Il retient 43 participants en moyenne chaque année dont 19 en préformation.

En 1977, 707 candidats se sont présentés pour ces stages sur lesquels 132 ont satisfait à l'examen psychotechnique d'admission et 106 sont entrés en fonction. Sur ce nombre, 63 ont été dirigés sur les Antilles ou la métropole. Les stages sont rémunérés. La sanction est le certificat de formation profession-relle. L'AGFPA dispose d'un budget d'environ 5 millions de francs (aux deux tiers alimenté par le ministère du Travail) et de bâtiments neufs, depuis 1978.

L'armée enfin a son centre de formation professionnelle à Saint-Jean du Maroni, aménagé avec beaucoup de bonheur entre 1961 et 1963 dans l'ancien domaine du bagne, et destiné à recevoir les recrues du service militaire adapté (SMA) (115) qui manifestent le désir d'apprendre un métier. Les spécialités enseignées concernent principalement le bâtiment, la tôlerie-chaudronnerie, la mécanique automobile. Onze ateliers accueillent les jeunes gens qui arrivent par roulement tous les deux mois pour constituer un effectif permanent d'environ 160, la durée du stage étant de 6 à 7 mois. L'encadrement technique est assuré principalement par de jeunes moniteurs métropolitains engagés volontaires pour 2 ans. Un examen officiel sanctionne la scolarité et, après 6 mois de stage probatoire dans une entreprise, un certificat de formation professionnelle est délivré (le pourcentage de succès est d'environ 85 %). Ce centre reçoit surtout des Antillais, mais 212 Guyanais, dont 127 à titre civil, sont passés par lui, sur un effectif total de 2276 en fin 1977.

• Pour les activités de recherche, la Guyane n'est pas restée à l'écart comme en témoigne l'abondance de la bibliographie, mais celle-ci dépendait essentiellement de missions temporaires venues de la métropole.

Il faut attendre 1946 pour que soient envisagées des implantations permanentes qui concernent d'abord la géologie et débouchent sur la création du Bureau minier guyanais (1949). L'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM) va s'installer aussi à cette époque et dirigera ses premières actions vers la pédologie, l'océanographie, l'hydrologie, tout en participant aux recherches géologiques.

<sup>(115)</sup> Le SMA in : TAM, magazine des armées, juillet 1973.

En 1954, est créé l'institut français d'Amérique tropicale (116), placé sous l'autorité scientifique et administrative de l'ORSTOM, avec pour mission d'effectuer en Guyane les recherches intéressant le développement économique et social du département. Les bâtiments se trouvent en bordure de mer au pied de la colline de Montabo. Des laboratoires et des sections de botanique et de sédimentologie vont voir le jour, cependant que la carte géologique va devenir du domaine exclusif du BRGM. Un personnel en nombre croissant assure le fonctionnement de cet organisme qui devait en 1964 être converti en Centre ORSTOM, comme il en existe dans la plupart des Etats francophones d'Afrique.

Ces recherches ont évidemment une portée fondamentale qui s'est traduite par la publication de plusieurs mémoires de grande importance, mais ont aussi des buts pratiques, la détermination de périmètres utiles pour la culture ou pour l'élevage, l'alimentation en eau des villes, l'envasement des estuaires, l'élevage des crevettes, la quête de plantes médicinales, l'étude des insectes, vecteurs de maladies, avec l'Institut Pasteur, sans oublier l'approche sociologique des groupes humains.

L'institut Pasteur créé en 1940 s'est vu confier par le Gouvernement les fonctions de l'institut d'hygiène et de prophylaxie qui remontait à 1914 (117) — ce qui lui assure de la part du département des moyens financiers importants.

Les activités de recherche ont également un prolongement direct en matière de santé publique — elles sont tournées vers les différentes affections pathologiques provenant de protozoaires : paludisme, amibiase, bilharziose, maladie de Chagas, leishmaniose ; de bactéries : salmonelloses (typhoïde...), leptospiroses, rickettsioses, lèpre. Enfin et surtout, elles ont connu un regain d'activité avec la découverte en 1970 de la sensibilité du tatou à neuf bandes au bacille de Hansen.

Depuis 1966, l'accent est mis en plus sur les arboviroses. La dengue fait l'objet de beaucoup d'attention en vue notamment d'en repérer les formes selvatiques, de même l'encéphalite de Saint-Louis. Les entérovirus sont venus s'ajouter en 1972.

Ces recherches exigent d'abondantes captures d'insectes. L'entomologie a d'ailleurs toujours été très à l'honneur à l'institut Pasteur. Deux stations ont été créées à cette fin, à Paramana, à 13 km au sud de Cayenne, et sur l'Inini, à 6 km de Maripasoula. En moyenne, chaque année 400 000 moustiques appartenant à des centaines d'espèces sont récoltés et identifiés. Ensuite viennent les inoculations à des souris (quelque 11 000) et les études de virologie en laboratoire. Un groupe de recherche de l'INSERM (U 79) collabore à ces activités.

<sup>(116)</sup> Arrêté du 12 août 1954; JO du 20 août 1954, p. 8004.

Voir aussi les instituts de recherche à vocation plus directement appliquée : BRGM, p. 98; ISTPM, p. 96; GERDAT, p. 85.

<sup>(117)</sup> Arrêté du 10 mars 1914.

Actuellement l'Institut Pasteur est lié au département par une convention décennale. DIGOU-TE, Dr J.-P., L'Institut Pasteur de Guyane in : Quotidien du Médecin, 13 avril 1976.

Des recherches sur le terrain ont lieu aussi auprès des populations : examens cliniques, prélèvements de sang, et sur la faune. Le Muséum et des universités sont associés et reçoivent des matériels pour détermination.

Les résultats de ces recherches ont été diffusés dans une publication périodique, les Archives de l'institut Pasteur de la Guyane qui lui ont valu une grande renommée internationale.

Quatrième partie / chapitre 5

# Sports, loisirs, culture et religion

# Le sport

Le service de la Jeunesse et des Sports, créé en 1952, puis érigé en direction en 1962 et rattaché à l'inspection académique, exerce ses activités dans l'école et en dehors grâce à son personnel technique et ses enseignants spécialisés.

Dans le secteur scolaire, ce sont les stages de formation ou de perfectionnement pour le personnel de l'enseignement primaire ; les compétitions par l'intermédiaire de l'Union sportive de l'enseignement primaire et de l'Association des sports scolaires et universitaires pour le second degré. En 1977, sur 906 garçons et 1 137 filles inscrits à des examens, 555 et 693 ont obtenu plus de la moyenne ; par contre ils étaient beaucoup moins nombreux à l'épreuve de natation.

Le service dispose de crédits propres pour l'équipement des écoles en piscines, gymnases, plateaux et halles couvertes. Ces équipements ne sont pas nécessairement ceux des communes, pour des raisons de commodité, mais les écoles ne font pas de difficultés pour prêter ou louer les leurs aux sociétés locales, en dehors de leurs heures d'utilisation. Les crédits d'équipement sportif se sont élevés entre 1971 et 1973 à 3,1 millions de francs, avec une participation de 285 millions de francs de l'Etat.

Dans le secteur non scolaire, ce service accorde son aide aux stages socio-éducatifs des centres d'entraînement aux méthodes actives et des mouvements de jeunesse, aux stages sportifs des moniteurs des différents sports; il finance des participations aux stages régionaux du CREPS à Pointe-à-Pitre ou les déplacements des conseillers techniques régionaux; il contrôle les centres de vacances et de loisirs; il distribue des subventions et des récompenses dont les bénéficiaires sont les associations de jeunesse et les mouvements sportifs (il s'agit surtout des associations affiliées à la Fédération des œuvres laïques, et des mouvements de jeunes, au total une vingtaine d'associations). Pour les mouvements de caractère national, des bourses de voyage facilitent les déplacements des cadres.

Les municipalités ont une action certaine en matière de sports et de loisirs; non seulement elles en assurent la police, mais en partie l'animation et

elles participent à l'équipement. Ainsi la ville de Cayenne a-t-elle construit pour son propre compte en 1965 le stade omnisports de Baduel avec des tribunes de 600 places et un somptueux éclairage depuis 1971. Kourou s'est construit en 1971 une piscine de 1,5 million de francs financée à moitié par l'Etat et un stade omnisports, comme il y en a un aussi à Saint-Laurent.

Les communes rurales ont des terrains de sport, en particulier de football qui est le sport le plus populaire; elles songent à aménager des foyers ruraux. La direction de l'Agriculture leur apporte son concours technique.

Outre les facilités en locaux, les communes distribuent aussi des subventions ; elles organisent des colonies de vacances, ainsi Cayenne à Montsinéry pour une cinquantaine d'enfants pendant le mois d'août.

Du point de vue sportif, il existe de nombreuses associations dont la plus ancienne — le Sport guyanais — remonte à 1912.

Les Guyanais pratiquent en particulier :

- le football, avec 9 clubs et 8 associations corporatives;
- le cyclisme, avec 4 sociétés;
- les sports martiaux.

Le nombre de licenciés pour ces différents sports dépassait, en 1976, 3 000 dont 1 100 pour le football.

Il existe des courts de tennis à Cayenne (Suzini), des clubs de voile à Cayenne (Zéphyr et Montravel), et un centre nautique à Kourou; des aéroclubs à Rochambeau, Kourou et Saint-Laurent, une association de sport automobile (Cayenne).

Il faut noter que l'armée dispose de ses propres installations et piscines, à Cayenne au quartier Loubère et au Camp Tigre, et à Saint-Jean-du-Maroni. Les hôtels de Montabo (Cayenne) et des Roches (Kourou) ont également leurs piscines.

# Les loisirs

Les municipalités s'efforcent également de créer des maisons de jeunes. Celle de Cayenne a été installée provisoirement en 1973 au quartier Mango. Elle voudrait, en plus d'activités culturelles, contribuer au développement économique et créer chez les jeunes une véritable conscience guyanaise. Celle de Saint-Laurent a ouvert en 1971, et à Kourou, le Foyer de jeunesse et d'éducation populaire date de 1972. Il faut ajouter des foyers comme le Foyer laïque (1961), le Foyer de la jeune Guyane (1968) de la Mission catholique.

N.D. N°\* 4 497 - 4 498

Du point de vue artistique, on relève différents groupes folkloriques : Buisson ardent, Dahlias, Laurier rose, Oyampis, Sapotilles... surtout orientés vers la danse. La troupe Angela-Davis se consacre au théâtre. La fanfare Jules-Ferry participe à toutes les manisfestations publiques.

Il existe divers clubs de loisirs, un club de modélistes à Cayenne depuis 1965, un club philathélique à Kourou. Deux associations internationales, le Rotary et le Lions, ont des sections locales très actives qui se proposent, en plus de leurs réunions amicales, des actions philanthropiques.

Plus tournée vers l'action, une jeune chambre économique fonctionne à Cayenne depuis 1970, elle est très active.

Mais pour la plupart, le loisir le plus courant est le cinéma; on compte 4 salles de projection à Cayenne (3 de 650 places et 1 de 135), 1 à Kourou (450 places) et 1 à Saint-Laurent.

La vie guyanaise secrète aussi ses propres loisirs et ses réjouissances. Elle n'est pas très active dans les petites communes d'où les jeunes sont souvent absents, alors que les hommes mûrs aiment à se retrouver dans les buvettes qui sont en grand nombre, pour y savourer le punch traditionnel.

En ville, les dancings et night-clubs regroupent aussi beaucoup de monde en fin de semaine. Un peu partout existent des fêtes patronales annuelles qui donnent l'occasion aux amis éloignés de se retrouver et de participer au bal. A Saint-Laurent, la fête du 10 août s'étale sur 10 jours, ou plutôt 10 nuits. A Cayenne, la fête du 15 octobre va du dimanche précédent au suivant. D'autres fêtes sont encore célébrées, Noël où l'on fait sauter les pétards, Pâques en famille avec le bouillon d'awara.

Mais la fête la plus importante est le carnaval de Cayenne qui s'étend du jour des Rois au mercredi des Cendres. Tous les dimanches, des bandes joyeuses de 5 à 30 personnes parcourent alors les rues, déguisées et revêtues de costumes éclatants et cocasses (zombis bané-yo, anglais-bananes, bobis, jeux farines soussouris, grosses têtes, nég'marrons, diables rouges le mardi gras, diablesses le mercredi des Cendres). Les « boîtes » fonctionnent à plein, certaines seulement à cette époque. Une grande liberté de mœurs règne. Les Brésiliens et les Haïtiens viennent apporter depuis quelques années leur note personnelle.

### La radio et la télévision

La radio fonctionne en Guyane depuis 1947 et l'ORTF s'y est installé en 1951 pour la radio et en 1966 pour la télévision; FR3 a pris la relève en 1975.

Les installations : le centre de Cayenne est équipé de trois studios et de tout un dispositif d'émetteurs et de réémetteurs. Les émetteurs de radio sont situés sur la route du Larivot : deux ont une puissance de 4 kW pour les ondes moyennes et tropicales et un, de 1 kW, pour les ondes courtes. Un émetteur en modulation de fréquence existe aussi au centre, relayé par cinq réémetteurs de 50 W. Tous ces postes émettent simultanément un unique programme.

En ce qui concerne la télévision, l'émetteur de Cayenne-ville est de 100 W et la définition de 625 lignes (normes Secam K', la couleur datant de 1977); cinq réémetteurs de 100 W, jumelés à ceux de la modulation de fréquence permettent, depuis Cayenne, de desservir tout le littoral jusqu'à Saint-Laurent. L'est du département n'est pas encore équipé, ni l'intérieur, en raison de la distance à couvrir et de certains reliefs qui tout comme la forêt gênent la propagation des ondes, mais 1979 verra peut-être la solution.

Pour les reportages, les circuits téléphoniques locaux des émetteursrécepteurs mobiles et la station Intelstat de Troubiran sont utilisés.

Le nombre de postes récepteurs est estimé à 4000 pour la radio et à 5600 pour la télévision en 1976.

Les émissions sont faites sous l'appellation de « FR3 Guyane ». Les émissions de radio ont lieu sans interruption de 6 h à 22 h 30. 20 % d'entre elles sont consacrées aux informations à raison de quatre bulletins par jour, 1,5 % à la publicité et le reste aux émissions dites artistiques. La production est locale à 70 %, complétée par des enregistrements de Radio-France envoyés chaque semaine par avion.

Les émissions de télévision s'étalent de 17 h 30 à 23 h en semaine et à partir de 15 h les mercredis, samedis et dimanches; le journal télévisé passe à 19 h 20 avec 15 mn réservées à l'actualité locale et 15 mn aux retransmissions de Paris. Les autres émissions sont des enregistrements sur film des trois chaînes métropolitaines distribués également aux Antilles. Le bureau d'informations produit mensuellement un magazine d'une heure dit « Dossiers de la Guyane » et, pendant les vacances, des jeux télévisés sont préparés par les jeunes deux fois par semaine.

Les effectifs de la radio et de la télévision sont de 80 personnes (dont 60 % de Guyanais), 40 % d'entre elles s'occupant de la partie technique; les crédits de fonctionnement se sont élevés à 7,3 millions de francs en 1976.

# La presse

En dehors de la presse parisienne qui est en vente dans les librairies et les grandes surfaces, existe une presse locale de nature très diverse, tant par sa périodicité, ses modes de publication, ses centres d'intérêt, ses objectifs.

Le seul quotidien d'information est la *Presse de la Guyane*, tirée à 1500 exemplaires et publiée par la préfecture, qui ne pourrait évidemment subsister sans les subventions officielles, l'éphémère parution de *Guyane-Matin* en 1977 en ayant apporté la preuve. *France Guyane* est un hebdomadaire fondé en 1976; il appartient au groupe Hersant et est imprimé à Fort-de-France. Plusieurs

N.D. N° 4 497 - 4 498 167

revues à caractère politique, mensuelles ou bimensuelles, sont imprimées, comme Guyane demain de tendance départementaliste, ou multigraphiées, comme Guyane Action, La Jeune Garde, Tam tam, Caouca, Moguydé, Impact (1978) de tendances marxiste ou séparatiste.

Les périodes d'élections donnent un regain d'activité à ce genre de publications dont beaucoup ne vont guère au-delà. Il existe aussi des revues spécialisées : Guyane agricole, Guyane Sports, l'Echo social, le Journal de la Mission, le Bulletin d'Information du Centre spatial guyanais, des bulletins municipaux fort bien conçus comme ceux de la ville de Cayenne, sans compter le Bulletin des Actes administratifs, journal officiel de la préfecture, héritier lointain du Bulletin administratif créé sous la Monarchie de Juillet.

Une place particulière doit être faite à l'imprimerie P. Laporte plus que centenaire qui, outre les publications officielles comme le Bulletin des Actes administratifs, les Procès-verbaux des séances du conseil général, la Presse de la Guyane, imprime aussi des livres de tous ordres. Service public à caractère industriel et commercial, ayant une gestion de type administratif, sa situation financière est toujours délicate.

### La culture

Depuis 1974 existe un service culturel départemental qui supervise le service des archives, le musée, la bibliothèque et un centre de documentation en cours de création sur la Guyane. Les Archives, entreposées dans l'ancienne préfecture, n'ont pas encore d'organisation véritable. Le fonds ancien a beaucoup souffert, l'actuel n'est que très partiellement classé et de nombreux documents attendent d'être ramassés dans diverses administrations. Des collections de publications locales ont cependant pu être conservées.

Le musée (118), créé et installé en 1901 dans l'ancien secrétariat général, aurait besoin lui aussi de disposer de locaux adaptés et d'une présentation rajeunie. Il n'en contient pas moins des collections intéressantes concernant l'histoire, l'histoire naturelle, l'art, l'ethnographie.

La bibliothèque Franconie, créée en 1885, voisine du musée, n'est guère adaptée. Ses collections autrefois de première importance en ce qui concerne la Guyane ont été mises à mal au cours des années. Le fonds est limité à une dizaine de milliers de volumes et son accroissement dépend d'une modeste dotation budgétaire départementale et de dons très irréguliers. La bibliothèque Franconie possède, depuis 1962, une annexe à la sous-préfecture de Saint-Laurent avec quatre mille volumes.

<sup>(118)</sup> MASSE (D.), Le Musée de Cayenne, ses richesses, ses merveilles (s.d.).

Il existe encore, à Cayenne, quelques petites bibliothèques scientifiques, à l'ORSTOM et à l'institut Pasteur en particulier, au centre de documentation pédagogique et, de portée plus générale, aux foyers militaires, à la direction des PTT (6 000 volumes)...

La circonscription archéologique et la direction des antiquités historiques qui relèvent du ministère de la Culture ont entrepris des opérations de sauvegarde des monuments et tentent d'y intéresser le public.

### La nature

Tout comme les sites archéologiques, la protection de la nature va devoir être sérieusement envisagée. Jusqu'à ces dernières années, son exploitation pour les seules fins de subsistance n'entraînait pas de trop graves préjudices, vu la faible densité de la population et ses moyens d'emprise. Dans ces conditions, toute réglementation pouvait passer pour superflue. Il n'en va plus de même aujourd'hui avec la multiplication des engins de destruction perfectionnés, l'ouverture des voies de pénétration, l'urbanisation, le développement de l'économie de marché.

La loi du 7 juillet 1953 sur la chasse n'ayant pas été étendue à la Guyane, des arrêtés préfectoraux ont dû être pris, en 1968 et en 1975 (119), en attendant une loi spéciale. Des espèces sont intégralement protégées; certaines le sont seulement une partie de l'année; la chasse professionnelle est soumise à autorisation et le nombre de pièces limité.

Des réserves naturelles sont actuellement en projet dans le but d'assurer la protection intégrale de certaines espèces particulièrement menacées. Elles intéressent les sarcelles des marais voisins de Mana, l'ibis rouge des mangroves de Sinnamarry, le caïman noir et l'hoazin des marais de Kaw, enfin les oiseaux marins dans leur lieu privilégié de nidification de l'île du Grand-Connétable (120).

Ces mesures plus ou moins répressives resteraient en partie inefficaces si elles n'étaient pas accompagnées d'une prise de conscience générale, et c'est à cette tâche que se voue la Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature en Guyane (SEPANGUY) créée en 1971. Elle a notamment organisé en 1972 une campagne d'affiches en faveur de la tortue marine et diffuse souvent des émissions de radio.

<sup>(119)</sup> Arrêté préf. du 3 juillet 1968 et 31 janvier 1975, in : Bulletin Actes adm. GF, 295-9 (avec listes des espèces intégralement ou partiellement protégées).

<sup>(120)</sup> CONDAMIN (M.), Etude écologique du littoral guyanais. Cayenne, ORSTOM, 1974.

# La religion

La religion catholique (121) est celle de la grande majorité de la population. Elle s'est imposée aux Créoles et, si elle n'a pas touché les Indiens de l'intérieur, ceux du littoral l'ont largement adoptée.

Son exercice reste marqué par l'histoire. Les luttes religieuses ont étéparticulièrement âpres en Guyane à la fin du siècle dernier. Ainsi la congrégation des Pères du Saint-Esprit, installée depuis 1775, avait dû se retirer en 1893 pour ne revenir qu'en 1926. Malgré cela, la loi de séparation n'a pas étéappliquée et le régime en vigueur est celui de la constitution civile du clergé; de la sorte, le clergé est considéré comme fonctionnaire et appointé par le département, tandis que les bâtiments sont à la charge de celui-ci.

Bien que la hiérarchie n'ait été installée que tardivement, le Vicariat apostolique n'ayant été substitué à la Préfecture de 1731 que deux siècles plus tard, pour ne devenir lui-même Evêché qu'en 1956, les structures ecclésiales sont installées depuis le début du siècle dernier, avec une paroisse dans chaque commune, relayée par des dessertes dans les principaux écarts.

Cependant le personnel ecclésiastique, fourni uniquement par la métropole, diminue en nombre et croît en âge, et souffre de n'avoir pas eu de
recrutement local, sauf tout récemment. Aussi les paroisses les plus dépeuplées
n'ont plus de titulaire, et c'est sur Cayenne que les efforts sont maintenant
reportés. Depuis ces dernières années à la paroisse de la Cathédrale (SaintSauveur) s'en sont ajoutées trois nouvelles. Quelques créations sont aussi
intervenues sur le Maroni où la paroisse de Maripasoula avait la charge de
tous les Indiens et Bonis.

Des congrégations féminines, dont la plus ancienne date de 1727, tiennent des collèges de filles et participent à l'action sanitaire. L'une d'elles a commencé en 1973 à abandonner cette voie pour suivre une orientation plus directement missionnaire. On notera qu'en dehors de l'orphelinat Don Bosco à Montjoly et quelques foyers pour jeunes Indiens, il n'y a pas d'institutions éducatives religieuses pour les garçons.

Les confessions chrétiennes de l'Eglise réformée sont aussi représentées en Guyane où elles forment des associations culturelles régies par la loi de 1901. Pour les luthériens, c'est l'Eglise évangélique qui a commencé en 1928 et dispose depuis 1970 d'un temple, en plus de la maison Emmanuel et de sa librairie. Les adventistes se sont organisés en mission en 1959; ils sont implantés à Cayenne, où ils tiennent aussi une école primaire : la Persévérance, et dans plusieurs communes dont Saint-Laurent. Les Témoins de Jéhovah sont aussi représentés. L'Armée du Salut qui s'était occupée d'œuvres de redressement de bagnards dès 1927 a quitté la Guyane en 1952.

<sup>(121)</sup> Annuaire de l'Eglise catholique. T. 1 : DOM... Paris, 1976, Guyane, pp. 231-240.

Les musulmans forment une communauté avec les Indonésiens de Sinnamary, et les bouddhistes une autre avec les Chinois de Cayenne.

Enfin il convient de noter la place et le rôle des obédiences maçonniques; la loge de la France équinoxiale a été inaugurée en 1843 et il existe aussi deux autres loges, la Guyane républicaine et, pour les femmes, la Clarté guyanaise.

Parmi les sociétés ésotériques, on relèvera l'Ordre de la Rose-Croix (Pronaos Pythagore), une association de méditation transcendentale, un groupement de la Foi mondiale Baha'is...

Les informations qui viennent d'être données montrent à l'évidence combien la Guyane a subi l'empreinte de la métropole. Ainsi le français est largement parlé à Cayenne, la ville est bien bâtie et se modernise, pourvue des mêmes magasins et des mêmes marchandises qu'en métropole. Les rues ne sont pas parcourues de mendiants ou d'infirmes. L'impression ne serait peut-être pas aussi favorable dans toutes les communes de l'intérieur et les écarts nombreux, mais les effets du sous-développement ne se révéleraient jamais tels que ceux que l'on rencontrerait ailleurs en milieu tropical.

La Guyane est, à bien des égards, dans la mouvance directe de Paris (ou de grandes métropoles régionales comme Bordeaux) grâce à l'avion. Les échanges monétaires, la radio tissent des liens subtils qui rapprochent pardelà l'océan les citoyens d'une même République quand ce ne sont les membres d'une même famille.

La Guyane n'en perd pourtant pas toute originalité. La loi elle-même prévoit ses propres limitations et les élus locaux savent les faire respecter; le milieu naturel est là aussi. De la sorte, l'impression générale est plutôt celle d'une province lointaine, aux traits parfois un peu vieillots, mais qui la rendent infiniment attachante pour tous.

# Un plan pour la Guyane?

# Bilan de la départementalisation

Le tableau social qui a été dressé amènerait facilement à penser qu'en Guyane tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et que tous les citoyens y connaissent le bonheur parfait. Cet objectif est encore loin d'être atteint. Sans doute la départementalisation sociale est-elle à peu près totalement achevée au bout de ces trente dernières années. Ce qui reste à faire pour que l'égalité des droits soit réalisée entre Français des DOM et de l'hexagone est relativement minime et d'ailleurs les nécessaires adaptations pour éviter les situations absurdes empêchent que l'assimilation soit parfaite.

Mais cette réalité a un envers et le bilan économique qui s'y lit est encore un vrai désastre : il n'est que de considérer les échanges. Sans doute voit-on leur volume global s'accroître — ce qui serait une marque évidente de prospérité si un équilibre s'établissait entre importations et exportations. Or celles-ci ne représentent que 5 % des premières — et ce taux de couverture est d'ailleurs constamment en baisse ; il correspond à peine à la moitié de la consommation d'hydrocarbures. Ainsi la Guyane dont les 70 % des importations viennent de métropole est-elle totalement incapable de faire face à ses besoins élémentaires, sa production étant elle-même infime. Par ailleurs, eu égard à la productivité, la politique des hauts salaires, si elle est susceptible d'attirer la main-d'œuvre extérieure, rend les coûts bien peu compétitifs et s'avère être un frein. Comment cette situation est-elle ressentie?

En Guyane d'abord. Il semble bien que la plus grande partie de la population n'en soit pas alarmée. On sait qu'elle compte bon nombre d'étrangers de naissance venus des pays voisins. Ils n'ont qu'à se tourner vers leur pays d'origine pour comprendre les différences de condition. Aussi chacun s'accommode-t-il apparemment bien de ce système de subventions et d'aides généralisées qui, à la manière dont elles sont distribuées, n'a rien d'humiliant.

Cependant, parmi la classe intellectuelle, certains se posent des questions sur les avantages et aussi les conséquences de cette dépendance. Si tous n'emploient pas les termes d'aliénation ou de génocide culturel, comme il est fréquent dans les mouvements régionalistes des pays les plus divers, bon nombre relèvent la pesanteur des structures administratives mises en place et animées par le pouvoir central, l'incohérence des mesures dans le domaine économique, la rigidité des services financiers, la médiocrité des résultats qui en découle, empêchant la création de bons emplois et d'initiatives véritables sur le plan local. Ainsi tout avenir y serait-il bouché pour les jeunes, sauf en émigrant.

Ces réflexions sont sans cesse partagées au sein des assemblées élues qui souhaitent toujours une décentralisation accrue et par des mouvements politiques qui comparent les résultats obtenus avec ceux des pays voisins aujourd'hui indépendants, la Guyana en 1966, le Surinam en 1975, où les conditions sont d'ailleurs assez difficilement comparables, malgré quelques apparences, et sans parler du Brésil. La Guyane aurait-elle avantage à entrer dans le sillage de ses voisins, ou à faire cavalier seul comme maintenant Djibouti et Anjouan?

Qu'en pensent les métropolitains, eux aussi parties à l'association? La Guyane, il faut bien le dire, n'appartient pas à leurs soucis quotidiens, d'ailleurs aujourd'hui éveillés par tant et tant de sujets. De temps à autre la télévision présente un « flash » à propos d'une visite ministérielle ou du séjour d'un ethnologue chez les Indiens. Tous les deux ou trois ans, chaque grand quotidien publie un reportage fracassant au titre accrocheur : la Guyane à l'abandon (1962), un ethnocide (1970), la Guyane, le département français le plus méconnu (1972), la Guyane en faillite (1974) et les éditeurs sortent des livres où l'on passe tour à tour de l'enfer à l'éden. Tout ceci a généralement pour résultat d'exciter non pas la simple conscience, mais la bonne ou la mauvaise conscience : quelles sont les réalisations de la France là-bas, ne pourrait-elle pas mieux utiliser l'argent du contribuable?

Il faut être réaliste : la Guyane ne compte que 55 000 habitants et elle ne représente pas plus dans les dépenses de la France que le 1/1 000° et cet argent, même s'il est générateur d'inflation, ne quitte pas le circuit national.

Au niveau, non plus de la simple opinion publique, mais des cercles politiques l'intérêt est plus réel. Il se manifeste au moment des élections par des prises de position qui tiennent à la fois d'une stratégie engagée parfois de longue date, et d'une tactique liée aux accords du moment.

Enfin les hautes sphères administratives reflètent souvent toutes les tendances : le ministre des DOM a de difficiles missions d'arbitrage entre les aspirations locales et les nécessités de l'administration générale, compliquées certainement aussi par les arbitrages entre DOM eux-mêmes.

En réalité, comme souvent, les problèmes seraient plus simples s'ils faisaient l'objet d'analyses plus approfondies, d'une connaissance plus objective des réalités qui tiennent compte des leçons de l'histoire. Il n'est que de se reporter à une étude parue il y a déjà plus d'un siècle pour voir que rien n'a changé (122). Les mêmes critiques sont faites à propos de l'action gouvernementale : le budget local est de 1 million de francs, à moitié payé par la France ; il y a 1 000 fonctionnaires sans compter la garnison ; l'Etat complète le déficit par une subvention de 1,5 million de francs et sur ces sommes seulement 150 000 F pour les routes et les canaux ; l'importation annuelle dépasse de 6 millions de francs l'exportation. Les différentes ressources sont passées en revue : la forêt, l'or, le poisson... pour arriver à la conclusion que tant de richesses ont été à ce jour bien peu exploitées. Pour l'agriculture on dirait que ces lignes

<sup>(122)</sup> DUVAL (Jules), Les colonies et la politique coloniale de la France. Paris, 1864, ch. IV, pp. 189-244 : la Guyane.

viennent d'être écrites : dans les terres hautes, la puissance de la végétation forestière donne une idée exagérée de leur fertilité ; cependant dans les savanes, l'herbe s'améliore rapidement quand elle est pacagée ou fauchée ; il faudrait créer des prairies artificielles d'herbe de Para et d'herbe de Guinée ; les terres basses plus favorisées sont propices à la canne à sucre, mais un capital considérable est nécessaire pour établir une sucrerie. Certaines réalisations ont été faites, mais aucune n'a encore permis, comme on dit aujour-d'hui, le décollage économique.

# Le plan de la Guyane

C'est conscient de cette situation — qui est également partagée par les autres DOM, chacun ayant cependant ses problèmes spécifiques — que le président de la République, en visite aux Antilles, annonçait dans un discours prononcé le 16 décembre 1974 à Pointe-à-Pitre, la volonté de la France de réaliser la départementalisation économique des DOM au même titre que la départementalisation sociale.

Décidé à agir rapidement, un comité interministériel restreint tenu le 21 juillet 1975 mettait sur pied un Plan pour la Guyane dont le secrétaire d'Etat aux DOM révélait les grandes lignes, à Cayenne, à l'occasion de la mise en place de l'Assemblée régionale, le 2 août 1975. Le Premier ministre lui-même, en visite à Cayenne le 26 décembre, confirmait ces directions qui étaient précisées dans le Plan vert divulgué le 7 mai 1976 et dans la publication du VII° Plan (123).

# Le plan vert

Ce plan prévu pour dix années doit être global et, par là, tendre à la mise en valeur rationnelle de toutes les richesses disponibles du département. En ce sens, la forêt apparaît comme la première à traiter, sachant les énormes besoins de l'économie moderne en produits ligneux, et notamment en pâte à papier qui, en ce qui concerne la France, représentent le deuxième poste de ses importations.

La forêt pourrait, et devrait, être tout naturellement à la base du développement industriel de la Guyane. Trois projets de grande dimension ont donné

<sup>(123)</sup> Cf. note 36, p. 48.

lieu depuis 1974 à des études approfondies, tant de la part de l'administration que des différents groupes de professionnels, français et américains, couvrant presque tout l'arrière-pays de Saint-Laurent, de Kourou, de Cayenne. Ces opérations se sont révélées chargées de risques de tous ordres, techniques et financiers en particulier, et deux des trois promoteurs pressentis se sont assez tôt récusés. En 1978, un seul projet semblait encore susceptible d'aboutir à courte échéance, mais lui seul décuplerait au moins la production forestière actuelle, ce qui n'est pas négligeable.

Un résultat identique pourrait venir aussi de la mise en exploitation des bauxites à laquelle, on l'a vu, il a été renoncé pour le moment, mais rien ne dit qu'une conjoncture plus favorable ne permettra pas de revenir un jour prochain sur cette décision.

Il est certain que ces activités industrielles seraient les plus aptes à assurer l'essor économique de la Guyane par la création d'emplois nouveaux — on a pu avancer le chiffre de 8 000 — et les ressources financières qui résulteraient des richesses produites.

Ainsi donc la partie n'est pas encore engagée sur le plan industriel, mais tout est mis en œuvre pour qu'elle puisse l'être à la première occasion. Les efforts portent notamment sur l'extension du réseau routier et son renforcement, tout comme sur l'amélioration des conditions d'accès du port et de ses installations. Les instituts de recherche interviennent aussi dans tous les secteurs pour étudier le milieu guyanais à la lumière des derniers apports de la science et pour proposer les solutions les plus sûres.

Actuellement, c'est surtout le développement agricole qui est en route, bénéficiant de l'aide prévue au Programme d'action prioritaire n° 7 inscrit au VII° Plan quinquennal (124), avec une dotation pour cette période de 128,8 millions de francs, dont 43,4 destinés à alimenter des prêts spéciaux CNCA-SATEC.

La puissance publique se propose, non plus de se contenter de répartir des subventions comme précédemment, mais d'exercer un rôle d'entraînement par l'implantation de ses fermes-pépinières, de ses unités de production en vraie grandeur, type SORIG, IRFA ou BUMIDOM. La réussite d'opérations de cette portée semble bien avoir été le souci des instigateurs du Plan.

Plusieurs centaines d'exploitations modernes, à l'échelle familiale, couvrant de 10 à 100 ha suivant la nature des spéculations entreprises, devraient en même temps amener à la mise en valeur d'ici 1981 de 4 000 ha essentiellement en cultures vivrières et de 2 500 ha en pâturages, en vue d'augmenter le cheptel bovin de 5 000 têtes, subvenant ainsi partiellement aux besoins alimentaires du département et fournissant de la matière première à certaines industries de transformation, dont celles de produits pour le bétail (126).

<sup>(124)</sup> Cf. note 36, p. 48.

<sup>(125)</sup> Approche du VIIº Plan des DOM - Groupe de travail présidé par J. Rigotard (mai 1974).

N.D. N° 4 497 - 4 498

Les services agricoles recherchent les terrains les plus favorables à ces implantations, en aménageant les accès et certains éguipements, les divisant en lots qu'ils proposent en location à bail de 30 ans, permettant de les hypothéquer et par conséquent d'emprunter à long terme, les preneurs devant, de toute façon, financer personnellement une partie des investissements qui vont de 2 à 5 millions de francs en moyenne par exploitation.

Il y a beaucoup à faire en Guyane, encore faudrait-il qu'un nombre minimum de conditions se trouvent remplies.

# Quelques conditions de réussite

On sait que la Guyane est peu peuplée et que ses habitants semblent de plus en plus se tourner vers Cayenne — Cayenne et le désert guyanais, pourrait-on dire. Mais qui alors assurera la mise en valeur de la terre, vu le faible attrait que représente la vie rurale pour les jeunes Guyanais, à n'en juger que par leur peu d'empressement à suivre les enseignements agricoles?

Il faudrait des hommes nombreux pour peupler la Guyane, pour lui assurer une activité équilibrée. On a avancé le chiffre de 30 000 habitants de plus à court terme. Si l'on s'y tient, il est donc nécessaire de faire appel à l'immigration. Comme pour l'Amérique du Nord au siècle dernier. Les Guyanais de Cayenne sont d'accord sur ce point... jusqu'à l'heure des choix. Issus du creuset où se sont mêlés noirs, blancs et jaunes, eux qui ont le privilège d'avoir en quelque sorte sublimé le concept de races humaines, ils semblent attacher beaucoup de prix à la question. Les Européens viendront-ils défricher, comme ce fut le cas au XVIIIe siècle. Les progrès de l'hygiène et de la mécanisation ne rendent plus cette vue utopique; pourtant l'avion ne peut que développer la classe des exploitants absentéistes vivant en métropole : combien parmi eux seraient capables aujourd'hui de passer une existence entière aussi loin du sol natal? Les Guyanais eux-mêmes sont-ils tellement insensibles à l'attrait de la grande ville ou de la capitale ? Ne serait-ce pas en toute logique aux Antillais français, trop serrés sur leurs îles déjà à la limite de la productivité, de songer à venir s'installer, si les uns et les autres voulaient y consentir? Ce devrait être à tout le moins plus simple que l'immigration asiatique!

Il y a aussi la question des capitaux. Des chances ont été perdues, avec l'or en particulier. Aujourd'hui, on essaye de retenir, de réinvestir sur place les profits. C'est ce qui est prévu pour les sociétés nouvelles, la majorité des parts sociales ne devant en aucun cas être laissée à des étrangers. Mais quelles sociétés françaises sont susceptibles de participer aux apports ? L'Etat propose bien de les aider dans leur démarrage avec des subventions et exonérations fiscales (126), mais les restrictions qu'il impose, si motivées soient-elles, sont-

<sup>(126)</sup> BUMIDOM. Opération Guyane. Première étude : implantation d'exploitations agricoles et forestières - rapport 1976.

elles de nature à permettre d'endosser des risques inhabituels? C'est ce qu'on peut se demander quand on voit toutes les réticences des entreprises sollicitées dans les secteurs industriels les plus divers, forêt, pêche, mines...

A défaut du secteur privé, l'Etat — ou des collectivités publiques — pourrait-il intervenir, et par là même s'assurer la meilleure part des bénéfices espérés? Cette solution a ses adeptes en haut lieu. Il serait alors envisagé la création d'un organisme public de mise en valeur qui, pour la forêt, traiterait avec d'autres organismes, notamment une régie nationale de la cellulose. Mais les capitaux n'en seraient pas moins nécessaires. Un ou des empruts permettraient-ils de les réunir? Le risque engagé serait-il concevable, venant de la puissance publique?

En définitive, si le Plan vert n'a pas démarré à l'allure souhaitée par ses initiateurs, ce n'est peut-être pas un mal. Et un de ses grands mérites aura au moins été d'avoir attiré largement sur la Guyane, une attention que la progression du tourisme ne manquera pas de soutenir. Plus que la rapidité, malgré de légitimes impatiences, ce qui convient c'est d'opérer des choix mûrement réfléchis et dont les effets d'entraînement seront irréversibles. C'est un peu dans ce sens que Kourou avait été entrepris, répondant sur le moment à une attente. Il faut espérer qu'en plus du développement agricole, apparemment bien parti maintenant, la transformation de la forêt guyanaise, inéluctable un jour ou l'autre, interviendra aussi, dans le sens de l'intérêt général, et que les opérations engagées seront assurées de l'indispensable continuité...

# **Annexes**

Annexe 1 Chronologie politique et administrative

Ministre	Préfet	Député	Sénateur	Président du Conseil Général
1946Intérieur		René Jadford	Gaston Monnerville	
1947	Robert Vignon .	Léon Damas		Vermont Polycarpe
1948			Jules Patient .	
1949	<i></i> .			Auguste Boudinot .
1951		Edouard Gaumont		
1952	. <i></i>	] <i></i>	Auguste Boudinot	
1955	Pierre Malvy .			Eudoxie Vérin
1956	] . <i>.</i>	<i>.</i>		Roland Barrat
1957	Pierre Voitellier	<i></i> .	<i>.</i>	
1958	André Dubois- Chabert	Justin Catayée		Joseph Symphorien
1959 Jacques Soustelle			Georges Gueril .	
1960 Robert Lecourt	René Erignac .	Léopold Heder		
1961 Jean de Broglie				
1962 Louis Jacquinot			Robert Vignon	
1963	René Letellier			
1965	\			Henri Plenet
1966 Pierre Billotte .				
1967	1			
Joël Le Theule . 1968	Paul Bouteiller .	Hector Rivièrez		Jules Harmois
M. Inchaupse .				
1969 Henri Rey .				
1970	Jean Monfraix .			Héder Léopold
1971 Pierre Messmer .	<i>.</i>		Héder Léopold .	<i>.</i>
1972 Xavier Deniau	Jacques Delaunay	l		¦
1973 Bernard Stasi				
Jacques Comiti .				Claude Ho A Chuck
1974 Olivier Stirn .	Hervé Bourseiller			
1977	Jean Le Direach			
1978 Paul Dijoud .			Henri Agarante	

# Annexe 2 Elections municipales de mars 1977

20 communes	Population (52 785) Recensement 1974	Maires	Nuance politique
Apatou		Lambert Amayota	DMF
Camopi	399	Gaston Yakali	RPR
Cayenne	29 405	Léopold Heder, Sénateur	SOC/PSG
Grand Santi			
Papaighton	1 904	Emmanuel Tolinga	RPR
Iracoubo	1 239	Amour Pamphile	EXG
Kourou	4 412	Eustase Rimane	RPR
Macouria	490	Antoine Félix	RPR
Mana	1 221	Emmanuel Belloni	RPR
Maripaso ula	826	Guy Malidor	DMF
Matoury	1 133	Raoul Roumillac	SOC/PSG
Montsinery-Tonnegrande	296	André Lecante	SOC/PSG
Ouanary	121	Léonel Sebeloue	SOC/PSG
Régina	272	Pierre Desert	DVG
Remire-Montjoly	2 833	Edmard Lama	CGM
Roura	376	Claude Ho A Chuck, président, conseiller général	CGM
Saul	84	Raymond Cochet	DVG
Saint-Elie	136	Serge Adelson	CGM
Saint-Georges	999	Romain Garros	RPR
Saint-Laurent du Maroni	4 627	Raymond Tarcy	SOC/PSG
Sinnamary	2 012	Elie Castor	CGM

### Annexe 3

# Liste des personnalités du département

### Personnalités du monde politique

- Parlementaires
  - M. Hector Rivierez, RPR, député de la Guyane,
  - M. Henri Agarande, PSG (1), sénateur de la Guyane (2).
- Conseillers généraux
  - M. Claude Ho A Chuck, UDF, président du conseil général, conseiller général de Roura,
  - M. Yves Claire, UDF, premier vice-président du conseil général, conseiller général de l'Oyapock,
  - M. Raymond Libri, UDF, deuxième vice-président du conseil général, conseiller général d'Approuague Kaw,
  - Mme Paule Berthelot, RPR, troisième vice-président du conseil général, conseiller général de Mana,
  - M. Paulain Bruné, UDF, premier secrétaire du conseil général, conseiller général de Cayenne-Nord-Est,
  - M. Daniel Catherine, UDF, deuxième secrétaire du conseil général, conseiller général de Cayenne-Nord-Ouest,
  - M. Paul Jean-Louis, RPR, conseiller général de Maripasoula,
  - M. Yves Robo, UDF, conseiller général de Macouria,
  - M. Elie Castor, DVG (3), conseiller général de Sinnamary,
  - M. Albert Cyrille, RPR, conseiller général d'Iracoubo,
  - M. Serge Patient, UDF, conseiller général de Kourou,
  - M. Henri Agarande, PSG, conseiller général de Cayenne-Sud-Est,
  - M. Jules Gaye, PSG, conseiller général de Cayenne-Sud-Ouest,
  - M. Jacques Lony, PSG, conseiller général de Rémire-Matoury.
  - M. Raymond Tarcy, PSG, conseiller général de Saint-Laurent-du-Maroni.
- Maire de Cayenne
  - M. Gérard Holder, maire.
- Corps préfectoral
  - M. Jean Le Direach, préfet de la Guyane,
  - M. Daniel Lallemant, secrétaire général de la Guyane,
  - M. François Lecot, directeur de Cabinet,
  - M. Pierre Duran, secrétaire général adjoint de la Guyane,
  - M. Georges Léandri, sous-préfet de Saint-Laurent-du-Maroni.
  - (1) PSG: Parti socialiste guyanais.
  - (2) En remplacement de Léopold HEDER, décédé en juin 1979.
  - (3) Divers gauche.

## Personnalités des secteurs économique et social

- Conseil économique
  - M. Albert Cyrille, conseiller économique et social.
- Conseil régional
  - M. Serge Patient, président,
  - M. Paul Jean-Louis, vice-président,
  - M. Raymond Libri, secrétaire,

### Conseillers:

MM. Henri Agarande, Daniel Catherine, Yves Claire, Albert Cyrille, Jules Gaye, Paulin Bruné, Claude Ho A Chuck, Jacques Lony, Hector Rivierez, Yves Robo, Raymond Tarcy, Elie Castor.

- Comité économique et social
  - M. Auxence Contout, président,
  - M. André Baudin, premier vice-président,
  - M. Guy Massel, deuxième vice-président,
  - M. Elie Markour, troisième vice-président,

### Secrétaires :

MM. Armand Hidair, Jean-Marie Legrand, Jean-Paul Clé, Baptiste Not.

### Membres:

MM. Benjamin Constance, Guy Arel, Guy Pivaty, Charles L. Beaufond, Raymond Blanchard, Pierre Crampont, Dr Roger Eutrope, M. Albert Vienne, Mme Rose Ho Foui Sang, Dr Louis Lepelletier, MM. Albert Léveillé, Jean Lican, Pierre Magnan, Mondésir Mortin, Maurice Ng Kon Tia, Roger Noviello, Raymond Ribal, Dr Maurice Rivierez, MM. Eugène Simoneau, Jean-Claude Montgénie, Henri Will.

### Chambre de commerce et d'industrie

Président : Jean-Pierre Prévot.

### Chambre d'agriculture

Président : Benjamin Constance.

#### **FDSEA**

Président : Baptiste Not.

### Jeune chambre économique

Président : Adrien Aubin.

### Commission administrative artisanale

Président : Roger Noviello.

### Chambre de métiers

Président : Roger Noviello.

# **Bibliographie**

### Ouvrages bibliographiques

- ABONNENC E., HURAULT J., SABAN R. Bibliographie de la Guyane française, Paris, Larose, 1957, 280 p.
- FAUQUENOY M. Bibliographie sur les Guyanes et les territoires avoisinants, Paris, ORSTOM, 1966, 127 p. mult.

### Publications de caractère général et monographies

- DEVEZ, Dr G. La Guyane française, Paris, Soc., Ed. géogr., marit. et col., 1931, 71 p. Exposition coloniale.
- « La Guyane française, histoire, géographie, ethnographie » (d'après les travaux de l'Institut géographique national), Paris, La Documentation française, 1953. Notes et Etudes documentaires, n° 1721, 41 p.
- PAPY L. « La Guyane française », Cahiers d'outre-mer, 1955, 209-232 et 369-400.
- La Guyane française, le pays, ses problèmes économiques, Cayenne, préfecture, 1967, 88 p.
- DEVEZE Michel. Les Guyanes, Paris, PUF, 1968, 128 p., Que sais-je?, 1 315.
- DUPONT-GONIN Pierre. La Guyane. Le pays, les hommes, ses problèmes et son avenir, Préface de A. Philip, Genève, Droz, 1970, 279 p.
- Les DOM 1971. Marchés tropicaux, 27 nov. 1971, 3611-3634.
- BOYE Marc. « La Guyane », Découvrir la France, Paris, Larousse, 1974, n° 99, 41-60.
- Regards sur la Guyane. Regards sur la France, novembre 1974, 118 p.
- Le Plan Guyane. Europe outremer, novembre 1975, 3-27.
- Le Plan vert, charte du développement de la Guyane, Paris, 1976, 40 p.
- Etat des connaissances sur les écosystèmes forestiers de la Guyane, Paris, ORSTOM, 1976, 66 p., mult.
- CALMONT André. Cayenne, la ville et sa région, Bordeaux CEGET, 1978, 230 p., Trav. et doc. de géogr. trop. n° 32.

## Périodiques - Collections diverses

- Annuaire statistique de la Guyane, 1961-1970, INSEE, Paris, 1971, 168 p. (4 fascicules précédemment parus entre 1946 et 1961).
- Bulletin de statistiques des DOM, INSEE, trim. (de 1965 à 1976).
- Bulletin d'Information du CENADDOM (Centre national de documentation des DOM). Talence, domaine universitaire, bimestriel, env. 60 p. depuis 1970 : signale les publications mises en microfiches par le Centre.
- Bulletin municipal de Cayenne, Cayenne, mairie, 4 numéros parus entre 1975 et 1977.
- L'économie des DOM en... Secrétariat d'Etat aux DOM, Paris, annuel depuis 1973.
- Rapports annuels des chefs de service, préfecture de la Guyane, mult. (200 à 300 pages par an); n'a pas paru en 1976.
- Rapport d'activité de l'Institut d'émission des DOM, Guyane. Annuel depuis 1973.

### **Cartes**

- a) 1/500 000°, Guyane française, IGN, 1963. 5 teintes (relief figuré), 2 feuilles (N et S),  $69 \times 94$  cm.
  - b)  $1/1500000^{\circ}$ , version simplifiée,  $40 \times 32$  cm.
  - c)  $1/100\,000^\circ$ , Cayenne Kourou CNES, 1973, 5 teintes, 74 imes 88 cm.
- d)  $1/50~000^\circ$ , Cayenne IGN, 1946, 4 teintes (avec courbes de niveau),  $65~\times~80~\text{cm}.$
- e) 1/5 000°, Cayenne, 1973, noir, 60  $\times$  80 cm. Voir Direction départementale de l'Equipement.

Il existe aussi : une série de 11 esquisses au 1/200 000° en noir, datées de 1954 et 1965 d'après des photos aériennes et un ensemble de cartes plus ancien au 1/100 000° de 1947 à 1950 actuellement en voie de renouvellement.

# Liste des tableaux et figures

Tab	leaux	Pages
1.	Module mensuel des fleuves de Guyane	18
2.	Population de la Guyane d'après les recensements généraux (1946-1975)	33
3.	Résultats des élections présidentielles	50-51
4.	Résultats des élections législatives	52
5.	Personnel de la fonction publique	56
6.	Finances publiques guyanaises (1976)	72
7.	Evolution récente de l'agriculture	84
8.	Evolution de la pêche maritime (1964-1977)	<b>9</b> 5
9.	Evolution de la consommation d'hydrocarbures (1965-1977)	120
10.	Evolution du commerce extérieur	122
11.	Statistiques du commerce extérieur	123
12.	Les opérations des caisses d'épargne et de la banque de la Guyane	127
13.	Les organismes publics de crédit	131
14.	L'évolution monétaire	134
15.	Indice des prix à la consommation familiale à Cayenne (1969-1977)	136
16.	Répartition de la population active par sexe, et par secteur d'activité	
	économique	140
17.	Evolution des dépenses sociales	151
18.	La sécurité sociale	153
19.	L'enseignement	156
Figu	ures I	Pages
1.	La situation de la Guyane	10
2.	Géologie et mines	14
3.	Relief et hydrographie	17
4.	La pluviométrie à Cayenne-ville	21
5.	Climat et végétation	22
6.	Peuplement et populations	30
7.	L'évolution démographique	35
8. 9.	La Guyane administrative	66 91
9. 10.	Evolution de la production aurifère (1946-1977)	97
11.	Evolution de l'énergie électrique	99
12.	La production de rhum (1947-1977)	102
13.	Le centre spatial guyanais	
14.	L'île de Cayenne	111
15.	Le trafic maritime des marchandises	114
16.	Activités économiques et moyens de transport	115

## Notes et études documentaires récemment parues

Nºs 4479-4480 - La marine soviétique

N° 4481 - Pétrole et développement au Moyen-Orient

N° 4482 - L'Albanie - Evolution politique, économique et sociale

Nºs 4483-4484 - L'URSS et l'Europe de l'Est en 1977 - Seconde partie

Nºs 4 485-4 486 - Problèmes d'Amérique latine - Uruguay

N° 4487 - Les échanges agro-alimentaires de la France

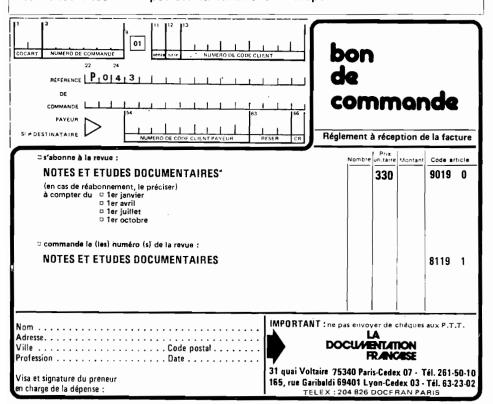
Nºs 4 488-4 489 - Les institutions représentatives du personnel dans l'entreprise

Nºs 4 490-4 491 - L'économie britannique - Difficultés et renouveau

Nº 4492 - Le Conseil général

Nºs 4 493-4 494 - La Constitution de l'URSS - 7 octobre 1977

Nºs 4 495-4 496 - L'impôt sur la fortune en Europe



Il a été fréquemment question de la Guyane ces dernières années. L'annonce du Plan vert en 1975 à fait beaucoup de bruit autour d'elle et le VII\* Plan l'a inscrite au nombre de ses 25 programmes d'action prioritaire. Qu'en est-il trois ans plus tard, alors que la Guyane est déjà depuis plus de trente ans département d'outre-mer? C'est cette échelle de temps en effet qu'il faut retenir pour apprécier l'évolution qui s'est produite. Sans doute rien ne peut-il modifier substantiellement l'originalité du milieu dominé par la forêt, mais les institutions ont façonné en profondeur la vie des hommes, en en faisant des Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes obligations. Seule la départementalisation économique reste à parachever pour que le développement matériel tende à rejoindre le développement social, mettant ainsi la Guyane à égalité avec n'importe quel département métropolitain et lui assurant du même coup une place enviée aux portes de l'Amérique tropicale. C'est à faire mieux percevoir la complexité de ces problèmes que cette étude dense et rigoureusement documentée s'est attachée.

NOTES ET ÉTUDES DOCUMENTAIRES - 50 numéros par an - Abonnement annuel : 330 F Service abonnement, tél. : 834.92.75 - Commande adressée à La Documentation Française, 31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07 - Telex : 204826 Docfran Paris - Règlement à réception de la facture - Le directeur de la publication : J.-L. Crémieux-Brilhac - Imprimé en France

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT DIRECTION DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

> Imprimerie BIALEC - NAN( D.L. nº 15570 - 1" trim. 15 C.P.P.P. 1 231 A